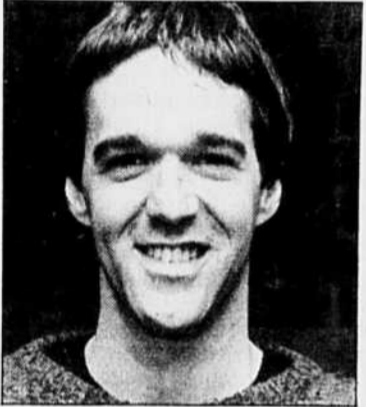


AUJOURD'HUI**C'EST PARTI MON SUSHI!**

Les Folles Alliées, neuf comédiennes et musiciennes délirantes, s'appêtent à faire un malheur au Spectrum avec leur tout dernier spectacle de cabaret, *C'est parti mon sushi*. Paul Cauchon a assisté à une répétition et rencontré « les filles ». Page C-1

**LA PASSION STRINDBERG**

Play *Strindberg* au Théâtre du Nouveau Monde: une pièce d'un dramaturge suisse, inspiré par un auteur suédois, jouée au Québec pour la première fois. Le metteur en scène, Yves Desgagnés, explique sa démarche et sa passion à Alain Pontaut. Page C-1

**UNE « CONVERSATION SOUVERAINE »**

Bien qu'il n'ait jamais visité le Québec, le poète René Char, décédé à Paris le 19 février, entretenait des liens privilégiés avec certains de nos écrivains. Jean Royer a recueilli leurs témoignages. Page D-8

L'ARMÉNIE PRÊTE À NÉGOCIER

Le comité d'organisation du mouvement arménien serait prêt à entamer des négociations avec les autorités soviétiques. Page A-5

RO-NA À LA BOURSE

Le Groupe Ro-Na lancera une émission d'actions de \$ 15 millions en 1989. Page B-1

Les Cris du Québec dénoncent le lobbying canadien auprès des Nations Unies Ottawa cabale contre les droits aborigènes

MANON CORNELLIER

OTTAWA — Les groupes autochtones accusent le Canada de tenter de bloquer par un discret lobbying une série de résolutions sur les droits aborigènes actuellement à l'étude devant la Commission des droits humains des Nations Unies et qui devraient être adoptées lundi ou mardi. Le Grand conseil des Cris du Qué-

bec, seul groupe autochtone canadien à avoir un siège d'observateur à la Commission, et l'Assemblée des Premières Nations ont maintenu, hier, en conférence de presse qu'Ottawa courtise les pays membres pour qu'ils rejettent un ensemble de quatre propositions, en particulier une d'entre elles concernant une étude sur l'application des traités. Tous les intervenants gouvernementaux démentent catégorique-

ment ces allégations et disent que le Canada ne veut que quelques amendements à l'une des propositions. Un des membres de la mission canadienne estime que ces accusations faites à Genève et Ottawa ne sont qu'une tentative délibérée pour mal représenter la position du Canada. Les trois principales recommandations qui suscitent cette bataille de couloirs suggèrent d'adopter des

normes internationales pour le traitement des aborigènes, de réaliser une enquête sur la valeur et le respect des traités contractés entre nations aborigènes et pays responsables, et finalement que 1992 soit proclamée l'année internationale des droits aborigènes. Le chef de la délégation canadienne, M. Gordon Fairweather et des fonctionnaires aux Affaires extérieu-

enthousiasme • la proposition pour la préparation de normes générales sur les droits des autochtones.

Le problème tourne essentiellement autour de la fameuse étude. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord Bill McKnight, le ministre d'Etat aux Affaires indiennes Bernard Valcourt, M. Fairweather et des fonctionnaires aux Affaires extérieu-

Voir page A-14 : Aborigènes

Affichage bilingue et parité de l'aide sociale

Les libéraux pressent leur chef de remplir ses promesses

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Le gouvernement libéral du premier ministre Robert Bourassa a été mis en garde hier par les militants libéraux. Ceux-ci veulent que les engagements électoraux de première importance qui n'ont pas encore été respectés, tels l'affichage bilingue et la parité de l'aide sociale, le soient « dans les meilleurs délais ».

Les militants libéraux réunis en congrès plénier ont en effet rappelé hier soir à leurs dirigeants qu'un « contrat moral » avait été passé avec les Québécois à l'élection de dé-

cembre 1985 et qu'il fallait tout faire pour le respecter.

C'est le président du comité de suivi des engagements électoraux, Pierre Ancilil, qui dès les premiers instants de ce congrès qui réunit 3,200 délégués, a fait ce rappel à l'ordre au nom des militants. Beaucoup de chemin a été fait mais « le chemin à parcourir reste considérable », a-t-il affirmé, faisant valoir en quelque sorte qu'on ne pouvait encore accorder au gouvernement sa note de passage.

Parmi les engagements électoraux à respecter, M. Ancilil a pointé du doigt tout particulièrement le

Voir page A-14 : Libéraux



Le premier ministre Robert Bourassa a rencontré, hier, le président du Conseil de St-Pierre-et-Miquelon, Marc Plantagenest, pour discuter du conflit qui oppose le Canada et la France sur les droits de pêche. Informations page A-14.

Panama : Delvalle prend la tête de la résistance civile

PANAMA (AFP) — Le président panaméen Eric Arturo Delvalle, démis de ses fonctions après avoir tenté en vain de destituer le général Manuel Noriega, chef des forces armées, a annoncé hier qu'il prenait la tête d'un mouvement de résistance civile, et les États-Unis lui ont apporté leur soutien.

Dans des déclarations à la presse étrangère à Panama, M. Delvalle a indiqué qu'il avait déjà commencé à organiser ce mouvement de désobéissance contre le général Noriega, commandant en chef des forces ar-

mées et « homme fort » du Panama. Ce mouvement, qui sera non violent, doit débiter lundi dans tout le pays, a-t-il dit.

Plusieurs organisations patronales et syndicales panaméennes ont d'ores et déjà appelé hier à une grève générale, dite « des bras croisés ».

Jeudi, M. Delvalle avait annoncé qu'il avait décidé de destituer le général Noriega. Il voulait ainsi mettre un terme à la crise que connaît le Panama en raison des accusations de corruption et d'implication dans le

Voir page A-14 : Panama

Les conservateurs talonnent les libéraux et le NPD Le temps joue pour Mulroney

■ L'affaire Michel Côté n'a pas nui au gouvernement

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Un sondage d'Angus Reid réalisé deux semaines après le renvoi du ministre Michel Côté met les trois partis fédéraux nez-à-nez. Les ministres et députés de Brian Mulroney célébraient hier aux Communes, sentant qu'ils ont maintenant tous les ingrédients pour faire une bonne mayonnaise et que c'est juste une question de temps pour qu'elle prenne.

« On voit apparaître une tendance, constate Benoît Bouchard: les scandales personnels n'ont plus le même impact qu'autrefois et les Canadiens s'attachent désormais à notre performance économique, à la stabilité politique et à l'expérience de l'équipe conservatrice ».

« Le momentum est là, confirme son collègue Perrin Beatty, mais il faut encore se donner quelque temps pour que la mayonnaise prenne ».

« La pression est forte sur le parti libéral, reconnaît Marcel Prudhomme, président du caucus de John Turner, pour qu'il fasse la preuve irréfutable qu'il mérite à nouveau la confiance des Canadiens. En 1984, John Turner a hérité d'un parti épuisé, usé. Il doit se renouveler dans ses personnalités et dans son programme électoral sinon, il aura beaucoup de problèmes ».

Quant aux Néo-Démocrates, leurs résultats étaient tellement bons, en première place au Québec et en Colombie-Britannique, et en deuxième position en Ontario et dans les Prairies, qu'ils osaient à peine y croire.

Le sondage d'Angus Reid con-

firme la tendance des cinq ou six derniers sondages, à l'exception de celui de Gallup au lendemain de la démission du ministre Côté qui signalait une chute des Conservateurs. Libéraux et Néo-Démocrates sont nez-à-nez avec 33 % des intentions de vote, et les Conservateurs à deux points seulement, avec 31 % des intentions de vote. Au Québec, le NPD mène avec 35 %, suivi des Libéraux avec 32 % et des Conservateurs, 31 %. Les Libéraux jouissent d'une avance confortable en Ontario, les Néo-Démocrates en Colombie-Britannique et les Conservateurs dans les Prairies.

Seul Ed Broadbent est nettement plus populaire que son parti tandis que le taux de mécontentement à l'égard de M. Mulroney atteint 55 %, et

Voir page A-14 : Le temps

A la recherche de conditions de vie décentes

Le casse-tête de la syndicalisation du taxi



Un groupe de chauffeurs de taxi a frappé récemment à la porte de la FTQ. La centrale a réagi en mettant le paquet et en promettant de tout faire pour les syndiquer.

PAULE DES RIVIÈRES

Les romantiques, ceux qui voient les chauffeurs de taxi comme des protecteurs de la liberté, sans patron et sans union, seront déçus. Ils ont des patrons. Et ils pourraient bientôt avoir une union.

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et son dynamique syndicat des métallos sont partis à la conquête de 13,000 chauffeurs de taxi montréalais. Même si, de l'aveu même du responsable syndical Robert Émond, cette syndicalisation s'annonce comme un véritable casse-tête chinois, à commencer par la question « qui syndique-t-on ».

Les détenteurs de permis qui sont aussi propriétaires de plusieurs voitures sont exclus mais les 2,000 propriétaires artisans, qui n'ont qu'un seul véhicule pourraient être syndiqués. Et lorsque l'on parle des 11,000

qui restent, il faut inclure les 3,000 ou 4,000 qui travaillent à temps partiel, pour qui le taxi est souvent un second gagne-pain et dont l'intérêt pour la syndicalisation n'est pas évidente.

« Mais cette fois on va passer au travers, j'en suis certain. La réaction est très bonne, c'est sûr », dit M. Émond. Il est le premier à admettre cependant que cette percée sera « très, très compliquée ».

Les chauffeurs sont éparpillés à travers toute la ville, ils ont des horaires de fous, certains sont propriétaires, d'autres pas. Surtout, avec qui négocier ? Avec les propriétaires de taxis bien sûr mais que faire des 25 associations de services (Lasalle, Diamond etc) auxquelles les propriétaires paient des frais mensuels ?

Selon M. Émond, les chauffeurs de taxi ont trois récriminations principales, les taux de location des voitures

Voir page A-14 : Taxi

Une foule de renseignements utiles pour ceux et celles qui veulent vivre de leur plume au Québec



Vol. de 176 p., 14,95 \$

Union des écrivains québécois

LE MÉTIER D'ÉCRIVAIN

- Comment préparer un manuscrit?
- Où publier un article?
- Comment obtenir une bourse?
- Etc...

B O R É A L



Photo AP
Bruce Curtis, âgé de 24 ans, sera le premier canadien détenu aux États-Unis à bénéficier de l'entente de transfert des prisonniers conclue entre le New Jersey et le Canada l'an dernier.

Enfin une prison canadienne

NEW YORK (PC) — Bruce Curtis, 24 ans, de Mount Hanley, en Nouvelle-Écosse, emprisonné depuis cinq ans dans une prison du New Jersey, pourra être transféré dans un établissement canadien quand les procédures seront complétées.

Curtis, qui purge une peine de 20 ans pour homicide involontaire, pourra ainsi faire une demande de libération conditionnelle de jour dès son retour et une demande de libération complète en 1989. Le jeune Curtis a été reconnu coupable de la mort de la mère d'un ami en 1983.

« Nous désespérons, a dit son

père. Nous pensions qu'ils le garderaient pour 20 ans ferme ». La décision du gouverneur Tom Kean du New Jersey survient après que Curtis eut essuyé plusieurs refus. Ce n'est qu'après plusieurs requêtes et des pressions diplomatiques que le transfert a finalement été consenti. Au New Jersey, il n'aurait pas été admissible à une demande de libération conditionnelle avant 1992.

Malgré ce traité, le transfert de Curtis était loin d'être acquis. Les autorités américaines ont rejeté au moins une demande de transfert sur six depuis dix ans.

Le député Filion dénonce le piratage d'identité des renseignements de crédit

QUÉBEC (PC) — Les compagnies de crédit font circuler chaque année une masse d'informations sans vraiment vérifier leur exactitude, a affirmé au cours d'une interview le député de Taillon Claude Filion.

« Chose certaine, on ne peut pas laisser une situation comme celle-là pirater littéralement l'identité des individus et affecter l'exactitude, le respect des vies privées, des carrières et des vies », a continué le député.

Les représentants d'Acrofax et d'Equifax, deux compagnies de crédit faisant affaire au Québec, ont raconté récemment devant une commission parlementaire que les compagnies de crédit du Canada possédaient 13 millions de dossiers sur les Canadiens. En interpolant, on peut présumer que quelque trois millions de Québécois sont fichés.

Les demandes d'informations reçues chaque année au Québec par les deux compagnies de crédit varient entre trois et quatre millions, c'est-à-dire à environ 10,000 demandes par jour ouvrable.

Les deux hommes n'avaient pas avec eux un exemplaire de leur code d'éthique et avaient promis à M. Filion de le faire parvenir à la commission parlementaire. Mais, deux semaines plus tard, la commission ne l'a pas encore reçu.

« Les bureaux de crédit n'ont aucune règle de conduite vraiment contraignante ou vraiment solide », affirme M. Filion, en soulignant le fait que les organismes publics sont régis

par une loi de quelque 140 articles, alors que le code d'éthique des compagnies de crédit tient en sept ou huit lignes.

Le dossier de crédit d'une personne comprend le nom, les anciennes adresses, les noms des banques avec lesquelles elle a fait affaire ainsi que toutes les transactions bancaires qu'elle a effectuées.

Les compagnies de crédit y insèrent de plus les informations contenues sur les bandes informatiques des greffes des palais de justice qu'elles achètent du ministère de la Justice et qui contiennent une mine d'informations personnelles mais qui sont farcies d'erreurs.

Si une poursuite est intentée contre vous, cette information figure sur la bande achetée du ministère de la Justice. Mais la nature de la poursuite et la défense présentée ne figurent pas sur cette bande informatique et la compagnie de crédit ne fait aucune démarche pour apprendre ces informations. M. Filion a donné plusieurs exemples des informations incomplètes contenues sur les bandes des greffes.

Un professionnel s'est vu refuser un prêt parce que son dossier montrait qu'un magasin à rayons avait inscrit une poursuite contre lui. Mais le dossier ne disait pas que la poursuite avait été jugée sans fondement.

Le crédit d'un homme a été affecté parce que son dossier disait qu'il avait été poursuivi en Cour de petites créances par une compagnie

de téléphone. Le dossier ne disait pas qu'il était poursuivi à titre d'exécuteur testamentaire de son fils décédé, qui avait omis de payer son compte de téléphone.

Un entrepreneur fait faillite à la suite d'une fraude commise par un gérant de caisse populaire. Après que la faillite eut été inscrite dans son dossier, il lui a été impossible d'obtenir du crédit même si la faillite n'avait aucun rapport avec sa propre gestion.

La Ligue des droits et libertés s'est déjà élevée contre le fait que les compagnies de crédits font circuler de mauvaises informations.

« Voilà des gens du secteur privé qui ont une banque d'informations absolument colossale sur toute la population active du Québec et qui ven-

dent, au rythme de trois millions ou de quatre millions de transactions par année, ces informations qui ont beaucoup d'importance sur l'avenir des gens concernés », a déclaré M. Filion.

Des citoyens qui demandent un prêt ne sauront jamais pourquoi il leur a été refusé et la réponse est contenue dans leur dossier de crédit. Des dossiers farcis d'erreurs.

M. Filion s'est élevé contre le fait que le ministère de la Justice vende ses informations. Il est proprement incroyable que le ministère de la Justice continue à vendre des informations juridiques aux compagnies de crédit après que cette pratique eut été condamnée par M. Marcel Pépin, alors qu'il était président de la Commission d'accès à l'information.

Entre Montréal et Gros Cacouna L'autoroute Jean-Lesage

QUÉBEC (LE DEVOIR) — L'autoroute 20 entre Montréal et Gros Cacouna portera désormais le nom d'autoroute Jean-Lesage, du nom du premier ministre libéral qui dirigea le Québec pendant la période de la Révolution tranquille.

Le premier ministre Robert Bourassa a annoncé hier soir devant les militants de son parti réunis en congrès cette décision prise plus tôt

cette semaine par le conseil des ministres.

Depuis plusieurs mois, un militant libéral de la région de Québec, Henri Dutil, menait campagne pour amener le gouvernement à honorer officiellement le souvenir de l'ancien premier ministre. Une résolution en ce sens faisait d'ailleurs partie du cahier des résolutions que débattirent pendant le week-end les militants libéraux.

En rendant publique cette décision hier, M. Bourassa a rendu hommage à l'équipe qui a entouré M. Lesage de 1960 à 1966, de Georges-Émile Lapalme à Paul Gérin-Lajoie, sans oublier René Lévesque. Le gouvernement rendra ultérieurement hommage à l'ancien premier ministre péquiste, a-t-il précisé alors. M. Bourassa a voulu laisser écouler un certain laps de temps avant de donner le nom de M. Lévesque à un site.

Le choix de l'autoroute 20 pour honorer le nom de M. Lesage s'explique par le fait que la réalisation de cette autoroute fut l'une des premières réalisations tangibles du gouvernement libéral. Pendant des années, le gouvernement unioniste de Maurice Duplessis avait refusé de participer à la construction de la Trans-canadienne. Il s'agissait de protéger l'autonomie de la province car il s'agissait d'un projet fédéral-provincial.

Denis Perron plaide pour Schefferville

QUÉBEC (PC) — Le député de Duplessis Denis Perron réclame du premier ministre Bourassa qu'il retire le dossier de Schefferville des mains du ministre André Bourbeau pour le confier à un ministre « compétent ».

Dans une lettre envoyée à M. Bourassa, et dont copie a été transmise au bureau du premier ministre canadien Brian Mulroney, le député péquiste fait état de « l'irresponsabilité » de M. Bourbeau dans ce dossier.

La ville a été officiellement fermée en mai 1986, mais depuis, « à ce que je sache », écrit le député, aucun des propriétaires de maisons à Schefferville n'a été indemnisé. « Est-ce là l'image d'un gouvernement responsable et d'un ministre compétent? », interroge M. Perron.

M. Perron indique que les indemnités proposées aux résidents de Schefferville sont constamment à la baisse et que les offres sont devenues « ridicules ».

De plus, le ministre Bourbeau avait déclaré en Chambre: « Les gens qui vont vendre leur propriété au gouvernement recevront un prix qui leur permettra d'être dans l'état où ils se trouvaient, mais ailleurs (...) de façon à ce que quelqu'un qui possède un bungalow à Schefferville pourrait normalement, avec l'indemnité, se procurer une maison ailleurs, une maison semblable... ».

Six mois pour une grenade

(PC) — Un homme qui avait menacé de faire sauter son contremaitre à la grenade, en 1984, Marcel Cantin, 45 ans, de St-Romuald, a échappé de six mois de prison pour avoir proféré des menaces de mort à l'endroit du même individu, en janvier dernier.

Le 26 juillet 1984, Cantin avait semé la panique au chantier maritime de Lauzon lorsqu'il s'était rendu à bord du destroyer HMCS-Nippigon, armé d'une grenade.

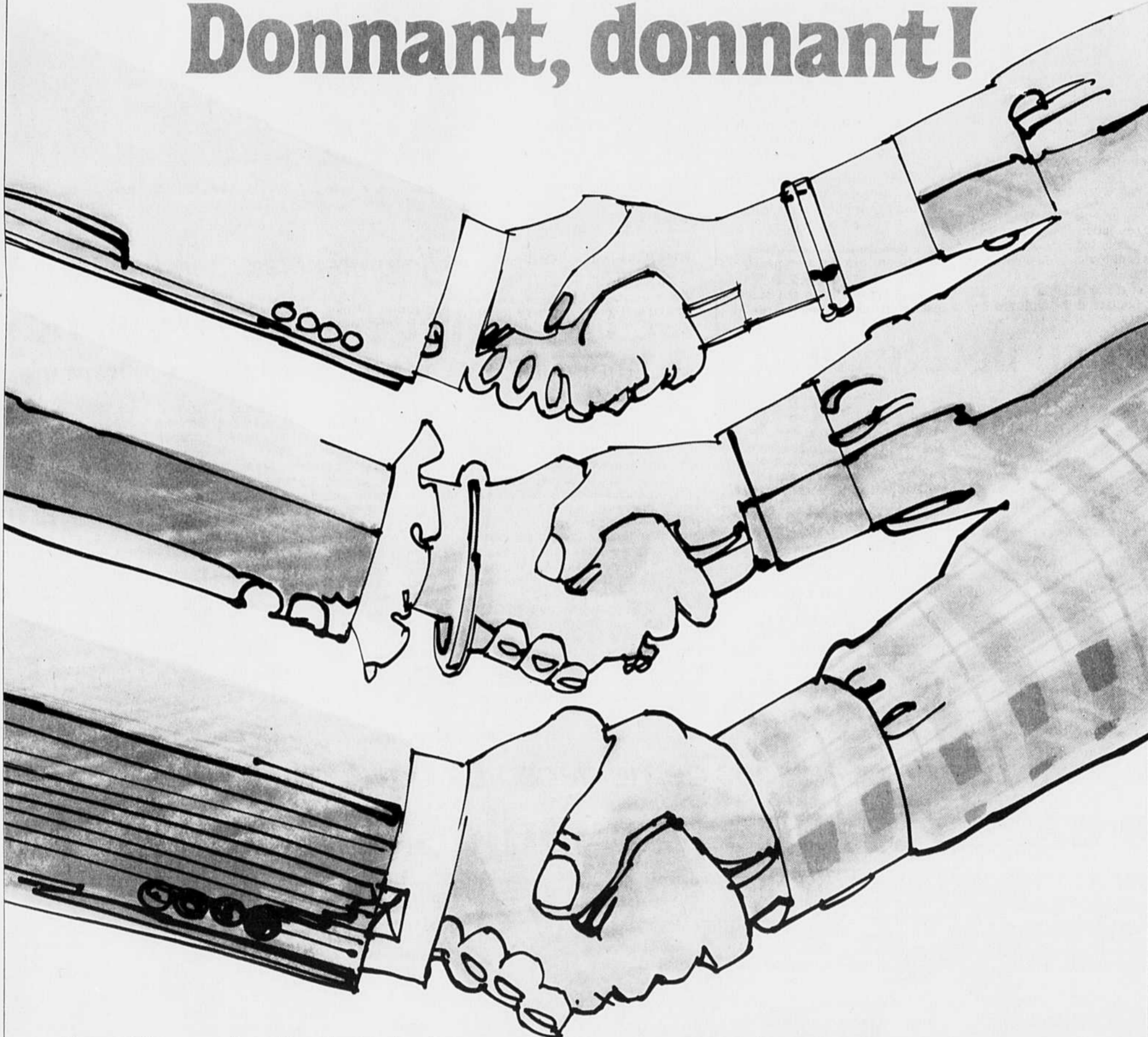
Il avait dégainé l'engin en présence de son contremaitre et avait menacé de le transformer en viande hachée, s'il n'arrêtait pas de lui donner des ordres. Cette infraction lui avait valu une amende de \$ 400 et la perte de son emploi.

Cantin a récidivé, en janvier dernier, alors qu'il s'est mis à proférer des menaces de mort par téléphone.

Le contremaitre en a avisé la Sûreté municipale de Lauzon et Cantin a été placé sous écoute électronique. Il a plaidé coupable devant le juge Marc-André Drouin, de la Cour des sessions de la paix, à Québec.

Défi 88: des emplois d'été pour étudiants

Donnant, donnant!



Chaque été au pays, des milliers d'entreprises font appel aux étudiants afin de répondre à leurs besoins en main-d'oeuvre. Les employeurs qui embauchent des étudiants leur offrent non seulement un emploi saisonnier mais une occasion de mettre à profit des connaissances souvent utiles à l'entreprise. Quant aux étudiants, ils peuvent acquérir une expérience de travail dont ils ont besoin.

En somme, les employeurs comme les étudiants y trouvent leur compte. C'est donnant, donnant!

Emploi d'été/Expérience de travail

Le Programme fédéral Défi 88 vise à aider les employeurs à embaucher des étudiants pour l'été. En effet, grâce à la

composante **Emploi d'été/Expérience de travail** de Défi 88, les employeurs de tous les secteurs pourront recevoir une aide financière sous forme de subventions salariales afin qu'ils procurent aux étudiants des emplois d'été qui n'existeraient pas autrement.

Les emplois ainsi créés vont permettre aux étudiants d'acquérir des compétences et une expérience de travail pratique. Quant aux employeurs, ce sera pour eux l'occasion de découvrir de jeunes candidats pouvant occuper des postes permanents à la fin de leurs études.

Employeurs, renseignez-vous sans tarder sur la composante **Emploi d'été/Expérience de travail** de Défi 88 auprès d'un Centre d'Emploi du Canada.

Les demandes devront être postées au plus tard le 4 mars 1988.



Photo Jacques Grenier

Cap sur le Salon Nautique

S'il faut en croire Nancy Lefebvre, une jeune mousse de sept ans, le nautisme est un jeu d'enfant ! Depuis hier le 29e Salon nautique de Montréal étale aux yeux des matelots de tout acabit plus de 600 embarcations sur quelque 260,000 pieds carrés, à la Place Bonaventure. Bateaux à moteurs, dériveurs, grands quillards et planches à voile s'y partageront la vedette jusqu'au 6 mars prochain.

Le système judiciaire ne reflèterait pas la réalité multiculturelle

Affaire Gosset: SOS-Racisme presse le ministre de la Justice de faire appel

ISABELLE PARÉ

Pour éviter d'autres éclats de violence, SOS-Racisme presse le ministre de la Justice, Herbert Marx, de faire appel de la décision du jury dans l'affaire Gosset et de réformer le système judiciaire pour mieux refléter la réalité multiculturelle de la société québécoise.

Trois millions d'erreurs...

TORONTO (PC) — Vous aurez peut-être de la difficulté à le croire, mais dans les prochaines semaines les Canadiens commettront plus de trois millions d'erreurs de calcul élémentaire dans leurs déclarations de revenus.

En se basant sur ses observations des années précédentes, Mme Yvonne Saunders de Revenu Canada, à Ottawa, prévoit que dans leurs rapports de 1987 les contribuables commettront au moins 3,3 millions d'erreurs.

Dans la majorité des cas, il s'agit d'erreurs d'addition, de soustraction, de multiplication ou d'incompréhension, d'oublis, de mauvaises transcriptions, de négligence ou de simple paresse.

L'an dernier, 12,3 millions de citoyens ont reçu un grand total de \$ 7,4 milliards en remboursements.

« Nous souhaitons que M. Marx soit cohérent avec les positions qu'il a défendues durant le procès en faisant appel. Nous croyons toujours que le problème dans cette affaire, c'est que la question du racisme a été évacuée dès le départ », a déclaré hier en conférence de presse, M. Alain Jean-Bart, président de SOS-Racisme.

Toutefois, M. Jean-Bart est d'avis que le problème débordait de beaucoup l'affaire Gosset et touche tout l'appareil judiciaire. Aussi, SOS-Racisme souhaiterait voir les groupes ethniques représentés au sein du personnel des cours de Justice.

SOS-Racisme réclame également des modifications dans le processus de nomination des juges et de sélection des jurés, qui tradiraient mieux la composition ethnique de la société québécoise.

En plus, le président de SOS-racisme estime que le ministre Marx devrait procéder à l'uniformisation des règlements de port d'armes des policiers par une loi. Pour l'instant, affirme M. Jean-Bart, ces règles diffèrent entre corps policiers et suivent une règle unique permettrait d'éviter les abus.

Quant aux prochaines enquêtes qui étudieront l'affaire Gosset, tant

celles de la Commission des droits de la personne et de la police de la CUM que celle du Conseil consultatif de la CUM, SOS-Racisme espère qu'elles mèneront à des actions concrètes et que, pour la première fois, y sera abordé sans détour la question du racisme.

« Cela va plus loin que les allégations de racisme qui ont plané sur la mort du jeune Griffin. Ça concerne l'ensemble de la société, les rapports entre la police et les citoyens et les recours dont disposent les victimes de la violence policière », a ajouté M. Jean-Bart.

À ce chapitre, SOS-Racisme souhaite toujours fortement que les ethnies soient présentes sur le comité d'examen des plaintes de la police.

Par ailleurs, le président de la chambre de commerce de Montréal, Claude Garcia, s'est ajouté hier à ceux qui réclament du ministre Marx une réforme du comité d'examen des plaintes du service de police de la CUM.

Composé de quatre policiers et de trois civils, le comité actuel n'a qu'un pouvoir de recommandation. La CUM voudrait qu'il soit composé de plus de civils et doté de pouvoirs de sanctions.

M. Garcia croit d'ailleurs que les audiences de ce comité devraient être publiques.

« Surtout après l'affaire Gosset, il nous apparaît très important que l'on fasse non seulement justice mais qu'il y ait aussi apparence de justice », a-t-il précisé.

De son côté, l'Institut canadien des droits des minorités estime que le maire Doré manque de leadership en ce qui a trait aux minorités et devrait sans plus tarder annoncer publiquement un plan d'action concret. « Il n'appartient pas à des sous-comités comme le comité d'examen des plaintes de prendre des décisions sur des problèmes aussi cruciaux. Il faut des solutions à long terme », estime pour sa part le co-président de l'Institut, M. Arthur Hies.

Par ailleurs, le Congrès des femmes noires de l'Université Concordia tiendra aujourd'hui une manifestation pour protester contre l'acquiescement de l'agent Allan Gosset. Le cortège partira à 15 h du Parc Trenthorne, rue Sherbrooke, et se rendra au poste de police no. 15, à l'endroit même où le jeune Anthony Griffin est mort le 11 novembre dernier, atteint d'une balle à la tête.

Malgré des propos vitrioliques

Michel Chartrand est libéré d'une poursuite de \$ 90,000

QUÉBEC (PC) — Même si le bouillant syndicaliste Michel Chartrand a pu employer des propos vitrioliques pouvant donner ouverture à un recours, le juge Gérard Lebel, de la Cour supérieure, à Québec, l'a libéré de la poursuite en libelle au montant de \$ 90,000 dont il faisait l'objet conjointement avec la Fondation pour aider les travailleurs et les travailleuses accidentés (FATA).

Cette poursuite avait été intentée par la compagnie 99935 et son surintendant, M. Roger Faucher, à la suite des propos qu'avait tenus M. Chartrand, en marge de l'accident de travail qui avait coûté la vie à un ouvrier, à Cap-Rouge, le 2 juillet 1985.

En février 1986, sur les ondes du poste de radio CJRP, M. Michel Chartrand avait employé le mot « tueurs » alors qu'il commentait un jugement du Tribunal du travail, qui les avait trouvés coupables d'avoir contrevenu à l'article 237 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

En août de la même année, sur les ondes de CBV, il traitait de « crétin » le juge Jean Bienvenue, qui, dans un jugement rendu la veille, renversait la décision du Tribunal du travail.

Il ne fait aucun doute, dans l'esprit du juge Lebel, que ces deux interventions publiques contenaient de nombreuses paroles diffamatoires qui auraient pu donner ouverture à un recours en dommages-intérêts.

Cependant, après examen de la

preuve, il a conclu qu'aucune de ces attaques ne visaient directement la compagnie et son surintendant.

« Les cibles de ses violentes, virulentes et vitrioliques diatribes visaient plutôt les gouvernements, les juges et les entrepreneurs en général », constate le juge Lebel.

Cependant, il ne peut les réprover, puisque les personnes atteintes par ces attaques « excessives » ne sont pas en cause dans le cadre de cette poursuite.

Le syndicaliste s'était une fois de plus fait remarquer par sa verve et son humour caractéristiques, lors de son témoignage, le 25 novembre dernier.

Il avait profité de cette tribune pour rappeler l'objet de ses incessantes luttes: son espoir que les entrepreneurs en viennent enfin à respecter « le petit code ».



Michel Chartrand

Double intoxication à l'Isle-Verte

Certains mollusques toujours dangereux

ISABELLE PARÉ

Deux personnes de la région de l'Isle-Verte ont été hospitalisées après avoir mangé des myes pêchées dans une zone toujours interdite depuis l'alerte du 11 décembre dernier, a indiqué hier Pêches et Océans Canada.

L'incident n'est en aucun cas relié à la toxine qui a causé la mort de deux personnes l'année dernière, l'acide domoïque, détecté dans certains lots de moules de l'Isle-du-Prince-Édouard.

Admis à l'urgence de l'Hôpital régional de Rivière-du-Loup, les deux jeunes hommes ont été victimes de la gonyaulax, une algue microscopique qu'on retrouve à certaines périodes de l'année dans des mollusques croissant en eaux polluées.

« Seulement un des deux a été

gardé sous observation pendant une heure à cause d'une réaction allergique qui a empiré les symptômes. Mais ça n'a rien avoir avec la toxine 'inconnue' qui a tué deux personnes en décembre dernier », a fait savoir le Dr Aubert Nadeau, du DSC de l'Hôpital de Rivière-du-Loup.

Le bureau régional de Pêches et Océans, à Québec, a indiqué que les deux individus avaient cueilli ces myes malgré les pancartes interdisant la pêche aux mollusques sur presque tout le littoral du Saint-Laurent depuis le 11 décembre.

« Ces zones ont été interdites à cause de la pollution et il n'y a pas eu d'avis de réouverture depuis. Les gens doivent continuer à s'abstenir de manger des mollusques à ces endroits », a fait savoir M. Benoit Barry, chef des communications à Pêches et Océans.

Au quotidien Le Droit

L'inquiétude d'une fermeture permanente plane sur la grève

MANON CORNELLIER

OTTAWA — La crainte de la fermeture du seul quotidien francophone à l'ouest de Montréal, le Droit d'Ottawa, domine la grève entreprise il y a une semaine par les employés d'atelier et de bureau.

Mais les grévistes comme la communauté francophone de l'Est ontarien est décidé à ne pas laisser cette menace planer. Le groupe de près de 200 employés a prévu tenir une manifestation aujourd'hui afin de protester contre ce qu'il qualifie de « chantage » et de « tentative d'intimidation ».

À l'Association canadienne-française de l'Ontario, on promet qu'on se battra pour conserver le quotidien qui ne paraît pas pour la durée de la grève.

Judi dernier, c'était le syndicat des employés de rédaction et regroupant les journalistes qui lançait un cri d'alarme, demandant aux deux parties de revenir à la table de négociations.

Selon le président Pierre Lebel, une grève prolongée mettrait en péril la survie du journal. Plus tôt cette semaine, c'était la direction qui faisait savoir qu'elle ne pouvait tenir plus longtemps que lors d'un arrêt de publication survenue en 1982, durant trois semaines.

La résolution du conflit ne semble pas pour bientôt. Les négociations sont toujours au point mort et personne n'a demandé l'intervention d'un médiateur. Selon Michel Leclair, des employés des ateliers, les deux syndicats affiliés au Syndicat québécois de l'imprimerie et des télécommunications (FTQ) serait prêt à l'accepter.

Le Droit demande à ses employés de concéder \$ 600 000 en faisant des changements portant sur les payes de vacances, le temps supplémentaire et autres avantages sociaux. On leur demande aussi des modifications au niveau de l'organisation du travail.

Les journalistes et les employés à la publicité ont déjà accepté ces

concessions, reconnaissant que cela réduit leur augmentation de salaire, la faisant passer de 6 % à 1 % sur trois ans.

Selon certains cadres, les deux parties sont prêtes à tenir longtemps et à ne pas plier. Tous les employés qui ne sont pas en grève ont été mis en disponibilité.

Le quotidien outaouais, qui a été vendu en juin dernier par les Oblats au groupe Hollinger du financier torontois Conrad Black, est en difficultés financières. Il avait entrepris une campagne pour relancer le journal et effacer des déficits de \$ 1,5 million en 1986 et de \$ 2 millions en 1987.

Mais le problème du journal en est un de marché. Du côté québécois, il peut difficilement faire mieux, étant acheté par un foyer sur deux. Dans les petits villages de l'Est ontarien où il y a beaucoup de francophones, son taux de pénétration peut atteindre les 70 %. Mais il n'arrive pas à percer auprès des francophones vivant à Ottawa et dans ses banlieues.

Alberta et Colombie-Britannique

Benoît Bouchard promet tous les efforts pour assurer les droits des francophones

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les francophones d'Alberta et de Colombie-Britannique aient les mêmes droits que les francophones de la Saskatchewan.

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre de l'Emploi et de l'Immigration Benoît Bouchard, au lendemain de l'important jugement de la Cour suprême qui a reconnu les droits des francophones devant les tribunaux et la législature de la Saskatchewan, et qui a invalidé les lois de cette province parce qu'elles avaient été adoptées en anglais uniquement.

« Tout ce qui est bon pour le Manitoba et la Saskatchewan devrait l'être également pour l'Alberta et les autres provinces », a affirmé M. Bouchard hier, à l'issue de la période des questions. Cela signifie que nous prendrons toutes les mesures pour nous assurer que les gens de l'Alberta et de la Colombie-Britannique aient les mêmes avantages, et je pense que le gouvernement à ce niveau-là n'hésitera pas du tout ».

Le jugement de la Cour suprême portait sur la Saskatchewan, mais l'Alberta se trouve exactement dans la même situation constitutionnelle en ce qui concerne la question linguistique.

Le député libéral franco-ontarien Jean-Robert Gauthier a cependant suggéré hier au gouvernement fédéral de demander par renvoi à la Cour suprême de confirmer explicitement les droits linguistiques des Franco-Albertains.

Le professeur de droit constitutionnel Gérard Beaudoin a cependant déclaré hier que cette démarche lui semblait inutile. « Il n'y a aucune chance au monde que l'Alberta échappe au destin de la Saskatchewan, a-t-il déclaré. Il s'agirait d'un renvoi inutile. »

La décision de la Cour suprême ne vise que la Saskatchewan, mais tous les juristes s'accordent pour dire que le cas de l'Alberta est identique, a-t-il

ajouté. Les deux provinces faisaient partie des Territoires du Nord-Ouest avant leur constitution en provinces distinctes en 1905. Une vieille disposition de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, reconnaissant les droits linguistiques des francophones devant les tribunaux et à la législature, s'applique encore en Saskatchewan, a statué la Cour suprême.

En théorie, le gouvernement albertain pourrait ne rien faire et prétendre que ce jugement ne le touche pas, et il aurait raison sur le plan strictement juridique, a déclaré M. Beaudoin.

« Mais ça ressemblerait à la politique de l'autruche », a-t-il affirmé. Il a ajouté que le gouvernement pourrait difficilement prétendre cela, puisqu'il avait dépêché deux avocats pour faire valoir sa position lors de l'audience devant la Cour suprême.

Selon M. Beaudoin, l'Alberta devra décider au plus vite de la direction à prendre: se mettre à traduire toutes les lois adoptées depuis 1905, ou se prévaloir de son droit d'annuler ces obligations linguistiques en adoptant une simple loi bilingue, la première et la dernière.

Si elles adoptaient cette dernière solution, l'Alberta et la Saskatchewan violeraient l'esprit de l'Accord du lac Meech, qui oblige les législatures provinciales à protéger le dualisme linguistique canadien, a soutenu le professeur de l'université d'Ottawa.

M. Gauthier et l'Association canadienne-française de l'Alberta ont dit craindre de voir le gouvernement albertain ne rien faire, ce qui obligerait les Franco-Albertains à entreprendre des procédures judiciaires et à remonter toute la filière jusqu'à la Cour suprême pour faire reconnaître leurs droits.

Une cause concernant ces droits est déjà engagée dans le système judiciaire albertain. Cette cause est similaire à la cause Mercure, réglée jeudi par la Cour suprême. Dans les deux cas, il s'agit d'un francophone accusé d'excès de vitesse qui a réclamé un procès en français.

Le genre d'entreprise est cependant épuisant et très coûteux pour les minorités francophones, et c'est pour cette raison que le gouvernement fédéral devrait demander directement à la Cour suprême de confirmer ces droits, a soutenu M. Gauthier.

La ministre des Communications Flora MacDonald a déclaré hier que cette question était prématurée et que pour l'instant, le gouvernement fédéral allait plutôt mettre toutes ses énergies à aider la Saskatchewan à faire face à ses obligations.

« Très bientôt, le gouvernement fé-



déral communiquera avec le gouvernement de la Saskatchewan pour voir comment il pourrait aider à assurer l'égalité des deux langues, a-t-elle indiqué. Si d'autres questions sont soulevées, nous les étudierons dans le même ordre de pensée ».

« Très bientôt, le gouvernement fé-

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le 15, 16 ET 17 MARS 1988
À 19H30

Succession LOUISE GADBOIS (1896-1985)
Membre fondateur de la
Société d'Art Contemporain de Montréal (1939)


Cie des Indes, XVIIIe siècle

TABLEAUX CANADIENS
Souvenir historique de Louis Joseph Papineau

ANTIQUITÉS
et ART EUROPÉENS
dont un exceptionnel service
de la Cie des Indes, XVIIIe siècle

Livres et photos anciennes.

EXPOSITION Samedi, 12 mars de 12h à 17h Dimanche, 13 mars de 12h à 17h
Lundi, 14 mars de 12h à 21h



HÔTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL
4521, boulevard St-Laurent, Montréal H2T 1R2
Tél.: (514) 849-2505

Y
MONTRÉAL

LANGUES DU MONDE

- ✓ ITALIEN
- ✓ ESPAGNOL
- ✓ PORTUGAIS
- ✓ GREC
- ✓ CHINOIS
- ✓ JAPONAIS
- ✓ ARABE
- ✓ ALLEMAND
- ✓ CORÉEN

2 soirs 7 semaines **145\$**
1 soir 14 semaines

**INSCRIPTIONS
DÉS MAINTENANT**

277-3323
**SUCCURSALE
INTERNATIONALE**
5550, ave du Parc
(angle St-Viateur)

849-8393
**SUCCURSALE
CENTRE-VILLE**
1450, rue Stanley
(Métro Peel & sortie Stanley)

Comme d'habitude,
grande vente annuelle

chez Gaston



5214, boul. St-Laurent
277-1999
1539, Van Horne
271-6071

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Affaire Higgins: la tension entre Amal et le Hezbollah paralyse les recherches

TYR, Liban (AFP) — La tension entre les deux formations chiites qui contrôlent le Liban-Sud a provoqué la paralysie des recherches pour retrouver le lieutenant-colonel William Richard Higgins, officier américain de l'ONU enlevé le 17 février, a constaté hier un journaliste de l'AFP sur place.

Le conflit entre le mouvement pro-syrien Amal et le Hezbollah pro-iranien a dégénéré en un accrochage jeudi entre miliciens de ces deux formations qui a fait huit blessés dans la localité de Douaïr (71 km au sud-est de Beyrouth). Les deux formations ont en revanche démenti des informations faisant état d'un nouvel incident hier à Jibchit (80 km au sud-est de Beyrouth).

Par ailleurs, Amal a démis de leurs fonctions hier deux de ses responsables, connus pour leur options pro-iraniennes, dont le chef de ses services de renseignements, M. Moustapha Dirani, qui a justifié le rapt du commandant en chef-adjoint de l'Organisation des Nations unies pour la surveillance de la trêve (ONUST).

Dans la région de Tyr, au Liban-Sud, où le lieutenant-colonel Higgins a été enlevé, Amal n'a maintenu que ses barrages fixes et la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) a levé depuis mercredi son dispositif de recherches, a constaté le correspondant de l'AFP.

« Le travail secret » va prévaloir dans les efforts d'Amal pour retrouver l'officier américain, a annoncé hier le chef du comité exécutif d'Amal,

M. Daoud Daoud.

Les fouilles et les perquisitions auxquelles Amal a procédé depuis le 17 février ont provoqué la colère des milieux intégristes. De source chiite bien informée, on indique que le Hezbollah a demandé indirectement à M. Daoud de mettre « un terme aux perquisitions pour éviter tout affrontement inter-chiite ». Il a souhaité qu'Amal privilégie « le bien de la communauté chiite plutôt que ses recherches » qui vont « s'avérer vaines ».

Un haut responsable d'Amal, qui a requis l'anonymat, a confirmé les « contacts indirects entre les deux formations afin de calmer la situation ».

Cheikh Mohammad Mehdi Chamseddine, vice-président du Conseil supérieur chiite, la plus haute instance de cette communauté au Liban, a rencontré deux dirigeants du Hezbollah, Cheikh Ibrahim al Amine et Cheikh Abbas Moussawi, ainsi qu'un responsable militaire, Hajj Hussein Khalil. Il a affirmé à l'AFP qu'il veut « arriver à un rapprochement pour appeler à une réunion de toutes les formations chiites ».

Par ailleurs, Amal a annoncé que M. Dirani, membre du comité exécutif du mouvement, et cheikh Adib Haïdar, membre du bureau politique et responsable du département de la culture, ont été « déchargés de leurs fonctions », sans en préciser la raison.

Les deux hommes sont considérés comme les chefs du courant intégriste pro-iranien d'Amal, re-

groupé au sein de la « Résistance croyante », qui a revendiqué plusieurs attaques anti-israéliennes au Liban-Sud.

Aussitôt après cette sanction, M. Dirani a publié un communiqué qui justifie l'enlèvement de l'officier américain et dénonce les « pratiques » d'Amal au Liban-sud; « notamment l'attaque du centre d'information de l'ambassade d'Iran ».

Les avis sont partagés sur le lieu de détention de l'officier américain. Pour M. Daoud Daoud, il n'a pas pu franchir le fleuve Litani (15 km au nord de Tyr) et se trouve dans la région où Amal est chargé d'assurer la sécurité. Mais d'autres responsables d'Amal, qui ont tenu à garder l'anonymat, se montrent plus prudents et affirment: « nous n'avons pas d'informations précises sur sa présence au Liban-sud, il s'agit uniquement d'une analyse de probabilités ».

Dans les milieux intégristes, le sentiment est que l'officier de l'ONU n'est plus au Liban-sud. Cheikh Abdel Moneim Mohanna, proche du Hezbollah, responsable de l'école religieuse de Siddiqine (sud-est de Tyr), a écarté vendredi la possibilité qu'il soit encore dans cette région, dans un entretien à l'AFP.

Des sources bien informées à Tyr ont affirmé à l'AFP que le lieutenant-colonel Higgins a été transporté hors du Liban-sud, par étapes et dans plusieurs voitures, le jour de son enlèvement.

Un groupe inconnu revendique le rapt des 2 fonctionnaires de l'ONU

BEYROUTH (AFP) — Les « Cellules révolutionnaires », organisation jusque-là inconnue, ont revendiqué hier le rapt des deux fonctionnaires scandinaves de l'UNRWA (Office de secours aux réfugiés de Palestine), le Suédois Jan Stening et le Norvégien William Jorgensen, le 5 février au Liban-Sud.

Dans un communiqué manuscrit en arabe parvenu au bureau d'une agence de presse occidentale à Beyrouth, cette organisation annonce: « Nous poursuivons leur interrogatoire sur la base de premières informations et nous promettons à tous de les libérer une fois leur interrogatoire terminé ».

Les « Cellules révolutionnaires » demandent à l'UNRWA de « revenir sur sa décision de réduire ou mettre un terme, à l'avenir, à ses services », car, selon elles, « cette décision est injustifiable ».

Le communiqué qui porte comme en-tête Communiqué no 3 se termine par deux phrases en anglais écrites séparément par les deux otages et suivies de leurs signatures et de leurs empreintes digitales: « Je suis en bonne santé et j'espère que je serai libéré prochainement, Jan Stening », « Je suis en bonne santé et je mange bien. Aussi, j'espère être libéré très prochainement ».

Les ravisseurs des deux Scandinaves se sont déjà manifestés en envoyant deux communiqués portant les mêmes signatures et empreintes, mais c'est la première fois qu'ils se dotent d'une appellation.

Dans le communiqué no 2, les ravisseurs accusaient leurs captifs d'être des « espions » et affirmaient que les « liens de Stening et Jorgensen avec des services d'un pays étranger ont commencé à apparaître au cours de leur interrogatoire ».

Les six pays balkaniques s'entendent sur une série d'instruments de concertation

BELGRADE (AFP) — Les ministres des Affaires étrangères des six pays balkaniques réunis pour la première fois dans l'histoire à Belgrade pour tenter de décrire la situation traditionnellement tendue dans cette partie de l'Europe, sont parvenus à mettre en place « une série d'instruments de concertation ».

Ils ont été unanimes hier, à l'issue de trois jours de débats, pour reconnaître la réussite de cette réunion qui a, en même temps, consacré la sortie de l'Albanie de l'isolement politique dans lequel elle s'était confinée pendant plus de trente ans.

De ce fait, l'Albanie et son ministre des Affaires étrangères, M. Reis Malile, auront été les vedettes de cette rencontre interbalkanique, elle-même considérée comme « historique » dès avant son ouverture.

M. Malile, toujours entouré de robustes garde de corps, aura été, tout au long des travaux de la réunion, la personnalité la plus gûettée par les quelque 400 journalistes venus couvrir l'événement qui pourrait faire date dans l'histoire des Balkans.

L'Albanie elle-même l'a jugé assez important pour faire accompagner sa délégation par une équipe de télévision et de journalistes, dont c'était également le premier voyage à l'étranger.

M. Malile a, du reste, confirmé l'intérêt de son pays pour l'amélioration du climat politique dans les Balkans en souhaitant, à l'issue de la réunion de Belgrade, que les propositions présentées « ne restent pas lettre morte ».

Les ministres albanais, bulgare, grec, roumain, turc et yougoslave, ont ainsi décidé qu'ils se retrouveraient régulièrement. Une réunion de hauts fonctionnaires devrait déjà

se tenir, si possible avant le 1er juillet à Sofia, en Bulgarie, pour décider de la date et du lieu d'une prochaine rencontre entre ministres.

Selon le communiqué publié à l'issue des travaux, et devant « la volonté unanime » de renforcer la coopération dans cette région de l'Europe, il a été décidé que les six États discuteront dès cette année des problèmes économiques en Turquie et des problèmes de transport en Yougoslavie, à un niveau ministériel.

Les ministres ont en outre convenu de convoquer, en Roumanie, une réunion qui examinera les possibilités de coopération en matière de production industrielle et, en Bulgarie, une réunion d'experts sur les problèmes de l'environnement dans les Balkans. Ils ont également « souligné l'utilité » de créer en Grèce, à Athènes, un « institut de recherche pour la coopération économique balkanique » qui devrait être « opérationnel » avant le 1er juillet 1989.

Les ministres, sans doute à propos des « minorités nationales », ont « souligné », remarquent les observateurs, l'importance de « l'aspect humanitaire » de la coopération dans cette région. Le communiqué, « souligne » également que « le point de vue a été exprimé que les minorités nationales dans les pays balkaniques sur les territoires desquels elles existent devraient être un facteur de cohésion, de stabilité, de relations amicales et de coopération ».

Seule la Yougoslavie, soulignent les observateurs, a jusqu'à présent officiellement « reconnu » l'existence de minorités sur son territoire qui sont d'ailleurs protégées par sa constitution.

La grogne gagne les services de santé polonais

VARSOVIE (AFP) — Le mouvement de mécontentement et de protestation parmi le personnel des services de santé s'étend en Pologne où une grande partie du corps médical réclame des augmentations de salaire pour combler le manque à gagner en raison de l'importante hausse (40 % en moyenne) des prix de détail intervenue au début du mois, apprend-on de bonne source.

De nombreux chirurgiens, médecins, infirmières, brancardiers, femmes de service apposent leurs signatures au bas de pétitions et réclament non seulement des augmentations de leurs émoluments mais dénoncent également l'état « catastrophique » de leurs conditions de travail.

Ces pétitions sont adressées au ministre de la Santé, M. Janusz Komender, qui a contribué à exacerber la grogne en annonçant à la télévision que les augmentations de salaires dans son secteur seraient de l'ordre de 15,000 zlotys (\$ 40) alors qu'en réalité elles se situent entre 1,500 et 4,500 zlotys (\$ 4 et \$ 12).

5,000 signatures ont été collectées à Gdansk (nord), 3,000 à Plock (ouest) et 600 à Lublin (sud-est) alors que la campagne de protestation ne fait que commencer. A

Gdansk, quelque 200 médecins et infirmières avaient manifesté mercredi devant l'hôpital départemental.

Selon M. Jacek Kuron, l'un des principaux dirigeants de l'opposition, le personnel du dispensaire d'un quartier à Varsovie, affilié aux syndicats officiels (OPZZ), a fait savoir à sa fédération qu'il suspendrait ses activités syndicales le 1er mars si, d'ici là, il n'était pas aligné sur les augmentations de salaires plus élevées accordées dans les autres quartiers de la capitale.

Le personnel d'un hôpital de la région de Lodz (centre) a remis une pétition et protesté auprès de deux membres du comité central du parti qui visitaient récemment l'établissement.

Le mécontentement dans les services de santé avait éclaté au grand jour en novembre dernier dans le sud de la Pologne, où des réunions orageuses avaient eu lieu entre les directions et le personnel d'une dizaine d'hôpitaux. Avant les récentes augmentations, le salaire d'un médecin expérimenté n'excédait pas 22,000 zlotys (\$ 58), celui d'une infirmière fraîchement diplômée 8,000 zlotys (\$ 21) pour un salaire national moyen de 30,000 zlotys (\$ 79).

HÔTEL DE VILLE

Assemblée du Conseil 29 février

Parmi les sujets étudiés à cette assemblée qui débutera à 19 heures:

- Plans d'ensemble - du Musée des Beaux Arts - du Centre Eaton de Montréal
- Projet de loyers modiques Habitations Ahuntsic
- Citation comme monument historique du Rialto Hall
- Réserve d'un terrain pour fins de place publique rue Sainte-Catherine, entre Peel et Metcalfe

Si l'étude des articles à l'ordre du jour n'est pas terminés à la première séance, elle se poursuivra le lendemain, à 14 h 00, à moins d'avis contraire.

L'assemblée subséquente du Conseil aura lieu le 30 mars 1988.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (Métro Champ-de-Mars).

Renseignements: 872-3770

Assemblées publiques des commissions permanentes du Conseil

Date	Endroit	Commission	Thème
Mercredi 9 mars 19 h 00	Hôtel de ville	Développement communautaire	La fluoration de l'eau à Montréal <i>Assemblée de consultation</i>
Lundi 14 mars 19 h 00	Hôtel de ville	Développement communautaire	La fluoration de l'eau à Montréal <i>Assemblée de consultation</i>
Mercredi 16 mars 19 h 00	Hôtel de ville	Développement culturel	Aspects multi-ethniques d'une politique culturelle à Montréal <i>Assemblée de consultation</i>
Samedi 19 mars de 10 h 00 à 17 h 00	Hôtel de ville	Développement communautaire	La fluoration de l'eau à Montréal <i>Assemblée de consultation</i>

Les intervenants qui désirent poser des questions sur les thèmes à l'ordre du jour doivent s'inscrire une demi-heure avant le début de la réunion.

Autres séances publiques

Date	Endroit	Comité	Thème
Mardi 8 mars 19 h 00	Sous-sol de l'église Saint-Paul-de-la-Croix 10217, avenue Georges Baril	Comité consultatif sur la mise en valeur du parc Ahuntsic et des abords de la station de métro Henri-Bourassa	Projet d'aménagement du parc Ahuntsic et des abords de la station de métro Henri-Bourassa <i>Assemblée d'information</i>

Si nécessaire, cette séance se poursuivra le 9 mars, à la même heure.

Mercredi 9 mars 19 h 30	Vieux Palais 155, rue Notre-Dame Est Salle 202	Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels	Audition sur la citation de: 1) 11931, rue Notre-Dame Est 2) 5117, avenue du Parc (Regent Theatre) 3) 3424, avenue Simpson (Maison Linton)
-----------------------------------	--	--	---

Mercredi 16 mars 19 h 30	Vieux Palais 155, rue Notre-Dame Est Salle 202	Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels	Audition sur la citation de: 1) 2536, avenue Summerhill (Maison D.W. Ogilvie) 2) 1419, à 1441, rue Pierce
------------------------------------	--	--	---

Mardi 5 avril 19 h 00	Sous-sol de l'église Saint-Paul-de-la-Croix 10217, avenue Georges Baril	Comité consultatif sur la mise en valeur du parc Ahuntsic et des abords de la station de métro Henri-Bourassa	Projet d'aménagement du parc Ahuntsic et des abords de la station de métro Henri-Bourassa <i>Assemblée de consultation</i>
---------------------------------	---	---	---

Si nécessaire, cette séance se poursuivra le 7 et le 8 avril, à la même heure.

Inscription des intervenants et dépôt des mémoires

Les personnes qui désirent soumettre des commentaires écrits ou de vive voix à cette assemblée publique de consultation doivent s'inscrire auprès du secrétaire du Comité consultatif en téléphonant au 872-6742, avant midi, le jeudi 31 mars 1988, ou déposer quatre copies de leur mémoire, avant cette date à l'adresse suivante: Comité consultatif sur la mise en valeur du parc Ahuntsic et des abords de la station de métro Henri Bourassa, a/s Secrétaire du Comité, Bureau Accès Montréal Ahuntsic, 545, rue Fleury Est, Montréal, Québec H3L 1G6.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les documents pertinents qui seront à votre disposition, les jours ouvrables, du 9 mars au 8 avril 1988, au bureau Accès Montréal Ahuntsic, 545, rue Fleury Est, téléphone 872-6742.

Maurice Brunet
Greffier de la Ville



Ville de Montréal

LE REGROUPEMENT POUR LE DROIT DE NAÎTRE FORMÉ DE 14 ORGANISMES (75.000 MEMBRES ACTIFS) VEUT COMBLER LE VIDE JURIDIQUE CRÉÉ PAR LA COUR SUPRÊME.



LIBRE CHOIX... POUR TOUS!
LAISSONS-LES VIVRE! S.V.P.
C.P. 117, Station R. Mtl H2S 3K6
Tél.: 270-2227 ou 277-7050

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE



Un soldat israélien tombe sur la chaussée après avoir été atteint par une pierre durant des affrontements avec des manifestants palestiniens après la prière du vendredi, à Ramallah.

Quatre tués et des dizaines de blessés Nouvelle flambée de violence dans les territoires occupés

JÉRUSALEM (Reuter) — Une nouvelle flambée de violence a fait quatre morts et des dizaines de blessés hier dans les territoires occupés, au moment où le secrétaire d'État George Shultz présentait aux dirigeants israéliens divisés le plan de paix américain pour le Proche-Orient.

Le décès des quatre Palestiniens, dont un garçonnet d'une dizaine d'années, porte à 72 le nombre des civils tués par l'armée israélienne depuis le début des émeutes le 9 décembre dernier, selon un bilan officiel.

Après la prière du vendredi, l'ensemble des territoires occupés a connu de graves affrontements.

Les émeutiers ont attaqué l'armée à coups de pierres, de bouteilles et de cocktails Molotov, notamment à Hébron, Naplouse, Ramallah et dans des camps de réfugiés de la bande de Gaza, a indiqué un porte-parole militaire.

Pendant ces affrontements, Shultz, arrivé la veille en Israël, rencontra le président du conseil Yitzhak Shamir, puis le ministre des Affaires étrangères Shimon Pérès. Il a pu mesurer le profond désaccord entre les deux hommes sur les propositions américaines.

Shamir, selon son porte-parole, a de nouveau affirmé son opposition à une conférence de paix internationale et à toute idée d'abandonner les territoires occupés en échange de la paix.

Selon la presse israélienne, Shultz, qui doit se rendre aussi en Syrie, en Jordanie et en Égypte, propose un gel des implantations de colonies israéliennes dans les territoires occupés, le retrait de l'armée des villes de Cisjordanie et de Gaza et son remplacement par une administra-

tion et une force de police jordano-palestiniennes.

Washington proposerait trois solutions pour organiser les discussions: soit une conférence de paix sous l'égide de l'ONU, soit une rencontre des pays de la région sous les auspices des États-Unis et de l'URSS, soit encore un mélange des deux.

En revanche, le travailliste Pérès a bien accueilli les propositions américaines, qu'il a estimées « réalisables ».

Shultz a également rencontré le ministre de la Défense Yitzhak Rabin, dont la politique de « main de fer » dans les territoires occupés provoque une vive indignation à l'étranger.

Enfin, la police militaire israélienne a arrêté hier quatre soldats montrés sur des chaînes de télévision américaines et européennes en train de briser les membres de deux Palestiniens interpellés à Naplouse, et l'officier commandant leur unité a été relevé, a annoncé le commandant des forces israéliennes en Cisjordanie occupée, Amram Mitzna.

Le film, tourné jeudi par la chaîne américaine CBS, et dans lequel on voit les soldats brisant les bras de deux Palestiniens à coups de pierres, a suscité une vive indignation hier lors de sa diffusion en France et en Grande-Bretagne.

Les soldats ont mis 40 minutes pour briser les membres des Palestiniens, qui n'ont pas opposé de résistance. Mitzna s'est déclaré horrifié et a ordonné à la police militaire d'ouvrir une enquête.

« Cette affaire est choquante et nous ne permettrons pas que les choses continuent sans que nous ayons

réagi de manière appropriée », a-t-il ajouté.

(À Londres, l'ambassade d'Israël a été submergée de coups de téléphone de protestation, après la diffusion par la télévision britannique des images de la CBS).

Les armes stratégiques START Washington et Moscou ne sont pas sur la même longueur d'ondes

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis et l'Union soviétique ne sont pas sur la même longueur d'ondes sur les chances de conclusion rapide du traité sur la réduction de 50 % des armes stratégiques (START): Moscou estime qu'il peut être signé lors du prochain sommet fin mai alors que Washington considère qu'il n'y a pas assez de temps pour y parvenir.

« Le bon sens indique que le temps est trop court pour penser vraiment que nous pourrions avoir un traité prêt pour la rencontre » au sommet, a déclaré le président Ronald Reagan, qui fait preuve d'ordinaire d'un optimisme à toute épreuve. Il a cependant ajouté, dans une interview au *Washington Post* que « s'il y a de la sincérité des deux côtés pour arriver à un tel accord — et je pense qu'il y en a —, un traité pourrait être signé avant qu'il ne quitte le pouvoir en janvier 1989 ».

Quelques heures avant cette interview accordée jeudi et publiée hier, un haut responsable soviétique affirmait que son pays était certain qu'un tel traité pourrait être prêt à temps pour le quatrième sommet Reagan-Gorbatchev.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Marlin Fitzwater, a tenté hier de donner l'impression que la position de M. Reagan n'avait pas changé et qu'il n'avait fait que répéter des propos tenus par le secrétaire d'État George Shultz ou par lui-même (M. Fitzwater).

Mais le porte-parole n'a pas vraiment convaincu les observateurs. Il estimait que les déclarations de M. Reagan « aiguillonnaient peut-être » les négociateurs américains et soviétiques et les pousseraient à « travailler plus dur ». Pour M. Fitz-

Un million de manifestants dans la rue à Erevan Le mouvement arménien est prêt à négocier avec l'URSS

ATHÈNES (AFP) — Le comité d'organisation du mouvement arménien à Erevan, capitale de la République soviétique d'Arménie, a décidé d'ouvrir des négociations avec les autorités soviétiques, a indiqué hier soir à l'AFP un porte-parole du Mouvement populaire arménien (MPA, proche de l'ASALA (Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie) à Athènes.

Le comité a pris cette décision après les manifestations d'hier, a précisé le porte-parole. Selon elle, ces manifestations ont réuni un million de personnes à Erevan et se sont terminées pacifiquement.

Selon la même source, le comité d'organisation rassemble des personnalités arméniennes connues, dont des historiens et des écrivains, ainsi qu'un membre du MPA qui devrait être expulsé par l'URSS au Liban ou en Syrie. Des membres de la minorité kurde ont manifesté aux côtés des Arméniens en signe de solidarité, a-t-elle précisé.

Par ailleurs, les Arméniens qui ont servi dans l'armée soviétique en Afghanistan ont annoncé qu'ils jetteraient leurs médailles si les autorités de Moscou ne répondaient pas positivement aux requêtes arméniennes, a encore déclaré le porte-parole.

Selon la même source, le patriarche arménien, Vasken Ier, a de son côté envoyé un message officiel au numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev.

Des centaines de milliers de personnes continuaient à manifester hier après-midi à Erevan, malgré un appel au calme du numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev, a indiqué dans une communication téléphonique à l'AFP le dissident Sergueï Grigoriants.

Les manifestants ont notamment hué le premier secrétaire du PC arménien, M. Karen Demirtchian, qui leur demandait de reprendre le travail, a ajouté M. Grigoriants, qui s'est rendu sur place dans la journée.

L'agence TASS a publié hier après-midi un résumé du message de

M. Gorbatchev, adressé aux peuples d'Arménie et d'Azerbaïdjan, à propos des événements à Nagorny-Karabakh. Cette région, dont la population (160.000 habitants) est en majorité arménienne et orthodoxe, est rattachée depuis 1923 à l'Azerbaïdjan musulman. Les nationalistes arméniens revendiquent son rattachement à la République d'Arménie (3,4 millions d'habitants).

M. Gorbatchev, qui est ainsi intervenu pour la première fois personnellement dans « l'affaire arménienne », a appelé les Arméniens et les Azerbaïdjanais à « faire preuve de maturité civique et de retenue ». « Attiser les querelles et la défiance entre les peuples ne peut qu'empêcher la solution des problèmes en suspens », a souligné le secrétaire général du PC soviétique.

Son message a été lu à la radio et à la télévision des deux républiques par deux envoyés du Kremlin sur place.

Pour M. Gorbatchev, chaque peuple de l'URSS « peut satisfaire ses exigences dans tous les domaines de la vie politique et sociale », ainsi que ses souhaits concernant « sa langue maternelle, sa culture, ses coutumes et ses croyances ».

L'appel de M. Gorbatchev contenait, selon M. Grigoriants, la promesse de constituer une Commission du Comité central du PC soviétique chargée d'étudier, en prévision d'un plénum sur les nationalités, la question de Nagorny-Karabakh.

Pour sa part, M. Demirtchian, cité par M. Grigoriants, a demandé dans sa première apparition devant les manifestants: « Qui vous paiera pour la grève que vous faites depuis quatre jours? ». Il a exhorté la foule à faire preuve de patience, à lui faire confiance et à reprendre le travail. Le responsable arménien a été sifflé par la foule massée sur la place de l'Opéra.

Hier, des unités de l'armée étaient déployées aux points stratégiques de la ville, aéroport, radio-télévision et poste centrale. Vingt-huit avions

transportant des militaires avaient atterri à Erevan dans la nuit de jeudi à vendredi, venant de différentes républiques soviétiques, selon des témoins cités par M. Grigoriants. Dans le centre, les miliciens arméniens ont été remplacés par des miliciens russes, mais aucun désordre n'a été signalé, a-t-il ajouté.

Le message de M. Gorbatchev a été jugé conciliant par M. Grigoriants, comparé aux déclarations officielles des jours précédents sur la nécessité de garder Nagorny-Karabakh sous tutelle de l'Azerbaïdjan. Mais « si un tel appel aurait pu satisfaire les manifestants il y a une semaine, aujourd'hui c'est trop tard », a estimé le dissident.

« L'Arménie expérimente, en effet, depuis une semaine une liberté que n'ont jamais connue les Soviétiques », a affirmé M. Grigoriants: des rassemblements ont lieu en permanence dans divers endroits de la capitale, la grève est quasi générale depuis quatre jours, les Kurdes, voire des étudiants étrangers se sont joints au mouvement, qui a fait descendre dans la rue, selon lui, plus d'un million de personnes venues de toutes les régions d'Arménie.

Ortega accepte de rencontrer de nouveau la contra

MANAGUA (AFP) — Le gouvernement sandiniste du Nicaragua a accepté hier l'offre présentée par le cardinal Miguel Obando y Bravo de participer à une nouvelle ronde de négociations directes avec la contra (opposition armée) du 9 au 11 mars à Guatemala, a indiqué l'archevêque de Managua.

Le prélat, qui fait office de médiateur dans le conflit, a toutefois ajouté que les sandinistes avaient rejeté l'ordre du jour en six points qui leur était proposé.

Dans un message adressé au cardinal-archevêque de Managua, le président du Nicaragua, M. Daniel Ortega, a indiqué que le gouvernement était toujours d'accord avec le projet de cessez-le-feu conçu par le médiateur.

La dernière rencontre des sandinistes avec la contra, qui avait eu lieu le 20 février à Guatemala, s'était soldée par un échec et les deux parties s'étaient rejeté la responsabilité de l'échec des négociations.

Sévère mise en garde d'Aquino aux pays de la Conférence islamique

BONGAO, Sud des Philippines (AFP) — La présidente philippine Cory Aquino a mis en garde hier les pays islamiques contre tout soutien aux rebelles luttant pour un État musulman philippin indépendant, en soulignant qu'elle était garante de l'unité territoriale du pays.

Mme Aquino parlait à Bongao, dans l'archipel de Tawi-Tawi, dans l'extrême-sud des Philippines, en plein cœur de la zone de rébellion musulmane.

« Ma présence ici est un message clair et compréhensible: Tawi-Tawi est partie intégrante du pays », a-t-elle dit aux quelque 2.000 personnes réunies dans un gymnase de la petite ville, située à quelque 50 km des côtes de l'État musulman de Sabah, membre de la Fédération de Malai-

sie. C'est la première fois depuis 21 ans qu'un président philippin se rend dans cet archipel oublié.

« Son message est adressé au monde entier », a souligné à l'AFP le chef de la diplomatie philippine Raul Manglapus, qui accompagne la présidente. Si les 46 membres de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) « veulent le prendre pour eux, ce serait sans doute utile », a-t-il ajouté.

L'OCI se réunit le mois prochain à Amman en Jordanie. Les rebelles musulmans du sud des Philippines, surtout regroupés au sein du Front Moro de libération nationale (MNLF), affirment être prêts d'obtenir leur admission comme membre à part entière de l'OCI.

L'ALLIANCE DES PROFESSEURS CANADIENS POUR LA PAIX AU MOYEN-ORIENT
ORGANISE UNE CONFÉRENCE-DÉBAT SUR
LE VATICAN ET ISRAËL: 1948-1988

DATE: Dimanche 6 mars 1988
HEURE: 13:30 - 17:30
LIEU: Hôtel Reine Elizabeth, Salon Bersimis 900 Boulevard Dorchester Ouest Montréal, Québec

POUR INFORMATION: Professeur Julien Bauer Université du Québec à Montréal (514) 282-4514 Professeur Harvey Shulman Concordia University (514) 848-2566 (514) 488-5637

INSCRIPTION: (gratuite)

PEUR DU DENTISTE?

Êtes-vous un des 150.000 Montréalais qui ne va pas chez le dentiste? La peur de la douleur est-elle votre principal argument?

Monsieur André Frève, psychologue diplômé de l'Université Laval, applique à Montréal un programme d'entraînement exclusif aux personnes qui veulent améliorer leur bien-être et leur apparence, mais qui se sentent incapables d'aller d'elles-mêmes voir le dentiste.

Informations: (514) 769-5167

Le spectacle de Barbara est aussi présenté à l'Opéra du Centre national des Arts, Ottawa, le 22 mars à 20h30.

BARBARA

DERNIÈRE SUPPLÉMENTAIRE 19 MARS À 20 H BILLETTS EN VENTE SAMEDI MIDI

Jeudi	17 mars	20h.
Vendredi	18 mars	20h.
Samedi	19 mars	20h.

CKAC 97.3
FROZON
Une production de

Salle Wilfrid-Pelletier Place des Arts
Réservations téléphoniques: 514 842 2112. Frais de service.
Réservez de 1 \$ sur tout billet de plus de 7 \$.

Blakeney part le 23, un jour qui a marqué sa vie

REGINA (PC) — Allan Blakeney a annoncé sa démission hier en tant que membre de la législature de la Saskatchewan



Allan Blakeney

représentant la circonscription de Regina Elphinstone, avec entrée en vigueur le 23 mars.

Ce fils d'un épicier de la Nouvelle-Ecosse qui a détenu le poste de premier ministre néo-démocrate de la Saskatchewan de 1971 à 1982, siège à la législature depuis 1960.

Il a abandonné la direction du Nouveau Parti démocratique en novembre dernier après avoir occupé ces fonctions pendant 17 ans.

Il a fait savoir au cours d'une conférence de presse qu'il avait choisi la date pour des raisons sentimentales.

« Le 23 mai est le jour de notre anniversaire de mariage », a dit M. Blakeney, faisant allusion aux 23 ans de mariage avec son épouse, Anne. « Le 23 juin (1971) j'ai été élu premier ministre et le 23 mars, j'ai démissionné ».

Connu pour son esprit cinglant et son intelligence éclairée, l'humilité de M. Blakeney s'est fait évidente au moment où il remerciait ses commettants.

Aux membres du parti libéral du Québec

En 1985, le Congrès du PLQ s'engageait à :
 — maintenir le gel des frais de scolarité
 — améliorer le régime d'aide financière

Les étudiants et les étudiantes en ont pris note.

En incluant ces éléments dans son programme, le PLQ considérait que l'accessibilité à l'enseignement supérieur contribue au développement économique et social du Québec.

En 1988, ces objectifs sont-ils atteints?

Le Québec commence à récolter les fruits de son investissement dans l'éducation postsecondaire.

Pourtant, le Ministre Ryan n'a jamais digéré l'engagement du PLQ envers la jeunesse québécoise.

— En 1986, il déclarait que le PLQ avait fait une erreur en promettant le gel des frais de scolarité.

— La même année, il permettait aux universités de contourner la politique de gel des frais de scolarité, en leur accordant le droit d'imposer aux étudiants des frais supplémentaires allant jusqu'à 36% des frais de scolarité.

Que fera le Ministre Ryan en fin de semaine?

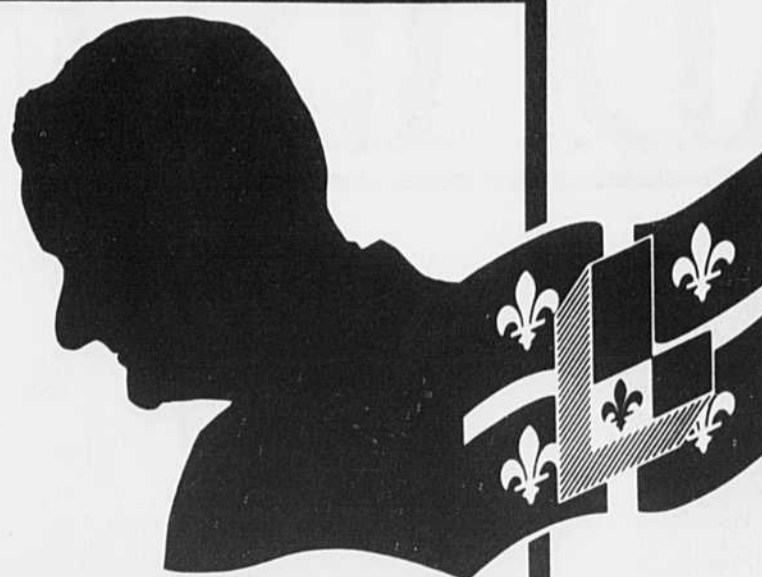
Il demandera aux congressistes de retirer du programme du parti la promesse de maintenir le gel des frais de scolarité. Et sans doute leur rappellera-t-il qu'il prépare une réforme du régime de prêts-bourses... réforme dont personne ne connaît la teneur.

Mais les étudiants ne sont pas dupes. Ce que Claude Ryan désire, c'est un chèque en blanc qui lui permettra de doubler, voire de tripler les frais de scolarité.

Le Gouvernement reviendra-t-il sur ses promesses?

Les congressistes doivent respecter leur engagement envers la jeunesse québécoise.

Car nous nous en souviendrons!



Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Hull	Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi	Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Rimouski	Confédération des associations d'étudiants de l'Université Laval	Student Society of McGill University

EN BREF...

Les médecins ontariens gagnent le plus

Dans son dernier relevé statistique relatif aux taxes, Revenu Canada identifie les médecins ontariens comme étant le groupe de professionnels le mieux payé au pays. Les chiffres de 1985 — les derniers disponibles — indiquent que les médecins de l'Ontario ont gagné en moyenne \$ 116,200 en 1985, tous revenus combinés, une fois les dépenses enlevées, mais avant les déductions d'impôt. Cela représente un bon salaire appréciable puisque l'année précédente, leur revenu avait été de \$ 103,400. Les médecins à travers le Canada ont gagné en moyenne, en 1985, \$ 104,000 comparativement à \$ 96,500 en 1984. Cela représente environ quatre fois plus que le revenu annuel moyen au Canada qui, en 1985, a été de \$ 25,700. Les revenus des médecins pour les autres provinces, la même année, s'établissent ainsi: Nouvelle-Ecosse, \$ 107,300 (\$ 104,500 en 1984); Saskatchewan, \$ 103,100 (\$ 101,900); Alberta, \$ 101,600 (\$ 105,000); Colombie-Britannique, \$ 101,000 (\$ 102,500); Terre-Neuve, \$ 99,300 (\$ 103,800); Ile-du-Prince-Edouard, \$ 97,500 (\$ 91,200); Nouveau-Brunswick, \$ 95,800 (\$ 85,300); Québec, \$ 90,000 (\$ 83,000).

Attention aux imposteurs!

Les Amputés de guerre du Canada, succursale de Montréal, tient à faire la mise au point suivante auprès du public: jamais l'organisme ne sollicite de fonds par téléphone. Si donc des imposteurs s'adressent à vous de cette façon, comme cela semble avoir été le cas récemment, il faut se méfier: l'Association des amputés de guerre du Canada n'a jamais autorisé une telle levée de fonds. Sa campagne de souscription débutera dans la région de Montréal le 7 mars prochain et s'effectuera, comme d'habitude, à l'intérieur de son service des plaques porte-clés et des étiquettes-adresse. De plus, elle ne communique avec le public que par courrier.

Techniciens en grève à Radio-Québec

Les 225 techniciens de Radio-Québec ont déclenché une grève de durée illimitée. Le litige porte sur la durée de la convention collective. Le Syndicat des techniciens, affilié à la CFQ, est sans contrat depuis le 31 décembre 1986. Les techniciens avaient accepté, dans la nuit de mercredi à hier, un document qu'ils croyaient être une proposition de Radio-Québec, qui leur avait été transmis par le conciliateur. Mais hier, la direction de Radio-Québec a déclaré que cette option n'avait été faite qu'à titre « d'illustration » et ne constituait pas un « dépôt formel ». Les techniciens gagnent en moyenne \$ 30,000. L'offre qui n'en était pas une consistait en une hausse salariale de 4 % pour 1987 et de 4,08 % pour 1988.

Drogue: les villes championnes

WASHINGTON, (AFP) — Washington et Los Angeles sont les villes américaines les plus touchées par la consommation de cocaïne et de PCP, une drogue chimique, tandis que Détroit et San Francisco sont celles où l'héroïne fait le plus de ravages, selon une étude réalisée par un groupe de recherches privé. Dans la capitale américaine, la drogue est liée aux problèmes raciaux, de niveau de vie et d'âge, selon les auteurs de l'étude de la firme Rand. « Ce problème de drogue, qui affecte chaque couche de notre société, est de proportion effrayante », a déclaré M. Edward Mitchell, président de la Compagnie d'Electricité du Potomac, une des firmes qui ont parrainé cette étude.

État d'alerte à la pluie à Rio

RIO DE JANEIRO, (AFP) — Le gouverneur de l'État de Rio de Janeiro, Wellington Moreira Franco, a mis en état d'alerte hier la défense civile et les pompiers après avoir été informé que de nouvelles pluies diluviennes risquaient de s'abattre sur la région. La semaine dernière, des inondations et des glissements de terrain provoqués par des pluies torrentielles avaient fait 277 morts et 22,590 sans-abri dans l'État de Rio. Par ailleurs, l'épidémie de leptospirose (maladie infectieuse transmise par l'urine des rats, des chats et des chiens) consécutive aux inondations a fait 18 morts, et 350 personnes sont atteintes à Rio de Janeiro, selon l'Organisation Panaméricaine de Santé.

Brulé vif par une secte

ASUNCION, (AFP) — Un jeune Paraguayen a péri brûlé vif au cours d'une séance rituelle de sorcellerie organisée par une secte d'origine afro-brésilienne nommée « Umbanda » ou « Quimbanda », a indiqué hier la police d'Asuncion. Cinq suspects impliqués dans ce crime rituel ont été arrêtés tandis que le principal responsable de la secte, Ignacio Lopez, est actuellement en fuite, a-t-on appris de même source. Selon les témoignages recueillis par la police, la victime, Juan Carlos Enciso, a été dévêtu par les dirigeants de la secte qui lui ont promis de soigner la forte chute de cheveux dont il souffrait. Les membres de la secte devaient ensuite arroser son corps d'un liquide inflammable et y mettre le feu.

Vente aux enchères unique à Moscou

LONDRES, (AFP) — Une vente aux enchères sans précédent de toiles de maîtres russes se tiendra à Moscou au mois de juillet prochain, a annoncé hier à Londres la galerie d'arts Sotheby's, qui s'est félicitée de cette surenchère en matière de Glasnost et de Perestroïka. Cent toiles d'une vingtaine d'artistes contemporains seront proposées à des amateurs venus du monde entier dans les salons du centre du commerce international de Moscou, le 7 juillet au soir, au terme de l'accord conclu entre le marchand d'arts britannique et le ministère soviétique de la culture.

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

Pour renseignements

Christiane Legault 842-9645

vers la réussite

en

- Mode
- Musique
- Informatique
- Arts - Lettres
- Administration
- Sciences
- Sciences humaines
- Éducation en services de garde
- Éducation spécialisée

au collège

marie-victorin

325-0150

7000, rue Marie-Victorin Montréal H1G 2J6

COLLÈGE AHUNTSIC
 9155, rue saint-hubert, Montréal, Qué. H2M 1Y8

COURS DE NATATION
 PISCINE DU COLLÈGE AHUNTSIC — 825 rue ÉMILE-JOURNAULT, MONTRÉAL
SESSION DU PRINTEMPS 1988

Inscriptions: à compter du 14 mars du lundi au vendredi de 9h à 21h

Début des cours:

- Cours pour adultes en général; le 11 avril
- Cours pour les jeunes de 6 à 16 ans; le 9 avril
- Cours parent-enfant; le 10 avril
- Cours de conditionnement physique aquatique; le 11 avril
- Cours sauveteur national; le 14 avril
- Cours de leader; le 8 avril
- Cours de moniteur conjoint; le 10 avril

Plongée sous-marine: Appeler au numéro: 274-6875

Bain libre: — Les lundi, mercredi et vendredi de 20h à 21h30 — Le dimanche de 14h à 16h (enfants admis le vendredi et le dimanche)

Informations: Pour plus d'informations, veuillez appeler aux numéros suivants: Jour 389-5921 poste 2930; soirée et fin de semaine 389-5930

UNIVERSITÉ LAVAL **Faculté des sciences sociales**

MAÎTRISE EN ANALYSE DES POLITIQUES

La Faculté des sciences sociales offre une maîtrise professionnelle à caractère multidisciplinaire adaptée aux besoins des gestionnaires en situation de travail et aux attentes des étudiants(es) qui veulent faire carrière dans la conception, l'analyse et l'évaluation des politiques et des programmes publics.

DURÉE DE LA MAÎTRISE:
 Deux années à temps complet et possibilité d'études à temps partiel.

NOMBRE DE CRÉDITS:
 48 dont 30 crédits en science politique-administration publique et en économique et méthodes quantitatives; 12 crédits d'un bloc complémentaire; 6 crédits d'essais.

CONDITIONS D'ADMISSION:
 Être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat).

POUR RENSEIGNEMENTS:
 Jean Mercier
 Directeur du programme
 Maîtrise en analyse des politiques
 Faculté des sciences sociales
 Université Laval, Québec G1K 7P4
 Tél.: (418) 656-7255 ou (418) 656-2131 poste 6684

POUR ADMISSION:
 Bureau du registraire
 Pavillon J.-C.-Bonenfant
 Université Laval, Québec G1K 7P4
 Tél.: (418) 656-3080

LES CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR

religion

L'église pastorale

- Le point sur le travail, les mandats et les profils des nouveaux évêques
- L'évêque dans son diocèse: une semaine type en 1988
- Les communautés religieuses: genre de vie, relations avec le monde extérieur
- Les religieuses à l'hôpital traitant les victimes du sida
- Portrait d'une religieuse novice en 1988
- Le point sur les congrégations et les juvénats en 1988

Date de tombée publicitaire: 25 mars 1988
 Date de parution: 31 mars 1988
 Informations: Christiane Legault (514) 842-9645

L'évangéliste Swaggart devra prouver à son tour que ses millions ne servent pas « les oeuvres de Satan »

BATON ROUGE (d'après The New York Times) — Dans le dernier numéro de son magazine « The Evangelist », le Rév. Jimmy Swaggart of-frait son point de vue sur les millions de dollars donnés chaque année à ses concurrents des diverses croisades évangélistes.

« Je crois qu'entre 50 et 75 % de toutes les sommes données pour les activités religieuses sont tout à fait gaspillées. Dans certains cas, elles servent même les oeuvres de Satan », écrivait-il.

M. Swaggart avait été le plus virulent critique des activités des autres églises évangélistes au cours des dernières années, mais alors qu'il doit lui-même quitter son ministère à cause d'un scandale à saveur sexuelle, il est inévitable que ses finances soient, elles aussi, soumises à un examen rigoureux.

Malgré les problèmes financiers rencontrés par tous les spécialistes de la prédication télévisée à la suite du scandale entourant le départ de

Jim et Tammy Bakker de leur réseau PTL, les diverses églises des télé-évangélistes continuent toujours de vivre dans une spirale des millions en contributions déductibles d'impôt qui échappent à toute vérification indépendante.

Cela est particulièrement vrai dans le cas de M. Swaggart, dont les activités depuis sa base de Baton Rouge en Louisiane sont devenues une entreprise de \$ 150 millions (US), dirigée comme une petite entreprise familiale sous le contrôle total de M. Swaggart, de son épouse Frances et de son fils Donnie.

« C'est comme le magasin de papa et de maman où toute la famille travaille. C'est encore plus fermé que les autres parce qu'il n'y a jamais eu de vérifications de l'extérieur », affirme M. Jeffrey K. Hadden, un sociologue de l'Université de la Virginie qui est l'un des spécialistes de ces croisades évangélistes.

Selon M. Hadden, le Rév. Swaggart pourrait revivre la situation de

Jim Bakker dont on s'est mis à examiner les finances après qu'il eût confessé des manquements à la morale.

Des médias, dont l'affilié du réseau ABC à Baton Rouge qui a gagné plusieurs prix de journalisme pour sa couverture des activités de l'église de M. Swaggart, ont remis en question certaines dépenses extravagantes du pasteur fondamentaliste et ont soutenu que la majorité des sommes amassées lors de ses collectes pour nourrir les affamés servaient, en fait, à de toutes autres fins.

Le professeur Hadden croit toutefois que les finances de M. Swaggart sont en bien meilleur ordre que celles du réseau PTL et des Bakker et qu'il dépensait, en fait, plus d'argent pour nourrir les enfants du Tiers-monde que la plupart des autres croisades du même type.

Ce qui est clair, cependant, c'est que M. Swaggart est aujourd'hui bien loin de ses premières croisades dans une voiture d'occasion à Ferriday en Louisiane, alors qu'il ne gagnait que \$ 40 par semaine.

Aujourd'hui, quatre membres de la famille Swaggart contrôlent le conseil d'administration de sept membres de son église qui a des revenus annuels de plus de \$ 140 millions (US) et qui gère un complexe de 257 acres, avec 1.200 employés et des salaires annuels de \$ 11,5 millions.

Entre 1981 et mars 1987, l'église de M. Swaggart a dépensé plus de \$ 123 millions pour des achats de terrains et des constructions, en faisant l'une des principales entreprises de la région de Baton Rouge. En 1986, selon les chiffres fournis par M. Swaggart lui-même, les revenus de son église s'élevaient à \$ 141 millions.

M. Swaggart et son épouse ont chacun une Lincoln Continental et voyagent à travers l'Amérique dans leur jet Gulfstream privé. Ils vivent dans une maison évaluée à \$ 1,5 million tout près de celle de \$ 726.000 de leur fils Donnie, les deux maisons étant financées par des prêts de l'église. En Californie, les Swaggart possèdent un condominium près de Palm Springs, un don à leur église, affirment-ils.



Jimmy Swaggart l'homme regarde Jimmy Swaggart l'évangéliste en action.

Selon le Bureau fédéral concerné

Les Canadiens doivent être protégés des projets qui nuisent à l'environnement

OTTAWA (PC) — Les Canadiens ont le droit d'être protégés contre tout projet qui risque de nuire à leur environnement naturel.

Pour que cette protection soit réelle, le gouvernement devrait être légalement tenu d'organiser des audiences publiques sur tout projet de développement. Il serait également souhaitable d'accorder plus de pouvoir aux responsables du processus d'évaluation environnementale.

Ce sont, dans leurs grandes lignes, les recommandations émises dans un rapport commandé par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, et rendu public hier.

L'environnement est un bien qui appartient en partage à toute la collectivité (...) il n'est plus acceptable que quelqu'un fasse un usage unilatéral de cette propriété collective », note le document.

On ajoute qu'il ne devrait plus être possible de développer des ressources naturelles ou d'exploiter une entreprise sans tenir compte des effets que cela peut avoir sur l'environnement.

Les auteurs de ce rapport ne sont pas les seuls à proposer que le Parlement adopte une législation qui reconnaîtrait des pouvoirs juridiques clairs aux responsables de l'évaluation environnementale. Leurs recommandations recourent celles de nombreux autres rapports commandés par le bureau, dans le cadre de son examen du processus fédéral d'évaluation environnementale.

À l'heure actuelle, le gouvernement n'est pas tenu de procéder à des évaluations d'impact environ-

nemental. S'il le fait, c'est en vertu d'une simple politique générale, de façon sporadique.

30 baleines échouées

MEXICO (AFP) — Trente baleines grises appartenant à une espèce protégée par les conventions internationales se sont échouées sur une plage mexicaine de l'océan Pacifique pour « se suicider », a rapporté hier le directeur d'un « Programme pour l'élevage des mammifères marins », M. Luis Fletcher.

Leur mort est imminente, a affirmé ce responsable qui se trouvait à La Paz, une ville du nord du Mexique.

M. Fletcher a précisé que 26 mâles et quatre femelles étaient échoués sur les plages et attendaient la mort, sans qu'aucune mesure de sauvetage puisse être tentée.

Chaque hiver, ces mammifères parcourent quelque 12.000 milles, depuis les eaux du Pôle Nord jusqu'aux courants tièdes de la péninsule californienne afin de se reproduire et d'élever les baleineaux avant de retourner au printemps suivant vers leur lieu d'origine.

Selon certaines théories non confirmées, les cétacés décident de mourir quand la baleine qui les guide perd le sens de l'orientation pendant cette longue traversée.

Un document démontre la volonté de Pearson face à la prépondérance fédérale

OTTAWA (PC) — Un document vieux de 21 ans montre que le premier ministre fédéral du temps, M. Lester Pearson, trouvait « extrêmement dangereux » de considérer les provinces comme égales à Ottawa.

Aussi refusa-t-il de participer à la première conférence fédérale-provinciale convoquée par une province, l'Ontario, et appelée « Confédération de l'avenir ».

La conférence constitutionnelle eut lieu quand même, sans la participation du gouvernement fédéral, qui se contenta d'y dépêcher quatre observateurs.

Répondant au premier ministre ontarien John Robarts, M. Pearson souligna que « rien ne devait être fait qui puisse suggérer un acquiescement » à la prétention d'égalité des provinces.

Dans une note au cabinet fédéral, datée du 20 février 1967, et que la Presse Canadienne a obtenue en vertu de la Loi d'accès à l'information, M. Pearson affirma que « l'argument est erroné sous plusieurs aspects ».

« Les provinces de l'Ontario et du Québec, rappela-t-il, ont été créées comme des entités séparées au même moment que le gouvernement central et la turbulente histoire politique du Canada montre que ce n'était pas seulement un point technique.

« Elles étaient autant des créatures de la Confédération que pouvait l'être le gouvernement fédéral. »

Plus tard, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta furent créées par une loi fédérale. Ces provinces furent donc, ainsi, les créatures du gouvernement fédéral, non le contraire. »

Selon M. Pearson, les deux leviers de gouvernement sont faits pour les électeurs et ils sont sujets à leur vo-

lonté. Ce qui fait qu'il ne peut pas être question que les électeurs aient confié aux personnes élues aux gouvernements provinciaux « des droits, des pouvoirs ou des priorités concernant leur gouvernement fédéral ».

Mais comme l'erreur a souvent l'apparence de la vérité, M. Pearson croit qu'il serait sage de ne rien faire qui pourrait donner l'impression d'approuver l'erreur, comme de participer à la conférence convoquée par l'Ontario.

Université de Montréal
Faculté de droit

Les étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, en collaboration avec le Centre de recherche en droit public vous invitent au VIII^e Colloque juridique:

Droit et démographie

Le vendredi 4 mars 1988
Amphi G-2215
Pavillon 3200,
rue Jean-Brillant

Les ateliers
• la santé des populations
• l'adoption internationale
• l'immigration

Frais d'inscription
40 \$*
15 \$* étudiants

Renseignements
et inscription
(514) 343-7466

* Ces coûts incluent un document de travail et le déjeuner.

Si l'alcool est devenu un problème

Nous ne promettons pas de miracle, mais...

LA MAISON JEAN LAPOINTE INC.

Centre de réadaptation pour tous problèmes reliés à l'abus d'alcool, de médicaments ou de drogues.

111, rue Normand
Montréal, Qc H2Y 2K6
(514) 288-2611

« Il est devenu difficile de savoir s'ils sont à la télévision pour ramasser de l'argent ou s'ils ramassent de l'argent pour rester à la télévision », affirme le professeur William Martin de l'Université Rice.

La plus importante dépense de l'église du Rév. Swaggart est l'achat de temps d'antenne à la télévision dans quelque 145 pays. En 1986, selon les chiffres de M. Swaggart, les coûts de la télévision et des équipements nécessaires atteignaient \$ 45,8 mil-

lions, soit le tiers du budget total.

Pour trouver cet argent, le Rév. Swaggart est devenu une sorte de collecteur de fonds à plein temps. « Parfois, j'ai l'air d'être un disque brisé », avait-il déjà dit à ses auditeurs lors d'une de ses croisades télévisées.

Ses revenus viennent, bien sûr, de dons des fidèles, mais aussi de la vente de toutes sortes de produits, dont une bibliothèque de livres religieux reliés en cuir à \$ 40 pièce ou la

Bible en images qui lui dans le noir pour enfants à \$ 20 ou encore des disques et cassettes de musique religieuse.

Plus que tout autre télé-évangéliste, Jimmy Swaggart utilise la vente de produits religieux pour ses activités de financement.

Mais les avocats de M. Swaggart soutiennent que le fait même que les contributions soient déductibles d'impôt assurent la transparence des opérations financières de l'église.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

BROMONT OÙ IL FAIT BON TRAVAILLER!

Joignez-vous à l'équipe Hyundai à Bromont où vous pourrez profiter de l'équitation, du tennis, du golf, de la voile et du ski.

Hyundai s'y est installé pour offrir à ses employés le meilleur environnement de vie qui soit.

5 Programmeurs – Dossier N° 133 SIG

Les programmeurs travailleront dans un environnement manufacturier sur les systèmes suivants:

- Gestion du matériels (MRP)
- Nomenclature des matériels (BOM)
- Technique de production et système de contrôle
- Contrôle de la chaîne d'assemblage
- Maintenance de l'équipement
- Automatisation des bureaux

Les postulants recherchés participeront activement au développement, à la vérification, à la mise en application et à la documentation des systèmes mentionnés ci-dessus.

Pour combler ces cinq (5) postes, nous demandons:

Expérience
Deux (2) années d'expérience pratique en programmation sur un système IBM-370. (MVS/XA, TSO/ISPF, ENVIRONNEMENT IMS DATA BASE, VSAM, CICS, COBOL, CSP AD/AE).

Formation
Diplôme universitaire ou expérience équivalente en science informatique (SIG).

Aptitudes
• Bonnes relations interpersonnelles, esprit d'équipe
• Français et anglais

2 Programmeurs – principaux Dossier N° 134 SIG

(1) En période initiale, le candidat sera responsable de la mise en application et de l'adaptation d'un ensemble de système de paie et verra au développement, à la maintenance, à la documentation et à l'assistance aux utilisateurs.

(1) En collaboration avec l'analyste des coûts, le candidat participera au développement des applications de coût en écrivant des spécifications de programmes, des codes de programmes à partir de l'analyse fonctionnelle, et s'occupera de la documentation et de l'assistance aux utilisateurs.

Pour combler ces deux (2) postes, nous demandons:

Expérience
Trois (3) ou quatre (4) années d'expérience dans un environnement IBM 370, TSO/ISPF, IMS, MVS/XA, COBOL.

Expérience dans un secteur manufacturier ou avec les ensembles McCormack & Dodge et un langage de quatrième génération serait un atout.

Formation
Diplôme universitaire ou expérience équivalente en science informatique (SIG).

Aptitudes
• Bonnes relations interpersonnelles, esprit d'équipe
• Français et anglais

1 Analyste de systèmes (technique) Dossier N° 132 SIG

Installer les logiciels d'informatique répartie, maintenir le réseau de communication, installer les programmes d'application, fournir un soutien technique. (MVS/XA, CICS, TSO, VTAM/NCP, DPPX).

Expérience
• Trois (3) à quatre (4) années comme analyste technique/traitement de données (opérations)
• Expérience en informatique répartie, avec les logiciels de communications de données et les réseaux locaux
• Expérience au niveau du soutien technique des ordinateurs SERIES 1 serait un atout.

Formation
Diplôme universitaire en science informatique (SIG).

Aptitudes
• Bonnes relations interpersonnelles, esprit d'équipe
• Français et anglais

Vous êtes invités à soumettre votre candidature avant le 11 mars 1988, en indiquant le numéro du dossier.

Hyundai Auto Canada Inc.
Service des Ressources humaines
100, boul de l'aéroport
Bromont, Qc
J0E 1L0

On s'installe à demeure. Avec fierté.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS SECTEUR MANUFACTURIER

Une importante division d'une entreprise canadienne connaissant une croissance remarquable, recherche un cadre compétent et souple pour diriger l'ensemble des opérations d'une usine de transformation faisant appel à des techniques opérationnelles de très hautes technologies.

Relevant du Vice-Président des Opérations, vous serez responsable de la production et des procédés industriels en cours, du contrôle de la qualité, du développement technique et de l'entretien de l'usine, des budgets opérationnels et capitalisés, du contrôle des coûts et du rendement des opérations.

Votre mandat porte également sur la formation des employés, la gestion d'une équipe pluridisciplinaire, les améliorations aux procédés et les contacts quotidiens avec les autres gestionnaires de l'entreprise.

Nous souhaitons rencontrer des candidats ayant de préférence une formation en génie chimique et possédant plusieurs années d'expérience pratique dans l'industrie pétrochimique, résines synthétiques ou secteurs connexes. Ils doivent être bilingues, posséder une solide expérience de la production ou de la transformation et être capable de travailler dans un contexte syndical. Les qualités essentielles recherchées regroupent l'esprit d'analyse et de synthèse, l'autonomie et le leadership, et la capacité de maintenir d'excellentes relations inter-personnelles.

Notre client offre une rémunération à la mesure des compétences acquises et des responsabilités du poste à combler ainsi qu'une gamme complète d'avantages sociaux. Veuillez adresser votre curriculum vitae en toute confiance à G. Maurice Gilbert, ing., vous référant au dossier MG-835.



G. Maurice Gilbert et associés Conseil en gestion des ressources humaines

200 de Gaspé, suite 801, Île des Soeurs, Verdun, QC H3E 1E6
Téléphone: (514) 768-4802

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été spécialement créée pour établir un lien entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 2,65\$ la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution.

Pour renseignements et réservations, contactez
**Francine Gingras à
842-9645**

LE DEVOIR

211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec H2Y 1X1

LE SERVICE DE SANTÉ MENTALE COMMUNAUTAIRE

est à la recherche d'un

TRAVAILLEUR EN SANTÉ MENTALE POUR SON BUREAU DE HEARST, ONTARIO

Nature de la fonction:

Sous l'autorité du Directeur, la personne choisie sera responsable d'offrir des services d'évaluation, de thérapie individuelle, de couple et familiale, d'intervention de crise et finalement d'orientation de services.

Qualifications requises et exigences:

- Détenir un diplôme de maîtrise dans le domaine de la relation d'aide
- Champ d'expertise avec une population adulte
- Expérience de travail avec une population adulte ayant requis des services cliniques ou psychiatriques
- La connaissance de diverses techniques psychothérapeutiques ainsi que de la psychopathologie en général est essentielle
- Un minimum de connaissance de la classification psychopathologique du DSM-111 serait un atout
- Capacité d'établir et de maintenir des relations de travail harmonieuses au sein d'une équipe multidisciplinaire et avec les différents organismes sociaux
- Le bilinguisme (Français/Anglais) oral et écrit est essentiel
- Un permis de conduire valide ainsi qu'un moyen de transport est requis

Ce poste offre un excellent salaire et des bénéfices sociaux avantageux.

Les personnes intéressées sont priées d'expédier leur curriculum vitae avant le 16 mars, 1988 à l'attention de:

**M. André Marclil, Directeur exécutif
Service de santé mentale communautaire
31, rue Mundy
Kapuskasung, Ontario
P5N 1R1
Tél.: (705) 335-8468**

Enseignant(e)s de français langue seconde

Le Conseil d'éducation de Carleton, une commission scolaire importante dans la ville d'Ottawa, invite les personnes intéressées à combler des postes d'enseignants et enseignantes de français langue seconde à poser leur candidature.

Vous devez détenir un brevet d'enseignement valide du ministère de l'Ontario et avoir réussi le cours de français langue seconde — 1^{re} partie du ministère.

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné des documents pertinents au : **Conseil d'éducation de Carleton, 133, chemin Greenberg, Nepean (Ontario) K2H 6L3.**

« Ici on respecte l'égalité d'emploi »

...a leader in education...chef de file en éducation...

Programmeurs/analystes

À ce titre, vous vous intégrerez à un groupe chargé du développement et de l'entretien du système manufacturier.

Autonome et capable de mener à bien un projet, vous avez acquis un D.E.C. en informatique et de deux à cinq années d'expérience pertinente assorties de bonnes connaissances des langages COBOL, VIEW et SPEEDWARE sur HP-3000. Votre compétence en systèmes manufacturiers constituera un atout supplémentaire.

Nous vous offrons un salaire concurrentiel et une gamme complète d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au :

**Service du personnel
HEROUX INC.
755, rue Thurber
Longueuil (Québec) J4H 3N2**



Centre de Services Sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO: C-13/87 (Prolongation du concours C-10/87)

POSTE: **CONSEILLER(ÈRE) EN PLANIFICATION
ET PROGRAMMATION (DE ZONE)**

LIEUX: Val d'Or et Senneterre

STATUT: Temps partiel (2 ½ jours/semaine) (16 ¼ heures/semaine)

NATURE DU POSTE: Personne qui, sous la responsabilité du directeur de bureau, exerce prioritairement des activités de consultation et de supervision à la pratique professionnelle auprès des praticiens(nes) dans le territoire couvert par les unités de travail de Val d'Or et Senneterre.

FONCTIONS: — Assurer la coordination des activités cliniques dans les programmes qui lui sont répartis;
— Formuler au directeur de bureau, toutes recommandations pour favoriser un meilleur fonctionnement de ces programmes;
— Organiser et coordonner les activités des comités cliniques;
— Exercer certaines tâches clinico-administratives reliées à ces programmes;
— Maintenir des communications avec les services de l'établissement selon les besoins de sa fonction;
— Effectuer toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur immédiat.

EXIGENCES: — Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en travail social;
— Posséder une expérience de travail social clinique d'au moins trois (3) années et pouvoir démontrer un leadership professionnel reconnu;
— Les candidats possédant plusieurs années d'expérience en travail social et une formation académique adéquate seraient considérés.

CONDITIONS DE TRAVAIL: Celles des non-syndiqués non Cadres.

DISPONIBILITÉ: Immédiate.

Faire toute demande avant le 9 mars 1988, à l'adresse suivante:

La Conseillère en gestion de personnel,
Centre de Services Sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue,
341 Principale Nord, 5^{ème} étage,
AMOS (Québec)
J9T 2L8

AFFICHAGE: Du 24 février au 9 mars 1988 inclusivement.

HÔPITAL SUDBURY ALGOMA COORDONNATEUR(TRICE) DE PROGRAMME CLINIQUE

Nous sommes à la recherche d'un(e) coordonnateur(trice) de programme clinique à plein temps qui appuiera le directeur du service des cliniques communautaires dans la consultation professionnelle de cas, le développement de programmes cliniques, les services cliniques directs ainsi que la supervision pour 45 employés dans 6 cliniques.

Le(la) candidat(e) doit posséder un doctorat en psychologie (D.Ph) ou une discipline connexe. Cependant, l'on pourra considérer tout candidat(e) qui possède une maîtrise avec une concentration dans les sciences de la santé en plus d'un minimum de 5 ans en travail clinique direct et en supervision. Le bilinguisme (français et anglais) est essentiel.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:



**Mme Frances E. Jones
Adjointe au directeur-général
Services au personnel
HÔPITAL SUDBURY ALGOMA
680 promenade Kirkwood
SUDBURY, Ontario P3E 1X3**

Le CLSC SAINT-HUBERT, un établissement du réseau de la santé et des services sociaux possédant près de 15 ans d'expérience et ayant plus de 150 employés, recherche.

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Le CLSC SAINT-HUBERT est situé à quelques minutes de Montréal à proximité des autoroutes. Il dessert une population active et dynamique d'environ 70.000 personnes en évolution constante. Être à l'écoute du milieu et agir dans le milieu, voilà la particularité du CLSC SAINT-HUBERT.

LE POSTE:

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le (la) directeur(trice) général(e) est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec les lois, les politiques et les directives émises par le Conseil d'administration et le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

LES EXIGENCES:

- Diplôme universitaire de 2^e cycle en science de la santé ou en sciences humaines
- Expérience d'au moins 5 ans en gestion
- Formation administrative sera un atout
- Bonne connaissance du réseau de la Santé et des Services sociaux de même que des CLSC.

LES QUALITÉS REQUISES:

- Personne possédant:
- Capacité de leadership, de communication et d'organisation
- Capacité de décision et de concertation
- Souci de la prévention et de la prise en charge des individus
- Sensibilisation à l'approche communautaire.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon les normes du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant mercredi le 16 mars 1988 à 17 heures. Toute demande sera traitée confidentiellement et devra être adressée sous pli scellé à:



**Mme Hélène Forest Fournier
Présidente du conseil d'administration
CLSC Saint-Hubert
5245, boul. Cousineau,
suite 225
SAINT-HUBERT
J3Y 6J8**

Institut Philippe Pinel de Montréal Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

Agent de recherche (chercheur clinicien) à plein temps

Fonctions:

La personne devra établir un programme de recherche portant sur la violence et les troubles mentaux.

Exigences:

- Détenir un Ph.D. en criminologie, psychologie, travail social ou autre domaine connexe
- Posséder une formation et une expérience aux niveaux clinique et de recherche
- Un diplôme de médecine (M.D.) avec formation en recherche et spécialisation en psychiatrie sera également considéré.

Faites parvenir votre curriculum vitae et trois lettres de référence avant le 30 avril 1988 au: Comité de Sélection, Service du personnel, Institut Philippe Pinel de Montréal, 10905, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal (Québec) H1C 1H1.

Nous sommes à la recherche de **professeur-e-s** à temps partiel pour les cours suivants lors du semestre du printemps 1988.

Professeur-e de sociologie

SOCI: 2605E: **Sex roles and sexuality**

The primary objective of this course is to develop an understanding of human sexual behavior in contemporary society, including the consideration of past cultural traditions that influence present norms and values, the importance of sex roles in shaping sexual behavior and the concerns of sex education both in the home and at school.
Cours offert au campus de Kapuskasing

Exigences: M.A. ou l'équivalent

Professeur-e en Administration des Affaires

COMM 3556F: **Relations de travail**

Négociation collective. Gestion d'une convention collective. Les relations de travail dans l'entreprise non syndiquée. Santé et sécurité au travail. Le contrat de travail. La discrimination.
Cours offert aux campus de Hearst et de Kapuskasing

Exigences: M.B.A. ou l'équivalent

Durée de l'emploi: du 20 avril au 30 juin 1988

Salaire: 4.500\$ plus une allocation pour les dépenses de voyage

Le Collège Universitaire de Hearst, affilié à l'Université Laurentienne de Sudbury, est une institution d'enseignement universitaire francophone du nord-est de l'Ontario.

Faire parvenir le curriculum vitae avant le 10 mars 1988, à:



Jean-Pierre Bergevin, directeur des études
Le Collège Universitaire de Hearst
C.P. 580
Hearst (Ontario)
P0L 1N0

Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada

Conseillers en Technologie Industrielle

Le Programme d'aide à la recherche industrielle du Bureau du développement industriel a besoin de neuf (9) conseillers en technologie industrielle. Il y aura un conseiller en poste dans chacune des villes suivantes: Vancouver, Saskatoon, Winnipeg, St. John's et Dartmouth. Il y en aura également deux à Montréal et deux à Toronto. Chaque conseiller desservira les entreprises se trouvant dans sa région particulière. Le candidat retenu pour le poste à Dartmouth sera éventuellement appelé à coordonner les activités dans toute la province de la Nouvelle-Écosse. Un (1) des postes à Montréal nécessite une personne ayant de l'expérience en tant qu'ingénieur en logiciel et en automatisation de la production; l'autre poste exige de l'expérience en tant qu'ingénieur des méthodes de production. Les fonctions liées à ces postes sont les suivantes: aider les petites et moyennes entreprises à identifier la technologie dont elles ont besoin, à y accéder et à l'utiliser; visiter les entreprises et les aider à résoudre leurs problèmes de fabrication et à améliorer la technologie de leurs opérations; les aider à accroître leur productivité et leur rentabilité; promouvoir les programmes d'aide industrielle du CNRC et d'autres ministères fédéraux et les rendre plus accessibles à l'industrie.

Les candidats devraient posséder un diplôme universitaire en sciences ou en génie; avoir un certain nombre d'années d'expérience industrielle pertinente; posséder d'excellentes capacités d'organisation et une très bonne connaissance de l'industrie canadienne. La connaissance de l'anglais est essentielle pour ces postes. La connaissance de l'anglais et du français est requise pour les postes de Dartmouth et de Montréal.

TRAITEMENT: Selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum complet au:

Gestionnaire, Bureau d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Canada K1A 0R6.

Mentionner la référence IDO-87-16 (Toronto), IDO-87-12 (Dartmouth), IDO-87-19 (Saskatoon), IDO-87-20 (Mississauga), IDO-87-21 (Vancouver), IDO-87-22 (Montréal), IDO-87-27 (Winnipeg), IDO-87-28 (Montréal), IDO-87-29 (St. John, N.B.).

Canada

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Chef de l'Office des tournées

Sous l'autorité du directeur de la Division des arts, le chef de l'Office des tournées élabore, administre et évalue les politiques et programmes d'aide à la promotion et aux tournées d'artistes et d'organismes artistiques des arts de la scène au Canada; dirige le personnel et administre le budget de l'Office des tournées; contribue au développement des politiques d'aide aux arts du Conseil des Arts; représente le Conseil sur toute question concernant la promotion et les tournées d'activités artistiques auprès des artistes et groupes artistiques, des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, et des organismes de subvention.

Le travail requiert une connaissance étendue des arts de la scène au Canada et à l'étranger. Il requiert aussi une connaissance approfondie de tous les aspects de la gestion des arts de la scène (artistes, gérants, agents, impresarios, diffuseurs; marketing, gestion des salles de spectacles et de contrats; relations avec les syndicats, etc.). Ces connaissances s'acquiescent normalement par des études supérieures en art ou une expérience équivalente, et par au moins neuf années de travail dans des postes d'administration des arts comportant des responsabilités croissantes au Canada et à l'étranger. Le titulaire doit aussi avoir une excellente connaissance des deux langues officielles pour communiquer efficacement avec les communautés artistiques du Canada.

Le salaire est établi selon la politique salariale du Conseil des Arts du Canada.

La date limite de réception des demandes et curriculum vitae est le 25 mars 1988.



Conseil des Arts du Canada
Ressources humaines
99, rue Metcalfe, C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

PROFESSEURS

Le département des sciences du loisir recherche les services à temps plein de deux professeurs. Il s'agit de postes réguliers au niveau de professeur adjoint à combler pour le 1er juillet 1988.

Une préférence sera accordée aux candidats ayant une compétence dans un ou plusieurs des domaines suivants du loisir: méthodes de recherche, psychologie, sociologie, administration et intervention communautaire.

La priorité sera accordée aux candidatures féminines.

Qualifications: Doctorat terminé; bonne maîtrise du français et de l'anglais; bon potentiel en recherche.

Conformément aux stipulations de la loi canadienne sur l'immigration, ces postes sont offerts aux citoyen(ne)s et aux résident(e)s permanent(e)s du Canada.

Prière de faire parvenir la demande d'emploi, le curriculum vitae ainsi que le nom de trois personnes à des fins de références avant le 1er avril 1988 à l'attention de:

Monsieur Jean-Claude Pageot, directeur
Département des sciences du loisir
Université d'Ottawa
OTTAWA, Ontario K1N 6N5

HÔPITAL SUDBURY ALGOMA TRAVAILLEUR(SE) EN SANTÉ MENTALE II CLINIQUE DE SANTÉ MENTALE — CHAPLEAU

En tant que membre de la clinique, ce poste à plein temps implique le maintien de cas de plusieurs clients du territoire avoisinant. Parmi les attributions, on y compte l'admission des clients, l'évaluation, la consultation, le suivi ainsi que la liaison avec les autres services communautaires et l'Hôpital Sudbury Algoma.

On exige un degré en psychologie ou en travail social ou encore en services infirmiers au niveau du Baccalauréat ainsi qu'une expérience connexe en travail clinique.

Les exigences du poste nécessitent quelques voyages entre la clinique de Chapleau et le territoire avoisinant. Les candidats doivent avoir leur propre automobile. Le bilinguisme (français et anglais) est essentiel.

VEUILLEZ ENVOYER VOTRE DEMANDE PAR ÉCRIT EN Y INCLUANT VOTRE RÉSUMÉ À:



Mme Frances E. Jones
Adjointe au directeur-général
Services au personnel
HÔPITAL SUDBURY ALGOMA
680 promenade Kirkwood
Sudbury, Ontario PE3 1X3



VILLE DE MIRABEL OFFRE D'EMPLOI GREFFIER MUNICIPAL

La Ville de Mirabel requiert les services d'une personne dynamique pour remplir la fonction de greffier.

NATURE DU TRAVAIL:

- Voir à ce que tous les textes municipaux (règlements, ententes, résolutions, procès-verbaux, etc.) soient rédigés et mis en vigueur conformément aux lois qui régissent les municipalités du Québec.
- Accomplir toutes les autres fonctions décrites aux diverses lois municipales et tout autre travail connexe.

EXIGENCES:

- Licence en droit et membre en règle de la Corporation professionnelle des avocats (Barreau du Québec) ou des notaires (Chambre des notaires du Québec).
- Une expérience pertinente de plusieurs années en plus d'une solide formation académique pourront être reconnues comme équivalentes.

QUALITÉS PERSONNELLES:

- Facilité de rédaction de textes.
- Diplomatie.
- Assurance et habilité à motiver les personnes avec lesquelles il ou elle travaille.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

- La rémunération dépendra de la formation et de l'expérience de la personne.
- La Ville de Mirabel offre également un programme intéressant d'avantages sociaux (fonds de retraite, assurance-groupe, assurance-vie, etc.).

INSCRIPTION:

- Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de services et leur curriculum vitae (inscrire le salaire désiré) en toute confidentialité avant le 11 mars 1988 à:

M. Yves Lacroix, M.Sc.c., C.A.
Directeur général et
Directeur du personnel
Ville de Mirabel
14111, rue St-Jean
Sainte-Monique
MIRABEL (Québec)
JON 1R0
Tél.: 475-8653 ou 476-0360 (MII)



CONSEIL DE LA SANTÉ ET
DES SERVICES SOCIAUX
DE L'ESTRIE

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

AVIS DE CONCOURS

L'Estrie est une région socio-sanitaire qui dispose de plus de 50 établissements dont 36 sont publics, dispensant des services de santé et des services sociaux à une population de plus de 260,000 habitants répartis entre les MRC de Coaticook, du Granit, du Haut St-François, Memphrémagog, de l'Or Blanc, de Sherbrooke et du Val St-François.

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le directeur général participe étroitement à la définition des orientations, des objectifs et des stratégies d'intervention de l'organisme en plus d'assumer la responsabilité de la gestion interne et de la mise en oeuvre des décisions du Conseil d'administration.

La personne recherchée:

- détient un diplôme universitaire de deuxième cycle ou l'équivalent
- a une connaissance approfondie de la problématique santé et sociale
- est douée d'une forte personnalité
- a donné des preuves de son dynamisme, de son esprit novateur et de sa capacité de créer des consensus
- jouit d'une facilité de communication
- est capable de réaliser des mandats très complexes
- possède une expérience significative de gestion à des niveaux supérieurs

Rémunération:

Selon les normes du ministère de la Santé des Services sociaux.
Classe salariale: 24 (de 63 405 \$ à 84 574 \$).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 14 mars à:

Concours du Directeur général
Au président du comité de sélection
Conseil régional de la Santé et des
Services sociaux de l'Estrie
Case postale 2177
Succursale Jacques-Cartier
Sherbrooke (Québec)
J1J 3Y2

Note: la forme masculine, utilisée occasionnellement pour plus de commodité, désigne tant les femmes que les hommes.

Coordonnateur(trice) de programme contestations judiciaires

Relevant du directeur, vous administrerez et coordonnerez un programme qui fournit de l'aide financière aux affaires juridiques jouant le rôle de précédents en matière de langues officielles et d'égalité des droits. Une des composantes de votre mandat consistera à assister deux comités dans leur prise de décision en ce qui concerne les affaires juridiques qui doivent être appuyées. Vous préparerez également de la documentation pour ces comités, maintiendrez des contacts avec les parties en cause, gèrerez les activités quotidiennes du programme et superviserez un budget établi.

À titre de candidat idéal, votre grande expérience dans le domaine des droits de la personne et de l'égalité vous a permis d'acquiescent des connaissances juridiques approfondies. En outre, vous connaissez la Charte canadienne des droits de la personne, la Constitution canadienne et la législation fédérale pertinente connexe. Vous nous ferez aussi bénéficier de vos solides antécédents dans la réforme de politiques et la gestion de programmes dans un milieu multiprofessionnel complexe. Enfin, vous savez communiquer très bien dans les deux langues officielles et pouvez compter sur votre sens analytique et vos qualités de chef.

Nous offrons un salaire à la mesure de l'importance de ce poste. Faites parvenir en toute confiance votre curriculum vitae au:
Directeur exécutif, Conseil canadien de développement social, C.P. 3505, succursale C, 55, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1Y 4G1

CENTRE HOSPITALIER L'HÔTEL-DIEU DE GASPÉ est à la recherche

D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

LE LIEU DE TRAVAIL: Gaspé

L'ÉTABLISSEMENT:

L'Hôtel-Dieu de Gaspé est un centre hospitalier de soins de courte durée (spécialisés et généraux), d'une capacité de 133 lits, opérant un département de santé communautaire et une unité extérieure d'enseignement de la médecine familiale.

RESPONSABILITÉ:

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le Directeur général est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec la loi, les politiques et les directives émises par le Conseil d'administration et par le Ministère de la Santé et des Services sociaux.

EXIGENCES:

- Détenir un diplôme d'études universitaires de 1er cycle, de préférence en administration ou l'équivalent;
- un diplôme de 2e cycle en administration de la santé serait un atout;
- Avoir au moins 3 ans d'expérience en gestion hospitalière;
- Une expérience appropriée du secteur de la santé et des services sociaux en région 01 est considérée comme un atout.

RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon les normes du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Une classe 20 est attribuée à ce poste dont le salaire se situe entre \$51,763 et \$69,046.

INSCRIPTION:

Veillez faire parvenir votre offre de services accompagnée de votre curriculum vitae, avant 16 heures, le 25 mars 1988, au président du comité de sélection, à l'adresse suivante:

Concours: DIRECTEUR/TRICE GÉNÉRAL(E)
Centre hospitalier l'Hôtel-Dieu de Gaspé
C.P. 120
Havre de Gaspé (Québec)
G0C 1S0

POSTE DE PROFESSEUR (E) DÉPARTEMENT DES SCIENCES HUMAINES SCIENCES DE LA SANTÉ

CONCOURS NO D.G.A.-61

Un(e) professeur(e) pour assurer de l'enseignement et de la recherche en sciences de la santé, principalement dans les programmes de 1er cycle en sciences infirmières.

Exigences

- Être titulaire d'une maîtrise en sciences infirmières. Un doctorat en sciences infirmières ou dans une discipline connexe (avec maîtrise en sciences infirmières) sera un avantage.
- Expérience de l'enseignement et de la recherche universitaire et en clinique.
- Pouvoir travailler en équipe sur les plans de l'enseignement et de la recherche auprès de populations adultes, dans le cadre d'un programme de formation professionnelle en sciences infirmières.
- Détenir un permis actif d'exercice de la pratique infirmière au Québec.

Modalités générales

- Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.
- Les conditions de travail sont régies par une convention collective. Le traitement est déterminé selon les qualifications et l'expérience.
- Entrée en fonction: le 1er juin 1988

On a jusqu'au 18 mars 1988 pour faire parvenir sa candidature au:

Doyen de la gestion académique, Université du Québec à Chicoutimi, 555, boulevard de l'Université, Chicoutimi, Québec, G7H 2B1



Université du Québec à Chicoutimi



FONDS
FCAR
FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS
ET L'AIDE À LA RECHERCHE

LE FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS
ET L'AIDE À LA RECHERCHE

est un organisme para-public québécois ayant pour mission de subventionner la recherche scientifique au Québec et d'accorder des bourses d'excellence pour des études avancées.

Le Fonds FCAR est à la recherche d'une personne pour combler le poste de
**directeur ou directrice des politiques,
de la planification et du secrétariat**
(poste à Québec).

ATTRIBUTIONS

Sous l'autorité de la présidente directrice générale le ou la titulaire de cette fonction assume la responsabilité de l'élaboration, de la révision et de l'évaluation des politiques et des programmes du Fonds.

Il ou elle est plus particulièrement responsable de la planification tactique et stratégique, du développement et de la mise en place d'un système d'évaluation des politiques et des programmes, du développement et de la mise à jour de banques d'informations pertinentes. Il ou elle assure aussi la gestion et le suivi des affaires corporatives.

CONDITIONS D'ADMISSION

Diplôme universitaire de troisième cycle en sciences politiques, en socio-politique des sciences ou en tout autre domaine jugé pertinent. L'expérience pertinente peut compenser pour une formation d'un niveau inférieur.

Bonne connaissance du milieu scientifique et universitaire.

Cinq (5) ans d'expérience pertinente.

Une expérience dans l'élaboration et l'évaluation des politiques scientifiques sera privilégiée.

TRAITEMENT

Selon l'échelle de traitement des cadres supérieurs de la fonction publique du Québec.

INSCRIPTION

Toute personne intéressée à ce poste doit faire parvenir sa candidature (accompagnée du curriculum vitae) au plus tard le 14 mars prochain avant 16 heures à l'adresse suivante:

Concours 88-01
Fonds FCAR
3700, rue du Campanile, bureau 102
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4G6

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page B-10

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 871124255, VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse. — VS — PLOUFFE FRANÇOIS, Le 09/03/88 à 11:30 heures. Au 1097 Olympia, Montréal, devant le juge de paix de la Cour Supérieure, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, en ce qui concerne, consistant en 1 véhicule de marque Toyota 1981 Tercel. Conditions: PAIEMENT COMPANTANT OU CHEQUE VISE. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 25ème jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 863220241, VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse. — VS — SÉGUIN ROBERT, Le 09/03/88 à 10:00 heures. Au 1662, François St. Lazare, devant le juge de paix de la Cour Supérieure, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, en ce qui concerne, consistant en 1 véhicule de marque Toyota 1981 Tercel. Conditions: PAIEMENT COMPANTANT OU CHEQUE VISE. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 25ème jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 455060734, VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse. — VS — TRUDEL JACQUES, Le 09/03/88 à 10:00 heures. Au 1662, François St. Lazare, devant le juge de paix de la Cour Supérieure, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, en ce qui concerne, consistant en 1 véhicule de marque Toyota 1981 Tercel. Conditions: PAIEMENT COMPANTANT OU CHEQUE VISE. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 25ème jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 830799115, 16334586, VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse. — VS — PALMISANO GIOVANNI, Le 10/03/88 à 11:30 heures. Au 3887, Avenue Mercier, Saint-Hubert, devant le juge de paix de la Cour Supérieure, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, en ce qui concerne, consistant en 1 véhicule de marque Toyota 1981 Tercel. Conditions: PAIEMENT COMPANTANT OU CHEQUE VISE. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 25ème jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 830799115, 16334586, VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse. — VS — PALMISANO GIOVANNI, Le 10/03/88 à 11:30 heures. Au 3887, Avenue Mercier, Saint-Hubert, devant le juge de paix de la Cour Supérieure, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, en ce qui concerne, consistant en 1 véhicule de marque Toyota 1981 Tercel. Conditions: PAIEMENT COMPANTANT OU CHEQUE VISE. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 25ème jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 830799115, 16334586, VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse. — VS — PALMISANO GIOVANNI, Le 10/03/88 à 11:30 heures. Au 3887, Avenue Mercier, Saint-Hubert, devant le juge de paix de la Cour Supérieure, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, en ce qui concerne, consistant en 1 véhicule de marque Toyota 1981 Tercel. Conditions: PAIEMENT COMPANTANT OU CHEQUE VISE. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 25ème jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 830799115, 16334586, VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse. — VS — PALMISANO GIOVANNI, Le 10/03/88 à 11:30 heures. Au 3887, Avenue Mercier, Saint-Hubert, devant le juge de paix de la Cour Supérieure, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, en ce qui concerne, consistant en 1 véhicule de marque Toyota 1981 Tercel. Conditions: PAIEMENT COMPANTANT OU CHEQUE VISE. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 25ème jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 830799115, 16334586, VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse. — VS — PALMISANO GIOVANNI, Le 10/03/88 à 11:30 heures. Au 3887, Avenue Mercier, Saint-Hubert, devant le juge de paix de la Cour Supérieure, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, en ce qui concerne, consistant en 1 véhicule de marque Toyota 1981 Tercel. Conditions: PAIEMENT COMPANTANT OU CHEQUE VISE. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 25ème jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 830799115, 16334586, VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse. — VS — PALMISANO GIOVANNI, Le 10/03/88 à 11:30 heures. Au 3887, Avenue Mercier, Saint-Hubert, devant le juge de paix de la Cour Supérieure, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, en ce qui concerne, consistant en 1 véhicule de marque Toyota 1981 Tercel. Conditions: PAIEMENT COMPANTANT OU CHEQUE VISE. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 25ème jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 830799115, 16334586, VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse. — VS — PALMISANO GIOVANNI, Le 10/03/88 à 11:30 heures. Au 3887, Avenue Mercier, Saint-Hubert, devant le juge de paix de la Cour Supérieure, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, en ce qui concerne, consistant en 1 véhicule de marque Toyota 1981 Tercel. Conditions: PAIEMENT COMPANTANT OU CHEQUE VISE. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 25ème jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 830799115, 16334586, VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse. — VS — PALMISANO GIOVANNI, Le 10/03/88 à 11:30 heures. Au 3887, Avenue Mercier, Saint-Hubert, devant le juge de paix de la Cour Supérieure, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, en ce qui concerne, consistant en 1 véhicule de marque Toyota 1981 Tercel. Conditions: PAIEMENT COMPANTANT OU CHEQUE VISE. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 25ème jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 830799115, 16334586, VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse. — VS — PALMISANO GIOVANNI, Le 10/03/88 à 11:30 heures. Au 3887, Avenue Mercier, Saint-Hubert, devant le juge de paix de la Cour Supérieure, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, en ce qui concerne, consistant en 1 véhicule de marque Toyota 1981 Tercel. Conditions: PAIEMENT COMPANTANT OU CHEQUE VISE. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 25ème jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 830799115, 16334586, VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse. — VS — PALMISANO GIOVANNI, Le 10/03/88 à 11:30 heures. Au 3887, Avenue Mercier, Saint-Hubert, devant le juge de paix de la Cour Supérieure, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, en ce qui concerne, consistant en 1 véhicule de marque Toyota 1981 Tercel. Conditions: PAIEMENT COMPANTANT OU CHEQUE VISE. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 25ème jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 830799115, 16334586, VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse. — VS — PALMISANO GIOVANNI, Le 10/03/88 à 11:30 heures. Au 3887, Avenue Mercier, Saint-Hubert, devant le juge de paix de la Cour Supérieure, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, en ce qui concerne, consistant en 1 véhicule de marque Toyota 1981 Tercel. Conditions: PAIEMENT COMPANTANT OU CHEQUE VISE. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 25ème jour de février 1988.

EDITIONS PROMONT PUBLISHING INC. par acte daté le 17 février 1988 et enregistré le 22 février 1988 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3987548, a vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Ltee./International Mercantile Factors Ltd., tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes décaissant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou autrement.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION DES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ C.D.C. INC. Prenez avis que la compagnie Les Entreprises d'Électricité C.D.C. Inc. démissionne de son mandat en tant que directeur général des Institutions financières la permission de se dissoudre.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de RICHARD CREVIER, sans emploi, décurant et résidant au 1345, rue La Cécile, Lachine, Québec, J6N 4C9. Faillite AVIS est par les présentes donné que RICHARD CREVIER a fait une cession le 9é jour de février 1988 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7é jour de mars 1988, à 11h00, au bureau du syndic.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de SERGE MIRON, chauffeur de camion, domicilié au 16407, Côte St-Pierre, St-Jean, Québec, J0N 1J0. Faillite AVIS est par les présentes donné que SERGE MIRON a déposé une cession le 22 février 1988 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14é jour de mars 1988, à 9h00, au bureau du Séguestre Officiel, au Complexe Guy Favreau, 200, boul. Dorchester ouest, Basileire 00, Tour ouest, chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de ACCORD PLOMBERIE INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 12173, boul. Laurentin, Montréal, Québec, H4K 1N4. Faillite AVIS EST par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestration a été rendue contre ACCORD PLOMBERIE INC. le 25 janvier 1988 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 7 janvier 1988.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ Succession de Feu Morris Wexler PRENEZ AVIS que Compagnie Trust Royal, un des exécutifs testamentaires et liquidateurs de la succession de feu Morris Wexler, décédé le 24 novembre 1985, entend s'adresser à la Législature de la province de Québec pour proposer un projet de loi d'intérêt privé demandant la modification des dispositions du testament et du codicille afférent, dûment vérifiés par la Cour Supérieure, District de Montréal, le 27 mars 1987.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 janvier 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de tous les biens, présents et futurs, payables à l'IMMOBILIERE M.F. BLOUIN L.T.E.E. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de l'Assomption le 18ème jour de février 1988 sous le numéro 357667.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-887

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-887

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-887

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-887

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-887

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-887

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-887

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-887

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-888

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-888

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-888

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-888

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-888

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-888

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-888

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-888

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-888

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-888

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-888

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-888

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-888

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-888

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-003076-888

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères se réservent le droit de refuser les soumissions présentées, même la plus basse.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Projet 02881345 — Gestion du parc historique de la Pointe-du-Moulin à l'île Perrot. Ce site de 30 acres appartient au ministère des Affaires culturelles et abrite un ensemble de bâtiments dont un moulin à vent et une maison de menuisier ainsi qu'un centre d'interprétation du patrimoine. Il est ouvert au public 180 jours par année durant la saison estivale et reçoit environ 100 000 visiteurs.

Travail à effectuer: Sous l'autorité du Ministère, prendre en charge la gestion et l'administration des ressources humaines (15 personnes durant la saison estivale) et matérielles du parc historique de la Pointe-du-Moulin. Gérer le budget et les activités de promotion, d'animation et d'interprétation et superviser les contrats d'entretien et de sécurité.

Expérience: Une expérience pertinente en gestion d'équipement culturel (site, parc, etc.) et en gestion du personnel est requise.

Seules seront admises à soumissionner les entreprises qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. La garantie de soumission exigée est de 10% de la soumission si la garantie est un cautionnement et de 5% de la soumission si la garantie est un chèque visé.

Un versement de 10 \$ (chèque certifié ou mandat-poste), non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

La vente des documents et la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante:

Ministère des Affaires culturelles
Direction générale du patrimoine
454, place Jacques-Cartier, 2e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3B3

Clôture de la réception des soumissions, à Montréal, à 15 heures, le 14 mars 1988.

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectivement mentionnés plus bas.

Ordonnance de saisie et vente immobilière Canada — Province de Québec Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05 009452-879

LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, contre MAOIR MERCIER INC., partie défenderesse, et le REGISTRAIRE DE MONTRÉAL, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire six (6-3), aux plan et rev. de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jean-Baptiste division d'enregistrement de Montréal.

Avec bâtie ci-dessus érigée portant les numéros civiques 1331, est rue Rachel, et l'Immeuble à être vendu est grevé d'un bail commercial conclu entre la compagnie Manoir Mercier Inc. et la compagnie 2527-2519 Québec Inc. enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 14 août 1987 sous le numéro 3916971.

Ce bail est conçu pour une durée de vingt (20) ans commençant le 1er juillet 1987 et se terminant le 30 juin 2007; il est fait pour un loyer annuel de 12 000 \$ la première année et augmenté annuellement à la date anniversaire d'une somme de 4 % l'an.

La mise à prix est fixée à 47 258,25 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être rendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 303, le TRENTE-ET-UNIÈME (31e) jour de MARS 1988, à QUATORZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière Canada — Province de Québec Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05 01386-867 * 500-05 000282-879 **

Le shérif adjoint Paul St-Martin

Bureau du shérif Cour supérieure Montréal, le 17 février 1988.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que la ville de Châteauguay entend se prévaloir de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) pour le lot 43-21 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, division d'enregistrement de Châteauguay.

Lot 43-21 (partie de la rue GILMOUR) De figure trapézoïdale, borné vers le nord-est par les lots 43-22, 43-23, 43-24, 43-25, 43-29 et par le lot 379 (St-Lawrence and Adirondack Railway), vers le sud-est par une partie du lot 43 (Canadian Light & Power Co.), vers le sud-ouest par le lot 44-23, vers le nord-ouest par le lot 379 (St-Lawrence and Adirondack Railway).

Mesurant 20 pieds de largeur par une longueur moyenne de 500 pieds.

Contenant en superficie 10 000 pieds carrés.

Article 422. Loi sur les cités et villes: Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

- 1- Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;
- 2- Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (chapitre C-1);
- 3- L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement ou se trouvent les terrains visés;
- 4- Le greffier de la municipalité fait publier deux fois dans la Gazette officielle du Québec et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:
 - a) le texte intégral du présent article;
 - b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
 - c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1^{er} et 2^o ont été accomplies.

Tout droit acquis des tiers pourrait prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit si l'ont pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la Gazette officielle du Québec.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.

Le présent article ne s'applique pas à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles les formalités prévues aux paragraphes 1^{er} et 2^o ont été accomplies.

Donné à Châteauguay, ce 10 février 1988.

Le greffier de la Ville, Serge ALLEN, avocat

HÔPITAL du Saint-Sacrement

LA CORPORATION DE L'HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT

APPEL D'OFFRES

AMÉNAGEMENT DE LOCAUX POUR L'INSTALLATION D'UN TOMODENSITOMETRE

PROPRIÉTAIRE: La Corporation de l'Hôpital du Saint-Sacrement 1050, chemin Saint-Foy Québec G1S 4L8

ARCHITECTES: Bouchard & Chabot 132 rue Saint-Pierre, suite 300 Québec G1K 4A7 Tél.: 694-9185

INGÉNIEURS: Marc Gauthier, consultants 1135, avenue des Érables Québec G1R 2N3 Tél.: 648-8619

La Corporation de l'Hôpital du Saint-Sacrement, propriétaire, demande des soumissions pour l'aménagement de locaux pour l'installation d'un tomodynamomètre.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus, sur préavis téléphonique, au bureau des architectes, Bouchard & Chabot suite au 132, rue Saint-Pierre, suite 300, Québec, contre un chèque visé non remboursable de cinquante dollars (50,00 \$), versé au propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de vingt-cinq mille dollars (25.000,00 \$) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de douze mille cinq cents dollars (12.500,00 \$) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de douze mille cinq cents dollars (12.500,00 \$).

Les soumissions seront remplies sur le formulaire préparé à cet effet et remises (1 original et deux copies) dans une enveloppe cachetée portant la mention: «SOUMISSION PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX POUR L'INSTALLATION D'UN TOMODENSITOMETRE, et adressée au soussigné, Hôpital du Saint-Sacrement, 1050 chemin Saint-Foy, Québec, G1S 4L8.

Les soumissions seront reçues à l'adresse ci-haut mentionnée jusqu'à quatorze heures (14h00), heures en vigueur localement, le mercredi 16 mars 1988, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure, local 040, services auxiliaires.

Une visite des lieux aura lieu le mardi 15 mars 1988 à 10:30 heures. Les intéressés devront se présenter au local 040 des services auxiliaires.

Pour être retenu, l'entrepreneur devra s'acquiescer à terminer les travaux au plus tard huit (8) semaines après l'adjudication du contrat.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix de leurs sous-traitants, des garanties qu'ils entendent exiger d'eux, de leur solvabilité et du contenu de leur soumission. Ils doivent s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelquel autre des soumissions reçues.

FERNAND BOUTIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL.

UN EFFEUILLAGÉ PARTIEL

Avec le volet culturel, dont il a traité mercredi soir, M. Jacques Parizeau a presque terminé le déshabillé progressif qu'il avait annoncé en même temps que sa candidature, il y a deux mois. Selon la méthode professorale d'un grand seigneur qui a réponse à tout, celui qui sera bientôt couronné président du Parti québécois a fait preuve de franchise et de clarté.

Ainsi, il a tenu promesse. Mais jusqu'à un certain point. En refusant de coucher sur papier ses « encycliques », dont il ne daigne pas non plus discuter des modalités, il laisse habilement la porte grande ouverte à toutes sortes d'accroissements ultérieurs. Ce qui est de bonne guerre, surtout en politique. Mais il se prête aussi aux interprétations les plus diverses sur le fond même de sa pensée profonde, ce qui est tout le contraire de la fulgurante limpidité dont il se targue.

Il y a pourtant des sujets explosifs qu'un esprit aussi altier que M. Parizeau devrait traiter avec une circonspection extrême, et non avec des approximations à l'emporte-pièce, comme il l'a fait à propos de la langue. En plaçant pour le respect intégral de la Loi 101 et l'intégration des immigrants à la majorité francophone, le successeur de René Lévesque se situe dans le droit fil de la tradition péquiste depuis vingt ans. Mais il s'en écarte dangereusement quand il veut imposer l'unilinguisme intégral et réduire à la portion congrue les droits des anglophones, y compris dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Ce durcissement a de quoi réjouir ceux qui s'inquiètent de l'érosion du fait français, notamment en matière d'affichage commercial. Mais il ne tient pas compte des progrès remarquables dans d'autres secteurs, le scolaire par exemple, où la proportion d'étudiants qui font leurs cours uniquement en français dépasse largement celle des francophones. Pis encore, alors même qu'il bombe le torse avec les succès de la garde montante, M. Parizeau semble faire fi de ce que la nouvelle fierté des francophones s'accompagne d'une grande ouverture aux autres. Il y a des barrières qu'un peuple sûr de lui — comme le messie péquiste prétend que l'est celui du Québec — n'a pas besoin d'ériger pour se protéger de l'envahisseur. Pluralisme et tolérance ne peuvent être de vains mots dans une société accueillante et fraternelle, comme la souhaite M. Parizeau.

En tout état de cause, M. Parizeau aurait dû se donner la peine de coucher noir sur blanc son retour au militantisme riniste, si féroce ment com-

battu par le fondateur du PQ. Pour l'heure, par ses exclusives sans nuances, il donne hélas ouverture aux accusations de « répression » qui sont portées contre lui. Avant de poursuivre dans cette voie hasardeuse, le président désigné devra la soumettre aux péquistes, à la première occasion. Il serait surprenant que la majorité adopte ce revirement majeur, fût-il emprunté par un prophète qui fait peu de cas de « l'incontournable épaisseur de la réalité ».

Quant aux modalités d'accession à la souveraineté, les nostalgiques et les radicaux ont déjà donné au « futur président de la république » le chèque en blanc qu'il réclame. Mais la majorité des péquistes, pour l'instant éblouie par la prestigieuse d'un magicien superbe, devront dire s'ils sont d'accord avec un cheminement clair-obscur qui inflige de graves entorses à la démocratie. Libres à eux de revenir à la pureté des origines — celle de 70 et de 73 — mais alors, qu'ils le fassent en pleine lumière, de sorte que les Québécois sachent à quoi s'attendre si le PQ prend le pouvoir en 89 ou 90. Fût-il qualifié d'élection référendaire, un scrutin général, où toutes les questions sont entremêlées, ne saurait donner à M. Parizeau le mandat de faire l'indépendance. Même pas par morceaux ou par voiles, comme dans un autre strip-tease. Les Québécois doivent baliser au préalable, et non après coup, au gré de la conjoncture ou de l'humeur de Monsieur, la démarche vers l'indépendance.

En revanche, sur le plan de l'économie et de la social-démocratie, M. Parizeau a fait preuve de plus de transparence. Plus sûr de lui — est-ce possible ? — sur ces terrains de prédilection, il tient un discours classique au PQ : gloire à l'État-Providencia et à la décentralisation, au nationalisme économique et au plein-emploi. Encore que, aussi en ces matières, le débat public y gagnerait si le maître daignait transmettre à ses élèves, noir sur blanc, le fruit de ses savantes cogitations.

Même couronné roi péquiste, M. Parizeau n'est pas au bout de ses peines. Son effeuillage est partiel, sa victoire sans coup férir est trompeuse, trop facile. Les vrais débats sont à venir, au sein même du PQ. Un nouveau timonier se propose. Il lui reste à prouver qu'il peut vaincre, d'abord en se faisant vite élire député. Fin des préliminaires et du prêche aux convertis.

— GILLES LESAGE

Fiable, neuf fois sur dix ?

LE RAPPORT rendu public cette semaine par la firme Clarkson Gordon, un cabinet d'experts comptables de Toronto, constitue une première pour le service postal canadien.

Aux critiques incessantes qui lui étaient adressées, la Société canadienne des postes pouvait répondre que près de 90 pour cent du courrier était « livré à temps ».

Mais les usagers ne pouvaient savoir ce que recouvrait cette expression « livré à temps ». L'entreprise ne publiait pas ses « objectifs de rendement ».

Qui plus est, la Société se chargeait elle-même d'effectuer les vérifications d'usage. La crédibilité d'un tel système maison laissait à désirer.

De temps à autre, on glissait dans le courrier régulier un certain nombre de lettres-contrôle adressées à des cases postales éparpillées à travers le pays. On vérifiait ensuite les délais de livraison. Comme ces lettres étaient facilement identifiables, elles avaient d'excellentes chances de recevoir un traitement de faveur. On allait même, chuchote-t-on, jusqu'à les retirer du circuit pour en accélérer la livraison.

Dans son rapport, paru en novem-

bre 1985, le comité Marchmont suggérait plusieurs correctifs. Il recommandait à la Société canadienne des postes de se donner comme premier objectif « de fournir un service toujours fiable dans les délais de livraison acceptables. Il précisait même quels pourraient être ces délais. Il recommandait enfin que les vérifications soient faites par une tierce partie de manière à garantir une plus grande objectivité dans l'évaluation.

Dès l'année suivante, la Société des postes incorporait ces recommandations dans son plan général d'entreprise — à l'exception cependant d'entreprendre de mesure indépendante, Clark Gordon obtint le contrat d'élaborer et d'appliquer un système de mesure indépendant.

Le premier rapport trimestriel sur le rendement du service postal, publié par Clarkson Gordon qui obtint le contrat d'élaborer et d'appliquer un système de mesure indépendant, porte sur les derniers mois de 1987.

On y apprend, par exemple, que les délais de livraison ont été respectés à 83 pour cent dans le cas du courrier de première classe déposé

et livré dans un même centre urbain, à 79 pour cent entre deux centres urbains de la même province et à 85 pour cent entre deux centres urbains de provinces différentes.

C'est assez loin du 90 pour cent dont on se targuait jusqu'ici. Mais la Société des postes invoque à juste titre certaines circonstances atténuantes : deux grèves nationales, celle des postiers et celle d'Air Canada, le plus gros transporteur des Postes. Le tout coïncidant avec « des volumes de courrier sans précédent dans l'histoire canadienne », nous assure-t-on. Une situation, donc, qui est assez loin de « la normale ». Heureusement. On verra mieux dans trois mois, lors de la publication du prochain rapport.

Mais la question demeure : les Canadiens sont-ils prêts à se contenter d'un service qui ne serait fiable que neuf fois sur dix ?

Compte tenu du volume de courrier mis à la poste (près de huit milliards d'articles par année), ce pourcentage signifie que, chaque jour ouvrable, quelque trois à quatre millions d'envois continueraient d'être livrés en retard !

— JEAN FRANCOEUR

À la recherche d'un Salomon

BLOC-NOTES

PAUL-ANDRÉ COMEAU

LE JUGEMENT rendu jeudi par la Cour suprême au sujet du statut du français en Saskatchewan a eu l'effet d'un baume. Les Fransaskois et la grande majorité de la diaspora francophone à l'extérieur du Québec ont salué avec joie et optimisme l'interprétation donnée par le premier tribunal du pays à la loi de 1905 qui a intégré la Saskatchewan et l'Alberta à la fédération canadienne. Le français avait donc droit de cité dans cette province, contrairement à ce qu'on a tenté d'accréditer au fil des années. La reconnaissance tardive d'un droit méconnu et souvent bafoyé n'efface pas trois quart de siècle d'une histoire qui a été surtout marquée par l'anglicisation des francophones de cette province.

Toutes les lois votées par Regina sont actuellement inconstitutionnelles parce qu'elles n'ont pas été rédigées dans les deux langues. La Cour suprême a joué la carte du réalisme politico-juridique en indiquant à l'Assemblée législative de cette province la possibilité de se dégager rapidement de l'imbroglio juridique qui découle de ce jugement.

Et le gouvernement de la Saskatchewan et les dirigeants des Fransaskois doivent faire preuve de prudence. Les conséquences qu'ils dégraderont du jugement ne se limiteront pas au seul territoire de cette province.

Évidemment, on est porté à évoquer le drame analogue qui, il y a cinq ans, a secoué le Manitoba. Là aussi, tout avait débuté par une contravention rédigée en français. Mais

il faut manier cette analogie avec beaucoup de circonspection. Les Manitobains s'étaient engagés dans une négociation secrète avec le gouvernement de M. Pawley et l'entreprise avait donné lieu à l'un des pires épisodes de la guerre des langues vécue au sein d'un parlement. Pareilles tractations ne semblent pas avoir été amorcées entre les autorités gouvernementales et les dirigeants des Fransaskois. Il y a donc un contexte nettement différent qui ne tient pas seulement à la taille respective des collectivités francophones dans l'une et l'autre provinces.

Pour les Fransaskois, tout comme pour le gouvernement de M. Grant Devine, les choix seront difficiles, lourds de conséquence. Les francophones de cette province de l'Ouest doivent-ils s'engager dans une bataille rangée pour obtenir non seulement le respect intégral de la loi de 1905, mais aussi la correction de 83 ans d'histoire dont ils ont été collectivement exclus ? Doivent-ils plutôt profiter du jugement de la Cour suprême pour négocier avec les autorités de Regina la mise en place des services essentiels, offerts dans leur propre langue, services qu'ils espèrent et réclament depuis des décennies ? C'est ainsi que doit s'envisager la situation nouvelle créée par le jugement de la Cour suprême. Le choix doit être celui des Fransaskois eux-mêmes qui pourront compter sur l'appui des autres francophones du pays, y compris ceux du Québec.

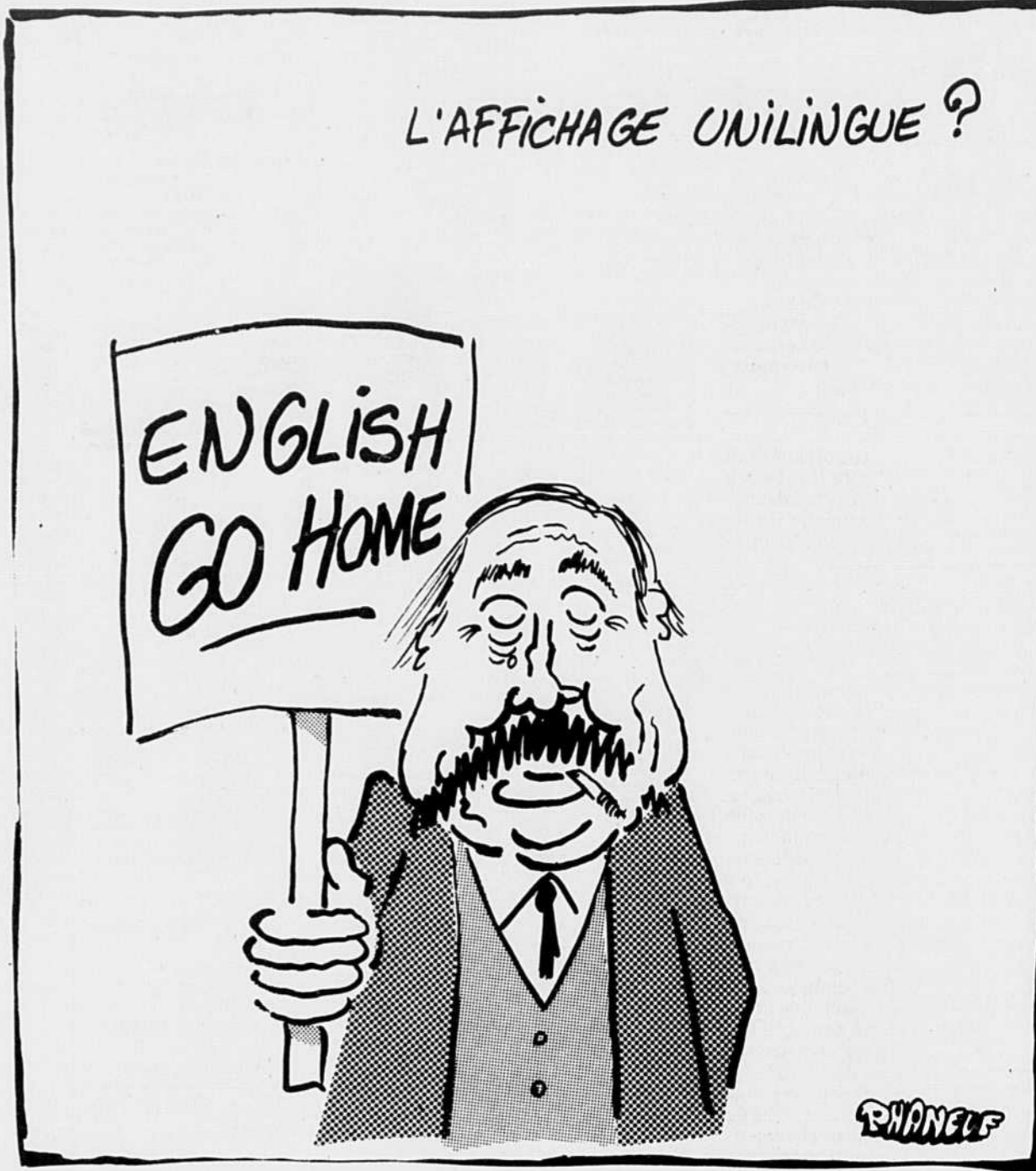
D'un autre côté, le gouvernement peut-il se permettre de sauter immédiatement sur l'échappatoire désignée par le haut tribunal : c'est-à-dire faire officiellement de la Saskatchewan une province unilingue anglaise par une simple loi, rédigée

dans les deux langues une première et dernière fois ? En un mot, ce gouvernement peut-il se contenter de tourner la page, comme s'il s'agissait tout simplement d'une erreur, ou encore d'un anachronisme agaçant ? Ce serait faire bien peu de cas de la signature apposée, l'été dernier, à l'accord du lac Meech... Accord ratifié par l'Assemblée législative de cette province.

Dans un cas comme dans l'autre, une évidence se dessine : le dialogue doit être engagé immédiatement entre le gouvernement de Regina et les représentants des francophones de cette province. De même, le cabinet fédéral doit aussi traduire concrètement son engagement à promouvoir le développement de la langue et de la culture françaises. Bons offices, médiation, appui logistique, la nature de cette intervention doit emprunter à la diplomatie souplesse et intelligence.

L'esprit du lac Meech, selon l'expression privilégiée par ses artisans fédéraux, survivra-t-il à ce premier test réel ? C'est, simplement mais brutalement formulé, l'enjeu de l'affaire que vient d'amorcer le jugement de la Cour suprême. Certes, on peut corriger symboliquement une page d'histoire qui n'a rien de très réjouissant. On oblige tout une minorité à établir ses priorités et un gouvernement à assumer ses responsabilités. Toute autre façon d'envisager les prochaines étapes de cette affaire ne ferait que dénaturer le sens de la question pratique lancée aux citoyens de la Saskatchewan.

Avant toutes choses, il faut éviter l'affrontement stérile qui se traduirait par une ré-édition de l'épisode des cloches au sein de l'Assemblée du Manitoba.



LETTRES AU DEVOIR

■ Double langage

DEPUIS 11h30, ce matin, les 140 professeurs de Saint-Jean sont venus appuyer les quelque 30 professeurs de Montréal. Ce piquet de grève devant l'édifice Guy-Favreau, boulevard René-Lévesque, marque une nouvelle étape de la grève des enseignants qui sont sans convention collective signée depuis le 31 août 1983.

Ce lieu a été choisi parce qu'il est le centre administratif du fédéral à Montréal. Les professeurs de Saint-Jean enseignent aux militaires et ceux de Montréal aux civils et à la GRC.

Le sujet en litige est la reconnaissance du temps de préparation de cours. La semaine de travail est de 37 heures et demie. Et les syndiqués veulent que 15 heures soient reconnues comme préparation, c'est-à-dire le temps nécessaire pour exécuter les fonctions reliées à leurs tâches qui n'est pas du temps d'enseignement.

— MARTIN DUFRESNE

Collectif masculin contre le sexisme

Montréal, le 22 février.

■ Zone libre

FAIRE de Montréal une zone libre d'armements nucléaires, est-ce vraiment une priorité ?

Une ville prospère comme Chicago qui dessert le vaste marché du Midwest américain peut se permettre de sélectionner les activités économiques et manufacturières attirées chez elle.

Montréal n'a pas une situation si enviable; on n'a qu'à comparer avec Toronto. Veut-on porter un coup mortel au secteur local de la haute technologie en devenant très tatillon à l'égard des diverses entreprises impliquées dans le domaine militaire ?

Certains, insatisfaits de l'exclusion des armes nucléaires et de leurs composantes, veulent aussi restreindre la production militaire de type classique.

Cette démarche repose sur une perception fautive de la réalité géopolitique et historique : plus d'armes donc plus de risques de guerre. Pourtant il n'y en a jamais tant eu sur la planète et nous avons la paix depuis 1945.

L'observation de la réalité montre plutôt, si triste que cela puisse sembler, que plus d'armes c'est plus de paix. La crainte de la destruction mutuelle est le début de la sagesse ! Le jour où il n'en sera plus ainsi la troisième guerre mondiale sera proche.

Et voilà ce qui est à craindre avec tous ces pacifistes et autres idéologues qui parlent de désarmement, de zones libres d'armes nucléaires, en abordant la question de façon purement théorique et en refusant de voir les faits.

Plutôt que de satisfaire les lubies idéologiques de quelques-uns en s'occupant mal de l'équilibre des forces entre l'Occident et l'URSS, le RCM devrait s'occuper

montrer à quel point elle l'est.

Vous êtes aujourd'hui en mesure de montrer la collusion sociale dont jouit cet homme après comme avant la rupture du couple : toutes les embûches de l'appareil bureaucratique, et le harcèlement juridique qui continue, la manipulation et souvent l'agression des enfants, la guerre sainte des « droits du père », la tolérance du vol des pensions alimentaires et du soutien d'enfants, la fermeture et la marginalisation des maisons d'hébergement, les faux espoirs entretenus par les chantages de la « condition masculine » recyclés en animateurs de « thérapies », la singerie des programmes de counseling familial ou de la conciliation forcée : mille et une interventions sociales pour ramener les femmes dans le droit chemin, sans oublier l'appauvrissement concerté des assistées sociales.

Nous devons être quelques centaines de milliers de Québécois, hommes et femmes, à vivre aujourd'hui, pour encore quelques semaines, avec ce personnage de Geneviève Bujold. Ne tirez pas le rideau sur le reste de son chemin.

— PIERRE GAGNON

professeur Tracy, le 23 février.

■ Inquiétant silence

Lettre à M. Robert Bourassa

C'EST PAR le biais du projet de la loi C-72 sur les langues officielles que le Canada amorce présentement un débat important sur l'avenir du bilinguisme.

Le gouvernement du Québec, tout comme les autres provinces canadiennes, s'est engagé avec la signature de l'Accord du lac Meech à préserver des droits linguistiques au Canada.

Votre silence est inquiétant car il donne l'impression que les droits des minorités ne sont pas prioritaires pour vous.

En tant que foyer principal de la francophonie en Amérique du Nord, le Québec constitue l'intervenant le plus important dans ce débat, dont il est pourtant absent.

L'Institut canadien des droits des minorités (ICDM) est un organisme national consacré à l'avancement des droits de la personne. Nous croyons que votre gouvernement est dans l'obligation morale et politique de prendre position sur cette question.

— ARTHUR HIESS

co-président Montréal, le 24 février.

■ Prétention

ON NOUS crie : gare à vous ! Les progrès scientifiques des emballages — en particulier les matières en plastique — ont pour effet de diminuer l'ozone dont les rayons nous protègent de l'ardeur trop puissante du soleil; sans quoi on brûlerait.

Les prophètes de malheurs n'ont jamais manqué, mais ils deviennent par la science de plus en plus astreignants.

On peut les ranger avec les excités — drogués, ayant perdu la raison, ne voyant plus la vie en rose !

C'est évidemment un moyen de tout repos; surtout en plaçant sa crédulité dans les savants docteurs — fabricateurs de pastilles. Est-ce sage ? ...

C'est, je crois, en m'en défiant que j'ai 86 ans ! ...

Il n'est, disait ma défunte femme, de plus grands prétentieux que ceux qui se piquent de ne l'être pas. Au risque de tomber dans ce travers, ma complexion naturelle d'athlète, en cela comme en bien d'autres choses, me pousse à rester sur mes gardes.

— ANDRÉ FRAYON

Ville Saint-Laurent, le 24 février.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR: = \$3,25 par semaine le samedi seulement = \$1,00

Pour information: à Montréal: 332-3891 à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur: Edition quotidienne = 149\$ par année 81\$ 6 mois 42\$ 3 mois

Livraison par la poste: Edition quotidienne = 155\$ par année au Canada 85\$ 6 mois 45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361 Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Il y a 150 ans

Les patriotes et l'indépendance

Texte intégral de la Déclaration d'Indépendance proclamée le 28 février 1838 par le président du Gouvernement Provisoire, le docteur Robert Nelson. Ce texte avait été mis au point durant le premier exil américain de certains patriotes. Il fut publié à leur retour clandestin au Canada.

VU QUE le pacte solennel fait entre le peuple du Haut et du Bas Canada, enregistré dans le livre de statuts du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, le 31e chapitre des Actes passé dans la 31e année du règne du roi Georges III, a été continuellement violé par le Gouvernement Britannique.

Vu que le même Gouvernement a foulé aux pieds et usurpé nos droits, qu'il a méprisé et fermé l'oreille à nos adresses, requêtes, protêts et démonstrations contre son intervention inconstitutionnelle et injuste dans nos affaires, qu'il a disposé de nos revenus sans le consentement constitutionnel de la Législature locale, pillé notre trésor colonial, ordonné l'arrestation de plusieurs de nos concitoyens et leur mise aux chaînes, jeté au milieu de nos campagnes des armées de mercenaires qui y ont semé l'alarme, l'effroi et la consternation, que la même soldatesque a rougi notre sol du sang d'un nombre considérable de nos compatriotes, brûlé nos villages, profané nos temples, établi dans toute l'étendue du pays le règne le plus atroce de la terreur;

Et vu que nous ne pouvons plus souffrir ces violations réitérées de nos droits les plus sacrés et supporter patiemment les outrages et les cruautés multipliés et récents du Gouvernement du Bas Canada.

Nous, au nom du Peuple du Bas Canada, adorant les décrets de la Divine Providence, qui nous permet de renverser un gouvernement qui a méconnu l'objet et l'intention pour lequel il était créé, et de faire choix de la forme de gouvernement la plus propre à établir la justice, assurer la tranquillité domestique, pourvoir à la défense commune, promouvoir le bien général et garantir à nous et à notre postérité les bienfaits de la liberté civile et religieuse.

DÉCLARATIONS SOLENNELLES

1 — Qu'à compter de ce jour, le Peuple du Bas Canada est absout de toute allégeance à la Grande Bretagne, et que toute connexion politique entre cette puissance et le Bas Canada cesse dès ce jour.
2 — Que le Bas Canada doit prendre la forme d'un gouvernement républicain et se déclare maintenant, de fait, République.
3 — Que sous le gouvernement libre



La déclaration d'indépendance du gouvernement provisoire a constitué l'un des derniers épisodes des « troubles de 37-38 ». Des épisodes auxquels s'est intéressé le cinéma québécois comme ce fut le cas avec la production de « Quelques arpents de neige » par Denis Héroux. Jean Duceppe y incarnait un commerçant aux allégeances multiples tandis que Frederic de Pasquale jouait un patriote « pure laine ».

du Bas Canada, tous les citoyens auront les mêmes droits, les Sauvages cesseront d'être sujets à aucune disqualification civile quelconque, et jouiront des mêmes droits que les autres citoyens de l'État du Bas Canada.

4 — Que toute union entre l'Église et l'État est déclarée abolie, et toute personne a le droit d'exercer librement la religion et la croyance que lui dicte sa conscience.

5 — Que la Tenure féodale ou seigneuriale est, de fait, abolie, comme si elle n'eût jamais existé dans ce pays.
6 — Que toute personne qui portera les armes, ou fournira des moyens d'existence au peuple canadien dans sa lutte d'émancipation, est déchargée de toutes dettes ou obligations, réelles ou supposées, envers les Seigneurs, pour arrérages en vertu de Droits Seigneuriaux ci-devant existants.

7 — Que le Douaire Coutumier est, à l'avenir, entièrement aboli et prohibé.

8 — Que l'emprisonnement pour dettes n'existera plus sauf les cas de fraude évidente que l'on spécifiera dans un acte de la Législature du Bas Canada à cet effet.

9 — Que la peine de mort ne sera prononcée que dans le cas de meurtre seulement et pas autrement.

10 — Que toute hypothèque sur Biens-Fonds devra être spéciale et,

pour être valide, devra être enregistrée dans les Bureaux créés à cet effet par un acte de la Législature du Bas Canada.

11 — Qu'il y aura liberté pleine et entière dans la Presse dans toutes les matières et affaires publiques.

12 — Que le procès par Jury est garanti au Peuple de l'État dans son étendue la plus libérale dans les procès criminels et dans les affaires civiles au montant d'une certaine somme à être déterminée par la Législature du Bas Canada.

13 — Que, comme une nécessité et un devoir du gouvernement envers le peuple, l'éducation publique et générale sera mise en opération et encouragée d'une manière spéciale, aussitôt que les circonstances pourront le permettre.

14 — Que pour assurer la franchise et la liberté électorale, toute élection se fera par le moyen du Ballot.

15 — Qu'aussitôt que les circonstances pourront le permettre, le Peuple choisira des Députés suivant la division actuelle du pays dans les Villes, Bourgs et Comités, qui constitueront une Convention, ou Corps législatif, afin de baser et d'établir une Constitution, selon les besoins du pays, et conformément aux dispositions de cette Déclaration, sujette à être modifiée suivant la volonté du Peuple.

16 — Que toute personne mâle au-dessus de l'âge de 21 ans aura le droit

de voter ainsi que pourvu ci-dessus, pour l'élection des Députés susnommés.

17 — Que toutes les Terres dites de la Couronne ainsi que celles appelées Camp réserves du Clergé et celles qui sont nominalelement en possession d'une certaine Campagne de spéculateurs en Angleterre, appelée « Campagne des terres de l'Amérique britannique du Nord » deviennent, de plein droit, la propriété de l'État du Canada, sauf telles portions des dites terres qui peuvent être en possession de cultivateurs qui les tiennent de bonne foi, pour lesquelles nous garantissons des titres en vertu d'une loi qui sera passée afin de légaliser la possession de tels lots situés dans les Townships, qui sont maintenant en culture.

18 — Qu'on se servira des langues Française et Anglaise dans toute matière publique.

Et pour le support de cette Déclaration et le succès de la cause patriotique que nous soutenons, Nous, confiants en la protection du Tout-Puissant et la justice de notre ligne de conduite, engageons, par ces présentes, mutuellement et solennellement les uns envers les autres, notre vie, nos fortunes et notre honneur le plus sacré.

Par ordre du Gouvernement Provisoire

Robert Nelson, Président.

Aller-retour

C'EST qu'avec une certaine distance, comme ici de San Francisco, que l'on saisit mieux tout l'intérêt que représente une ville comme Montréal. On en voit aussi beaucoup mieux tous les défauts, comme cette insistance à dissimuler son inaction et la pauvreté de ses moyens derrière une prétendue volonté de consultation et de concertation.

Il y a définitivement quelque chose de magique dans cette ville et ce n'est sûrement pas la beauté de son site, l'élégance de son architecture qui en définissent le caractère. Notre centre-ville est à peine digne de celui de Pittsburg. Nos musées n'arrivent pas à la cheville de ceux de Cleveland. Vous avez fait le tour des galeries en trois heures.

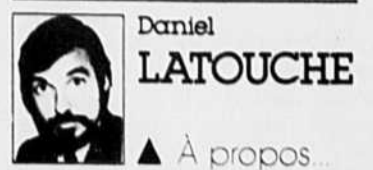
Quant à la vieille mythologie sur nos restaurants, notre vieux quartier, la Montagne, le métro et la sécurité de nos rues, tous ces prétendus avantages comparatifs ne convainquent plus grand monde. Avez-vous déjà eut envie de sortir faire un tour parce que les rues étaient présumément sécuritaires ?

L'attrait de Montréal est tout autre et il réside dans le fait que cette ville stimule l'imagination. Dès qu'on s'y trouve, on se prend à rêver d'être ailleurs. À la longue, cela peut être déprimant et fatiguant pour le portefeuille, mais aucune autre ville ne vous offre ainsi la possibilité de partir si souvent... et de revenir si rapidement.

Si vous êtes à Paris, en train de vous promener entre la Montagne Sainte-Geneviève et la Contre-Escarpe, vous ne risquez pas de subitement vous mettre à rêver, d'être quelque part sur Prince Street à SoHo. Et une fois à New York, vous en avez tellement plein la vue que la Piazza Navona ne vous manque pas et que pour rien au monde vous voudriez être pris sous les pigeons à Trafalgar Square.

D'accord, le simple fait d'être ailleurs à quelque chose de satisfaisant alors que celui d'être ici, surtout en plein février, peut parfois suffire à rendre triste, mais il y a plus que cette simple nostalgie du départ.

À Montréal, on est constamment sollicité par tous ces « ailleurs » qui viennent nous rappeler — souvent en miniature et en retard — des coins de la planète avec lesquels nous avons des liens privilégiés.



Daniel LATOUCHE

À propos...

Prenez le cinéma par exemple. Les « succès » américains sortent ici à peu près en même temps qu'à New York, juste assez en tout cas pour nous donner l'illusion de participer à une certaine vie culturelle américaine et pouvoir prétendre comprendre ce qui s'y passe. Mais, il y a aussi les films français. La très grande majorité nous arrivent trois mois plus tard et on se rend compte de notre éloignement lorsque les bandes-annonces nous informent en février de la sortie du film pour le 21 septembre !

Mais peu importe. Le film nous est annoncé avec les mêmes arguments et la même publicité que si nous étions quelque part en France. C'est donc dire que nous sommes capables de décoder la culture et les messages avec lesquels on tente de nous la vendre. C'est la même chose pour cette culture qui nous vient de Californie ou de Toronto.

Connaissez-vous beaucoup d'endroit où l'on soit au fait des différences qui séparent les Français des Belges, où l'on sympathise avec les Irlandais contre les Anglais, où l'on ne confond pas le Mid-West avec le Deep-South, où l'on comprend les Italiens lorsqu'ils se plaignent de l'arrogance culturelle des Français, et où l'on peut rire avec les New Yorkais de ces Parisiens qui se croient encore le nombril du monde, et avec les Parisiens de cette manie newyorkaise de donner des noms français à tout, y compris à leur infect café, en croyant que cela va en changer le goût.

Par une sorte de hasard de l'histoire et de la démographie, à Montréal on a juste assez d'idées et d'institutions originales pour pouvoir mieux apprécier celles des autres.

La seule chose qui distingue Montréal, c'est qu'on peut y vivre comme si on était ailleurs.

On a donc toujours hâte d'y revenir, question de découvrir comment se portent « nos » ailleurs.

Heureusement, je rentre demain à Montréal.

L'avortement

Pour le respect du choix de la femme

On argumente sur l'avortement d'un fœtus d'un jour comme sur une guerre de conquête

TÉMOIGNAGE

BRUNO DANDENAU, ptre

ENFIN, la Cour suprême s'est prononcée : l'avortement est décriminalisé ! Et, depuis ce temps, j'observe les réactions. Chez certains, des valeurs sincères provient : on ne peut qu'applaudir ; chez d'autres, les valeurs de liberté ou d'autonomie : c'est fondamentalement évangélique.

Personnellement, le jugement en question m'a réjoui et j'accorderais, à la Cour suprême, un minimum de quotient intellectuel. Non que je favorise l'avortement : pas du tout. Mais qu'une jeune fille de 18 ans, qui, comme il en est beaucoup, a égrené les familles d'accueil, devant une grossesse imprévue et indésirée se fasse avorter, et soit considérée comme une criminelle, m'a toujours posé une question de conscience.

La première voie de l'Évangile

J'ai poursuivi ma réflexion. J'en ai rencontrées, ballottées dans leur enfance et leur adolescence, aboutir dans des maisons correctionnelles d'accueil, touchées à 17 ans et demi \$ 325 par mois, pour s'habituer à vivre « autonomes », et à 18 ans pile, pendant la récession des années 1982-84, et encore aujourd'hui, se retrouver sur le bien-être social à \$ 140 par

mois. Certaines ont choisi, dans la circonstance, l'avortement ; quelques-unes ont rendu l'enfant à terme pour toucher le « gros » chèque : enfant promis à la délinquance, sinon au suicide.

Devant les violentes structures économiques qui condamnent une partie de la population à un niveau de vie misérable, de sordides taudis deviennent le seul logement possible, où la promiscuité fait osciller entre les crises de nerfs et les compensations affectives, comment juger ces femmes criminelles qui sont accusées à l'avortement ?

Depuis Constantin, l'Église s'est habituée à compter sur les structures et les lois pour imposer ce qu'elle aurait dû attendre de sa vie intérieure et de son témoignage.

Personne ne peut nier que les nouvelles conditions de vie ont au moins cet avantage d'avoir supprimé d'innombrables obstacles, par lesquels, autrefois, les fils du siècle entravaient la liberté d'action de l'Église.

J'ai fouillé et exploré sans répit, l'histoire des deux premiers siècles et demi de l'Église où ni princes, ni structures, ni lois ne favorisaient l'évangile ; tout au contraire, c'était un état sporadique de persécution. Pourtant, c'est l'époque de la plus grande vitalité de l'évangile attestée par onze témoins véridiques, mais rejetés aussi bien par le monde juif que par les autorités et la société païenne. Revenir à cette mentalité et cette pratique de nos origines, le té-

moignage est peut-être un peu idéaliste, mais c'est incontestablement la première voie de l'évangile.

Favoriser l'adoption

Nous sommes à mettre sur pied un comité, parrainé par Caritas-Sherbrooke, qui veut apporter accueil compréhensif, support et information à la jeune fille ou la femme enceinte plus ou moins en désarroi : un SOS Grossesse.

Il est clair et entendu, dès le début, que la première règle établit le respect et l'autonomie du choix de la femme enceinte. Utiliser les institutions en place pour rendre l'enfant à terme, permettre aussi à une jeune fille de donner son enfant à un couple qui attend cinq, six ans ou plus, pour une adoption, et qui est même forcé de se rendre jusqu'en pays de misère comme Haïti ou le Honduras pour enfin combler son désir d'adoption.

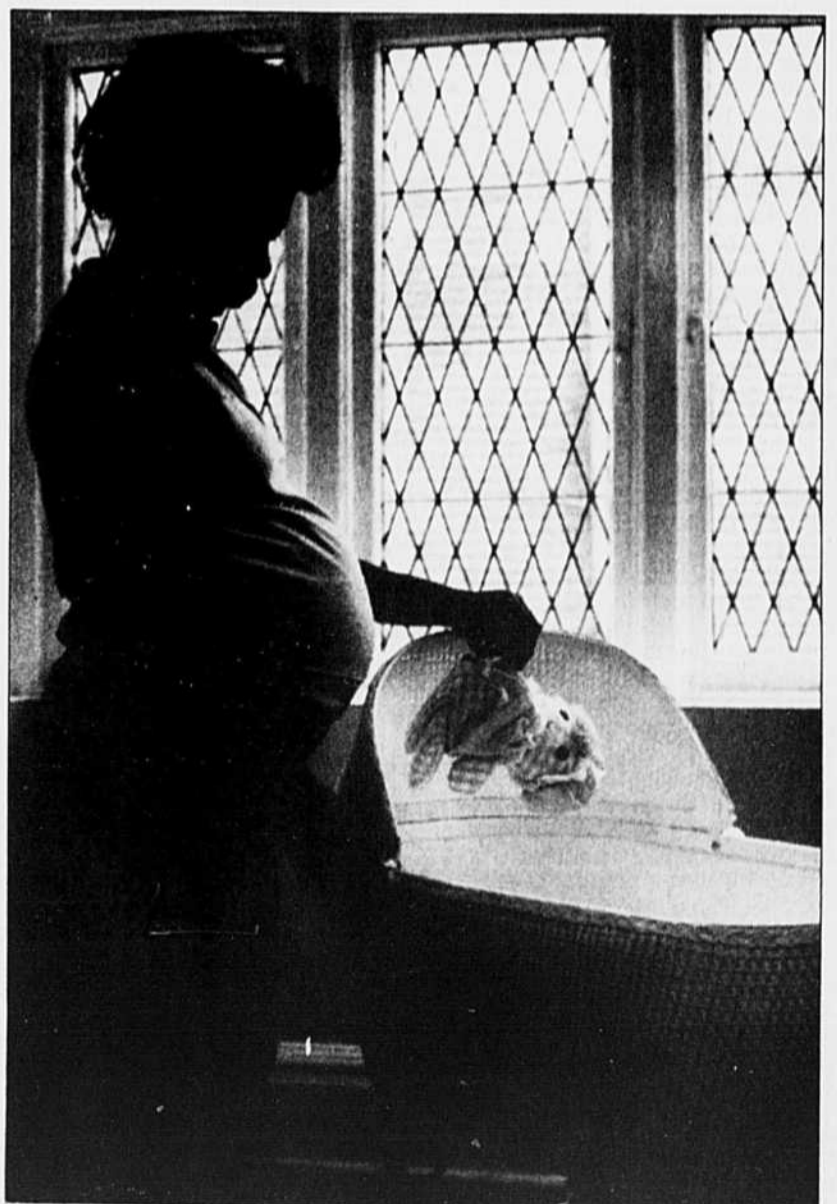
Nous sommes convaincus qu'avec le respect et le cheminement approprié, une jeune fille pourra, sans passer pour une sans cœur, choisir cette option : je l'ai moi-même proposée à une jeune fille, décidée à l'avortement, et dont la première réaction s'expliquait bien : « Il ne passera pas, cet enfant, par où j'ai passé ». Mais elle comprit peu à peu qu'un couple, pourvu des ressources matérielles et de cœur — ce qu'elle n'avait guère connu — rendrait cet enfant heureux. Et elle accepta très librement cette option de vie. Mais,

c'est elle, et ce seront elles, qui feront leur choix ; il m'apparaît normal, que dans le cas d'un vrai couple, la décision soit partagée.

On marquera certainement que le fœtus, fut-il d'un jour, est déjà un projet de vie et que l'expulser est un meurtre : j'en ai bien lu et entendu de ces arguments péremptoirs qui ont justifié l'Inquisition et ses bûchers, les guerres saintes, etc. Aujourd'hui, on argumente sur l'avortement d'un fœtus d'un jour, comme sur une guerre de conquête ; je puis mettre un bémol et faire une différence entre le fœtus de quelques semaines et celui qui est viable, tout en restant décidément pro-vie.

Nos convictions religieuses ou morales ne nous dispensent pas du respect de celles des autres à qui j'accorde spontanément la même sincérité que la mienne ou celle de mes coreligionnaires. Je me suis souvent interrogé : lequel de Gallée ou de Robert Bellarmin était le plus sincère ? Sans réponse. Je me suis posé la même interrogation sur le docteur Morgentaler et ceux qui multiplient les procès et ses fracassés de vitres. L'ère du « crois ou meurs » est légalement terminée en Occident.

Espérons que l'esprit évangélique de respect et d'humble témoignage continuera de frayer son chemin, et qu'on mettra plus de ressources financières sur les jeunes filles dans la misère, les vrais temples de l'esprit, que sur les temples de pierre.



« Nos convictions religieuses ou morales ne nous dispensent pas du respect de celles des autres »

VIENT DE PARAÎTRE

SEULS DANS LA RUE

EDITIONS SAINT-MARTIN

4316, boul. Saint-Laurent, bureau 300, Montréal Québec, H2W 1Z3 (514) 845-1695

En vente dans toutes les bonnes librairies 14,95 \$

SEULS DANS LA RUE

« Portraits d'hommes clochards »

de SHIRLEY ROY

L'année internationale des sans-abri est terminée ; ils sont toujours sans-abri et toujours aussi nombreux.

Qui sont-ils ? Qu'en est-il du mythe du clochard instruit ? Sont-ils des dissidents ou des victimes d'une exclusion sociale ?

En découvrant leurs lieux d'existence et de survie, Shirley Roy a pu saisir les particularités de l'itinérance.

UN OUVRAGE IMPORTANT POUR COMPRENDRE ET INTERVENIR



Le conflit des pêches entre Paris et Ottawa

Bourassa refuse de se mouiller même s'il n'est pas indifférent

QUEBEC (PC) — Le premier ministre Bourassa ne peut intervenir officiellement dans le conflit des pêches qui oppose le Canada et la France aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon, mais il demeure disponible dans la mesure où il pourrait se rendre utile.

C'est un peu la fameuse formule de « non-ingérence mais non-indifférence » qu'il adopte et le chef du gouvernement québécois l'a fait savoir hier au président du conseil général de l'archipel, M. Marc Plantegenest.

Ce dernier a poursuivi hier à Québec sa mission de consultation et d'information à la recherche de solutions pouvant conduire à un déblochage des négociations entre les deux pays.

M. Bourassa a porté une oreille attentive aux propos de son interlocuteur et a vivement déploré que deux pays aussi proches l'un de l'autre que la France et le Canada en soient rendus à un tel affrontement.

Les deux hommes ont souhaité de tout coeur que cessent ces moments de tension.

Mais la compétence de M. Bourassa au niveau international de-

meure extrêmement limitée et tout ce qu'il peut apporter c'est une aide officieuse et une influence auprès du premier ministre Mulroney.

Il a d'ailleurs déjà discuté de ce problème avec le chef de cabinet du premier ministre fédéral.

Quant à M. Plantegenest, il estime que sa rencontre avec M. Bourassa « a été un événement historique parce que les deux communautés francophones éloignées géographiquement se sont rapprochées ».

MM. Bourassa et Plantegenest ont déploré le climat de passion et de drame qui règne entre les deux pays depuis quelques jours et souhaité que la situation revienne à de justes proportions.

Le président du conseil général de l'archipel a eu des mots assez durs envers les autorités canadiennes, surtout les ministres Joe Clark, John Crosbie et Tom Siddon.

Dans une déclaration commune, jeudi, ces trois membres du cabinet fédéral ont sommé les représentants des îles Saint-Pierre-et-Miquelon de cesser d'exercer des pressions sur le gouvernement canadien et d'inviter plutôt Paris à la table des négocia-

tions dans le but de régler le différend.

« Cette déclaration m'inquiète beaucoup car elle apporte encore plus de passion au débat. Il faut cesser de dramatiser la situation et ramener les discussions à des proportions normales en vue de trouver un terrain d'entente au conflit », a dit le porte-parole de l'archipel.

Par ailleurs, le gouvernement français a réaffirmé très fermement, hier, sa position dans le conflit franco-canadien sur la pêche, soulignant que c'était le Canada qui violait le droit international en refusant de recourir à l'arbitrage prévu par l'accord de 1972 après avoir fermé unilatéralement ses ports aux navires de pêche français en mars 1987.

Le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères s'est élevé contre l'accusation de « surpêche » formulée par le Canada à l'encontre des pêcheurs français pour justifier le refus de tout quota de pêche à la France cette année. Il a souligné au contraire la modicité des demandes françaises, à son avis, qui ne représentent que quatre pour cent des prises totales dans les eaux

canadiennes de l'Atlantique et ne mettent nullement en péril l'équilibre des réserves de pêche dans ces zones. Le Canada pour sa part, a-t-il rappelé, a formulé des propositions de quotas qui ne représentent que 1,5 pour cent de ce total.

La France, a ajouté le porte-parole, ne comprend pas l'attitude d'Ottawa tant sur la fermeture des ports canadiens aux pêcheurs français que l'extrême modicité des quotas proposés à la France et sur le rejet de l'arbitrage prévu par l'accord de 1972. Paris réclame depuis le 9 octobre 1987 le recours à cet arbitrage.

Le porte-parole a souligné que la pêche était la seule ressource économique de Saint-Pierre-et-Miquelon et que l'arrêt de cette activité signifierait pour l'archipel « l'asphyxie économique ».

Il a rappelé que lors de la visite d'Etat en France, fin janvier, du gouverneur général du Canada, Mme Jeanne Sauvé, le premier ministre français Jacques Chirac s'était étonné que les Canadiens aient fermé leurs ports aux navires de pêche français alors que les Soviétiques y ont librement accès.



Pierre O'NEILL
▲ En coulisses

L'humeur du pays : perplexité et instabilité

Il y a bien longtemps que les Canadiens n'ont pas été aussi perplexes face à l'avenir politique de leur pays. Un phénomène qui se manifeste surtout lorsque l'insatisfaction des citoyens à l'égard de leur gouvernement coïncide avec la faiblesse des chefs et des partis politiques qui se veulent l'alternative. Les Canadiens s'apprentent à revivre le même type d'instabilité politique qui a précipité la chute du régime Diéfenbaker et la montée du régime Pearson. Une époque qui fut aussi marquée par l'émergence du Crédit social.

A cet égard, les résultats des sondages publiés hier sont très significatifs. Angus Reid nous apprend que pour l'ensemble du pays, les trois grands partis sont nez-à-nez. Pour sa part, le sondage de l'IQOP démontre que les néo-démocrates et les libéraux, avec chacun 37% des intentions de vote, ont repris au Québec une avance qui est de bien mauvaise augure pour les conservateurs, en dégringolade à 26%.

Bien sûr, les sondages ne sont pas la bible; tout au plus un portrait instantané de l'humeur de l'électorat. Mais c'est déjà suffisant pour analyser ce qui se passe et voir venir ce qui se prépare. Une première constatation: les derniers scandales mettant en cause des vedettes québécoises du Parti conservateur ne semblent pas avoir sérieusement altéré la confiance des Canadiens des autres provinces à l'égard de leur gouvernement. Ils estiment que les libéraux en auraient fait tout autant et que ni Brian Mulroney, ni son gouvernement ne sont pas à blâmer pour la cupidité de quelques ministres et députés du Québec. Et pourtant, le sondage démontre bien que les Québécois jugent sévèrement la conduite de leurs représentants conservateurs. Mais comme dirait Jean Chrétien: Que voulez-vous?

C'est surtout au Québec que l'éclairage de ces sondages permet une meilleure compréhension des mutations politiques en cours. Il apparaît évident que la baisse des conservateurs n'a pas vraiment profité aux libéraux. En rejoignant le Parti libéral dans les intentions de vote de Québec, le NPD-Québec prouve qu'il est beaucoup plus qu'un feu de paille et que ses chances sont excellentes d'effectuer une percée aux prochaines élections.

Dans cette optique, on peut présumer que le pays se dirige plus résolument que jamais vers la formation d'un gouvernement minoritaire. Pour Brian Mulroney, ce n'est pas l'idéal, mais un moindre mal. Il lui reste à évaluer si son évidente supériorité sur John Turner en campagne électorale est suffisante pour espérer renverser le courant populaire. De son analyse de la conjoncture politique, le premier ministre pourrait conclure que des élections hâtives ne donneraient pas le temps au vent de l'oubli de faire son oeuvre; et qu'en repoussant l'échéance électorale au printemps 1989, il donnerait tout juste assez de temps à Jean Chrétien pour obtenir la tête de John Turner. Entre ces deux voies parsemées d'embûches, Brian Mulroney optera sans doute pour l'automne prochain.

De la fatuité à la témérité

Pendant que le plébiscite de Jacques Parizeau suit son cours, les péquistes s'apprentent à vivre un moment charnière de ce processus de réhabilitation de la thèse indépendantiste. La réunion du conseil national du parti, qui se tiendra à Montréal en fin de semaine prochaine, donnera lieu à la passion des pouvoirs, la rupture avec l'ère incarnée par Pierre Marc Johnson, un leadership marqué du signe de l'ambiguïté et qui a laissé le parti dans un état de délabrement.

Dans sa fuite, Pierre Marc Johnson a entraîné la démission d'une dizaine de ses inconditionnels supporters, dont cinq membres de l'exécutif national. Pour bien marquer le pas, Jacques Parizeau ira à son tour se faire acclamer au conseil national, où il observera ses lieutenants, les Laurin, Marois, Lalonde, Bégin et LeBel, prendre le contrôle de l'exécutif.

Un conseil national qui servira de cadre à la tenue d'un mini-colloque sur le plein emploi et permettra aux péquistes de faire le point sur les difficultés financières du parti. Après l'adoption du budget, les participants statueront sur une série de résolutions à caractère politique, dont l'une blâme le gouvernement Bourassa pour le recul du français, et l'autre presse le parti de dénoncer la violence faite par Israël aux Palestiniens des territoires occupés.

Le bien et le mal

Portés aux nues par les sondages, les libéraux de Robert Bourassa hument les délices du pouvoir, loin des débats de fond, des divisions et des crises de leadership.

Bêtement heureux, ils saisissent néanmoins l'occasion du congrès d'orientation qui a débuté hier soir à Québec, pour exprimer un certain nombre de préoccupations et d'angoisses. Par delà la thématique traditionnelle, le cahier des résolutions témoigne d'un souci pour l'épuration des mœurs politiques, l'élevation du niveau de la moralité publique, l'assainissement de l'air et la dépollution des eaux.

Peut-être parce que la plupart des affaires scabreuses sont survenues au Québec, c'est comme si les libéraux provinciaux étaient restés affectés du cauchemar vécu par les conservateurs, une forme de psychoses de scandales politiques. Ainsi, une proposition des militants de Sherbrooke demande que les règles visant à prévenir les situations de conflits d'intérêts et qui ne s'appliquent qu'aux ministres, soient étendues à tous les députés et hauts fonctionnaires. Et que la violation de ces règles entraîne automatiquement des sanctions.

Le weekend politique

Que l'on soit un honnête citoyen désireux de contribuer à l'évolution de sa société ou un affamé de l'engagement politique, l'on trouvera de quoi se satisfaire dans ce weekend politique.

D'abord, au Hilton de Québec, se tient le congrès du PLQ, sans surprise, sans vague, paisible, studieux, sérieux, mais un peu terne. À l'image de Robert Bourassa, quoi.

Pendant ce temps, Gilles Rhéaume, Denis Monière et Pierre De Bellefeuille présideront une réunion de l'exécutif national du Parti indépendantiste. Le même M. Rhéaume qui accuse M. Parizeau d'effectuer un retour à l'étapisme et qui aimerait bien le rencontrer dans un débat. Mais M. Parizeau le regarde de haut et fait la sourde oreille.

À propos de l'unique candidat déclaré à la direction du PQ, il préside aujourd'hui une assemblée à Granby et un brunch demain midi à Charlemagne, dans le comté de L'Assomption, qu'il représentait autrefois à l'Assemblée nationale. Lorsqu'on s'est trompé, il faut persévérer, cela donne raison.

L'ancien ministre André Bissonnette procurera les moments de intensité de ce week-end politique. Dans un ralliement organisé par les conservateurs de Saint-Jean, il dévoilera les trucs qu'il a imaginés pour amener le jury à le déclarer non coupable.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Libéraux

question linguistique, ramenant sur le tapis un débat que les dirigeants du parti espéraient garder en coulisses pendant ces deux jours.

L'attentisme manifesté par le gouvernement libéral en matière linguistique est excusable, a fait valoir M. Anctil alors qu'il rencontrait la presse. Le jugement de la Cour d'appel sur l'affichage qui a été porté devant la Cour suprême justifiait qu'on attende, a-t-il dit, notant que le Conseil général du parti avait demandé que le gouvernement interjeté appel.

Cet attentisme dont plusieurs craignent qu'il ne se prolonge jusqu'à la prochaine élection devra cependant avoir un terme. Aussitôt le jugement de la Cour suprême connu, il faudra « dans les meilleurs délais » agir, ont soumis les militants dans une résolution qui se trouve maintenant à lier le gouvernement.

Cette résolution qui fixe aussi plusieurs autres priorités au gouvernement devrait être de nature à rassurer l'aile anglophone du parti qui est celle qui a le plus mal accepté les tergiversations du gouvernement.

Dans ce congrès, on a tout fait d'ailleurs pour éviter que ne surviennent des affrontements entre l'aile nationaliste du parti et les délégués de comtés de l'Ouest de Montréal.

Outre cette référence à la question linguistique, nulle part dans ce congrès on n'aborde directement le programme linguistique du parti. Les seuls occasions d'en débattre se sont lors de l'étude de résolutions portant sur l'intégration des immigrants. Les députés anglophones qui ont le plus contesté les positions de leur gouvernement, telle Joan Dougherty, semblaient hier résignés à limiter le débat. Celle-ci avait par exemple en poche une résolution dans laquelle elle se contentait de recommander que l'apprentissage d'une deuxième langue devienne obligatoire pour tous. Selon elle, ce n'est pas le temps de susciter des affrontements qui sont inutiles tant que la Cour suprême n'a pas fait connaître sa position.

Cette approche des dirigeants du parti ne devait pas empêcher toutefois les débats de coulisse. La récente déclaration du premier ministre Bourassa proposant la francisation des petites et moyennes entreprises a suscité beaucoup de surprises et plusieurs s'interrogeaient sur les intentions réelles du premier ministre. Parmi ceux-là, il y a Mme Dougherty qui a contesté l'a-propos de ce projet cette semaine. Il y a aussi un ministre anglophone de Montréal qui en privé se posait des questions.

Le retard qu'a mis le gouvernement à mettre en oeuvre ses engagements en matière d'aide sociale semble moins excusable aux yeux de M. Anctil qui dans son rapport a parlé de « retard important ». Il a demandé au gouvernement de procéder avec diligence. Le retard enregistré jusqu'ici est de deux ans, dit-il, faisant référence au fait que la parité de l'aide sociale pour les moins de 30 ans ne sera une réalité qu'au début de 1990.

Cette prise de position ne pourra que contribuer à mettre de la pression sur le ministre de la Main-d'oeuvre, Pierre Paradis, qui jeudi était pris à partie par les jeunes libéraux en commission parlementaire. Ceux-ci estiment que la parité devrait s'appliquer dès janvier prochain.

La résolution présentée par M. Anctil a mis par ailleurs le doigt sur une série de promesses qui n'ont pas encore été remplies et auxquelles on tient tout particulièrement: la participation des femmes au foyer au Régime de rentes du Québec; l'octroi aux travailleurs à temps partiel d'avantages sociaux équivalents à ceux accordés aux travailleurs à temps plein; la modification de l'âge d'admission à l'école primaire; l'augmentation du budget dévolu aux af-

faire culturelles pour qu'il représente 1% du budget du Québec; l'élaboration d'une politique intégrée pour les personnes âgées.

Plusieurs de ces engagements nécessiteront des crédits importants si on veut les respecter. Les militants libéraux ont en ce sens rappelé au président du Conseil du trésor, Paul Gobeil, qu'il lui faudra tenir compte des priorités établies par le parti au moment de la préparation de ces budgets.

◆ Aborigènes

res répètent à qui mieux mieux que le Canada n'est pas contre le principe d'une étude. On veut seulement modifier la proposition pour en élargir la portée.

Ce que ça veut dire? Difficile à savoir car pas un seul n'a la même version. Seule chose sûre, le Canada pense que l'étude ne visera que les quelques pays qui ont des traités, c'est-à-dire entre 5 et 12, le nombre variant d'un interlocuteur à l'autre.

Le ministre McKnight a dit au DEVOIR que le Canada voulait que l'étude porte sur tous les types de relations qui peuvent exister entre les groupes aborigènes et les Etats afin de tenir compte des ententes de facto, d'accords comme ceux de la Baie James ou de la situation et du traitement des peuples sans traités. Il estime qu'on devrait se pencher sur l'impact des droits et obligations des gouvernements sur les peuples aborigènes.

Hier matin à Genève, devant la Commission des droits humains, un membre de la délégation canadienne, M. Thomas Hammond, déclarait pourtant que la proposition couvrirait les ententes de facto mais excluait l'Accord de la Baie James et autres textes récents qui, même si ils sont couramment appelés traités, n'en sont pas. Ce dernier point a fait bondir le grand chef Matthew Coon-Combe alors présent.

Quant à M. Fairweather, il indique que le Canada veut qu'on examine aussi les préjudices subis par les aborigènes. « Etudier seulement les traités relève de l'exercice académique », a-t-il répondu au DEVOIR.

A Ottawa, un haut fonctionnaire des Affaires extérieures a indiqué de son côté qu'il s'agissait d'étendre l'étude à tous types d'accords pouvant exister dans le monde, la discrimination dont sont l'objet les autochtones étant le sujet d'une autre étude.

Pour l'instant, aucune proposition formelle du Canada n'a été déposée alors que les discussions en sous-commission dure depuis trois ans.

Pour Brian Craik, du Grand Conseil des Cris, le Canada avait amplement le temps de faire des propositions. Son amendement, croit-il, est un moyen détourné d'étouffer les résolutions car si la Commission décide que le tout retourne en sous-commission, cela peut reprendre encore jusqu'à trois ans, éliminant le rêve de l'année internationale.

Le libéral Keith Penner et le néo-démocrate Jim Fulton ont tenté d'en savoir plus cette semaine. Mais M. Valcourt a seulement réussi à raviver les craintes des groupes autochtones en disant que le groupe de travail devrait reprendre l'examen du projet.

Jusqu'à tout récemment, soutiennent les groupes autochtones, Ottawa rejetait toutes les recommandations. Mais voilà que depuis quelques jours, il dit demander seulement quelques amendements. Pour Rodrigo Contreras, coordonnateur des affaires internationales à l'Assemblée des Premières Nations, on ne sait plus à quoi s'en tenir.

Il donne en exemple le projet d'année internationale des droits aborigènes. Ottawa affirme être neutre à ce sujet, quoique qu'il ne voit pas l'utilité d'une telle année puisque plusieurs pays ne seront pas concernés n'ayant aucun aborigène sur leur territoire.

M. Contreras, qui participe régulièrement à des rencontres de consultation aux Affaires extérieures sur les questions de droits de la personne, affirme que cette position est nouvelle. Il maintient qu'encore à la fin janvier, on lui avait répété que le Canada s'opposait à cette idée, jugeant le procédé coûteux et peu efficace.

Aux Affaires extérieures, on maintient que les groupes autochtones connaissent la position canadienne depuis longtemps et qu'on ne comprend pas leur sortie publique qui a obligé le Canada à reprendre toutes ses consultations pour corriger les faits auprès des pays membres.

◆ Taxi

res, extrêmement variables et toujours à la hausse, l'absence d'avantages sociaux (pas de régie des rentes, pas de fonds de pension) et la longueur des journées de travail.

Les chauffeurs de taxi font régulièrement des journées de 10 ou 12 heures et des semaines de six jours.

La Communauté urbaine de Montréal estime, mais avec beaucoup de prudence car rien n'est officiel, que le chauffeur empoche en moyenne entre \$600 et \$1.200 par semaine, desquels il faut soustraire la location du taxi (entre \$330 environ) et l'essence (\$120 ou \$20 par jour).

Mais sans compter des pourboires dont M. Émond dit « qu'ils n'ont rien à voir avec ce que fait une serveuse ». Et il ajoute : « Et vous allez me dire que certains ne paient pas d'impôt. C'est vrai mais ils aiment mieux en payer et avoir des avantages sociaux ».

« Les chauffeurs veulent pas étouffer les propriétaires. Ils veulent seulement des conditions de vie décentes », dit-il.

La FTQ met beaucoup d'argent dans la campagne de syndicalisation et les premières cartes d'adhésion devraient apparaître prochainement. Elle devra faire signer des cartes à la moitié des chauffeurs, plus un. « Et il faudra tenir compte des chauffeurs à temps partiel », note M. Émond avec appréhension.

La FTQ ne veut pas d'une convention collective rigide régissant les pauses-café mais un contrat établissant des conditions de travail de base.

Les métaux — qui n'ont plus de métallos que le nom car les fermetures et les mises à pied dans le secteur de la métallurgie les a forcés à recruter dans d'autres secteurs — s'inspirent des 13.000 agents de sécurité qu'ils ont syndiqués même s'ils travaillent dans 108 agences différentes.

Ainsi, aucun agent de sécurité ne peut être payé moins de \$7.90 l'heure. Chaque agence doit prévoir des vacances et des congés de maladie. (Les employeurs qui veulent accorder des salaires plus généreux peuvent le faire, bien entendu). Pour le syndicat, rien n'est acquis car il doit déposer une nouvelle demande d'accréditation à chaque fois qu'une nouvelle agence voit le jour. La convention collective est renouvelable à tous les trois ans et négociée avec deux associations d'agences.

Dans l'industrie du taxi, les propriétaires, qui sont déjà regroupés en trois associations dont la plus importante est la Ligue de taxis de Montréal A-11, ne voient pas les choses d'un bon œil. Le président Gilles Léveillé n'a pas retourné les nombreux appels placés à son bureau mais il a déclaré il y a quelques jours qu'il ne voyait pas comment la syndicalisation pourrait se faire.

Ce n'est pourtant pas l'avis du président du Bureau du taxi de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), M. Claude Forcier, qui « ne pense pas que cela soit complètement farfelu », compte tenu que plusieurs autres villes au pays ont des syndicats de chauffeurs de taxis. Il souligne que dans ses discussions avec le porte-parole de l'industrie, « il y a les associations de services et les Ligues de propriétaires, mais personne pour représenter les chauffeurs ».

À Ottawa, les chauffeurs de taxis sont syndiqués depuis quelque six mois. L'employeur Blue Line — qui est à la fois propriétaire de véhicules et la principale association de service de la région — n'a pas digéré le changement.

« C'est terrible, terrible », a déclaré hier le porte-parole de la compagnie, M. Wayne French.

Il estime que le chauffeur n'est pas différent du client qui loue une voiture à Budget ou Avis. « Nous avons combattu la syndicalisation autant que nous avons pu. Les chauffeurs sont des indépendants, des individus et ne vont jamais aux meetings. Le syndicat est contrôlé par quelques têtes fortes et notre liberté est réduite », se plaint-il.

M. French explique que Blue Line a tenté sans succès d'imposer l'uniforme à ses chauffeurs. « Aimeriez-vous être conduite par un homme qui porte un jean et les cheveux longs ou qui n'a pas de chaussette dans ses souliers »?

À Montréal, la FTQ est déterminée à venir à bout de tous les obstacles humains ou juridiques. Et ils seront nombreux. M. Émond tente de les prévoir tous. « Je ne laisserai aucune porte ouverte ».

Le temps

celui de John Turner se situe à 48%. Il est intéressant de noter que c'est au Québec que M. Mulroney fait le moins de mécontents et qu'il recueille le plus de votes favorables: 41% des Québécois se disent satisfaits du premier ministre et 46% en sont mécontents. Seulement 26% des Québécois sont satisfaits du chef libéral et 52% en sont mécontents. Comme toujours, Ed Broadbent reste très populaire dans la province, recueillant 69% d'intentions de vote favorables.

De tels résultats sont venus rassurer les Conservateurs qui craignaient que les affaires Masse et Côté ne viennent une fois de plus compromettre leurs chances pour plusieurs mois. On reparle à nouveau d'élections en septembre ou octobre, la possibilité d'une élection au printemps semblant définitivement écartée. La carte électorale sera redessinée le 13 juillet prochain et le nombre de comtés passera de 282 à 295.

« Le point de non retour est maintenant atteint », croit le ministre Perrin Beatty qui signale, par exemple, que la semaine prochaine, son association de comté va se saborder et fermer ses comptes de banque pour créer une autre association qui tiennent compte des nouvelles frontières du comté, et ouvrir de nouveaux comptes de banque.

Les plus nerveux sont évidemment les Libéraux qui reconnaissent que les jeux sont loin d'être faits. Marcel Prudhomme souligne cependant que le comité du programme politique, dirigé par Manon Vennart, Patrick Johnston (ancien directeur du comité de lutte à la pauvreté), Gerry Godsoe (ancien directeur de la Commission Macdonald) et Heather Reisman (femme d'affaires et une des étoiles montantes de l'Ontario) - devrait prochainement produire une série d'orientations politiques originales et avant-gardistes.

Quant à John Turner, le député de Montréal-Saint Denis trouve injuste qu'on le compare à Pierre Trudeau, et il constate que, par comparaison avec Lester Pearson, il s'en tire plutôt bien: « Turner a de plus en plus la maîtrise des grands dossiers et il a maintenant passé le baptême du feu ». Les membres des trois partis reconnaissent volontiers que la population ne réagit plus aux grands scandales comme autrefois. Le sondage d'Angus Reid révèle d'ailleurs que 70% des Canadiens, (73% des Québécois), considèrent que les Conservateurs ne sont pas victimes de plus de scandales politiques que les autres partis.

Comme l'a résumé un autre député libéral: « Les Canadiens sont hésitants à vouloir réélire ce gouvernement mais ils n'ont pas non plus d'idée très claire sur le parti qui représente la meilleure alternative ».

Panama

trafic de drogue portées, notamment aux États-Unis, contre le chef des forces armées panaméennes.

Mais quelques heures plus tard, dans la nuit de jeudi à vendredi, c'était M. Delvalle qui était démis de ses fonctions par une décision de l'Assemblée nationale panaméenne, réunie à la hâte. L'un des ministres de son gouvernement, M. Manuel Solis Palma, était désigné comme son successeur.

Dans ses déclarations à la presse étrangère, M. Delvalle, qui se trouvait dans sa résidence de Panama, a appelé ses compatriotes à stocker des provisions afin de faire face à des jours difficiles. Il a ajouté qu'il

militaire américaine au Panama, tandis que des voix s'élevaient au Congrès américain pour réclamer un embargo économique.

À ce propos, le porte-parole du département d'Etat a rappelé que le gouvernement américain avait déjà gelé son aide militaire et économique au Panama en juillet dernier. Elle s'est refusée à spéculer sur une quelconque extension « de ces sanctions ».

Les réactions à la destitution de M. Delvalle ont été en majorité défavorables. Au Panama même, la conférence des évêques catholiques a déclaré que cette destitution « approfondit encore la crise » et a lancé un appel au respect de « l'ordre juridique constitutionnel ».

À l'étranger, outre les États-Unis, l'Argentine, le Venezuela et le Salvador ont apporté leur soutien à M. Delvalle. Le président costaricien Oscar Arias s'est déclaré « consterné » par l'aggravation de la crise panaméenne, sans toutefois se prononcer ouvertement pour l'une des parties.

Washington a continué de soutenir la suprématie du pouvoir civil constitutionnel », a précisé le porte-parole du département d'Etat, Mme Phyllis Oakley, tout en soulignant qu'il revenait « au peuple panaméen de décider » de son sort.

Le président Ronald Reagan a exclu la possibilité d'une intervention